

# TABLE DES MATIERES

## CHAPITRE I – LES REGLEMENTS GENERAUX

- A. Les arbitres
- B. Les organisations
- C. Les compétiteurs : règles administratives et sportives
- D. Les dispositions médicales
- E. La publicité
- F. Les distinctions
- G. Les annexes

## CHAPITRE II – LES REGLEMENTS SPORTIFS

II.1. – Le Tir sur Cibles Extérieures

II.2. – Le Tir en Salle

II.3. – Le Tir en Campagne

II.4. – Le Tir Nature et l'Open de France

II.5. – Le Tir 3D

II.6. – Le règlement des Rencontres Jeunes



**UNE OPTION = MODULES I, II, III, IV, V + SPECIALITE(S)**

<b>SPECIALITES =</b>	<b>MODULES VI, VII, VIII MODULES IX, X, XI MODULE XII MODULES XIII, XIV MODULES VIII, XV</b>	<b>FITA TIR EN CAMPAGNE  NATURE BEURSAULT</b>
----------------------	--	---

L'obtention des modules d'une option permet de se présenter à l'examen écrit d'Arbitre Fédéral, option...  
L'obtention de tous les modules permet de se présenter à l'examen écrit d'Arbitre Fédéral, toutes options.  
L'examen est le même dans toute la France, il se déroule le même jour, sous le contrôle du PCRA et d'au moins un arbitre formateur dans chaque option. Le Président de Ligue doit être invité.

Tous les questionnaires (arbitres assistants et arbitres fédéraux) sont établis par la CNA. Le passage des examens est centralisé au niveau des ligues. Les corrections sont assurées pour :

- **les arbitres assistants** : par la ligue sous la responsabilité du PCRA et du responsable régional des formations d'arbitres. Les résultats définitifs sont transmis au responsable national des formations d'arbitres qui déclenchera le processus de délivrance des cartes d'arbitres lors des prestations de serment.
- **les arbitres fédéraux** : par la CNA.

L'impétrant, après avoir prêté serment, est nommé « Arbitre Fédéral, option(s) » ou « Toutes Options stagiaire ». Il assumera toutes les tâches de la fonction, à l'exception de la responsabilité des championnats régionaux (et nationaux !).

Il deviendra "Arbitre Fédéral" après une période probatoire d'un an, si aucun élément ne s'y oppose.

Frais des candidats arbitres fédéraux ou arbitres assistants : les différents frais inhérents aux formations d'arbitres sont à la charge des candidats. Cependant, sur leur demande, ils peuvent éventuellement obtenir une prise en charge totale ou partielle de leur frais, par le club, le département ou la ligue.

#### **A.2.2.3 L'ARBITRE ASSISTANT**

- **Conditions de candidature**
  - licence FFTA en cours de validité ;
  - ne pas avoir subi de sanction fédérale dans les 5 années précédentes ;
  - âge minimum requis : 17 ans au jour de l'examen écrit ;
  - acte de candidature auprès du PCRA par l'intermédiaire du président de club.
- **Formation**
  - assurée par les arbitres formateurs ;
  - validation des modules de base 1 + 2 + 3 + 4 + 5.
- **Prérogatives**
  - il peut exercer les fonctions de Directeur des Tirs (FITA, Salle, Fédéral) ;
  - il est chronométreur en Tir Nature et 3D ;
  - il peut intervenir pour juger la valeur d'une flèche : c'est la raison pour laquelle il prêtera serment à la fin de sa formation. Le serment de l'Arbitre Assistant sera le même que celui de l'Arbitre Fédéral. Il portera la tenue officielle de l'Arbitre Fédéral ainsi que le macaron ;

Cependant, il ne peut pas avoir la responsabilité d'une compétition.

#### **A.2.2.4 L'ARBITRE FEDERAL**

- **Conditions de candidature**
  - licence FFTA en cours de validité ;
  - ne pas avoir subi de sanction fédérale dans les 5 années précédentes ;
  - âge minimum requis : 18 ans au jour de l'examen écrit ;
  - acte de candidature par écrit auprès du PCRA par l'intermédiaire du président de club.



- **Formation**

- assurée par la Commission Régionale des Arbitres avec le suivi d'un arbitre "formateur" ;
- validation des modules 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + modules de spécialité ou tous les modules pour devenir Arbitre Fédéral "Toutes Options" ;
- contrôle des connaissances des règlements sportifs fédéraux ;
- validation de stages (théoriques et pratiques) sur la gestion et l'organisation d'une compétition de niveau national.

- **Prérogatives**

- l'Arbitre Fédéral peut arbitrer toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA, dans l'option choisie ;
- il peut être président de la commission des arbitres d'une compétition de niveau régional ;
- après avoir suivi une formation spécifique assurée par la CNA, il peut accéder à la présidence de la commission des arbitres d'une compétition de niveau national ;
- il peut devenir "arbitre formateur" après avoir suivi une formation spécifique ;
- il peut devenir membre de la CNA ;
- il peut postuler à la fonction d'Arbitre International en fonction des besoins de la FFTA.

#### **A.2.2.5 L'ARBITRE INTERNATIONAL**

- **Candidature**

Choisi parmi les Arbitres Fédéraux les plus expérimentés, en fonction des besoins de la FFTA, sur proposition de la Commission Nationale des Arbitres et accord du Comité Directeur de la FFTA.

- **Formation**

Le postulant à une place d'Arbitre International s'investit dans sa formation :

- stages préparatoires ;
- répondre aux "Etudes de cas" de la FITA ;
- participation à l'arbitrage de compétitions internationales organisées par la FFTA, sur invitation de clubs français ou étrangers ou de fédérations étrangères.

C'est à l'occasion d'un séminaire ou d'une conférence de juges internationaux de la FITA qu'il sera convoqué pour passer l'examen d'Arbitre International. Après la réussite à cet examen, il sera déclaré "candidat Juge International".

Le nombre de Juges Internationaux autorisés au sein de la FFTA est défini par le Comité des Juges de la FITA.

L'Arbitre International doit s'investir, au sein de la FFTA, dans la formation des arbitres français.

#### **A.2.2.6 DISPOSITIONS OBLIGATOIRES**

- **Prestation de serment des nouveaux arbitres**

La prestation de serment des nouveaux Arbitres Fédéraux peut avoir lieu, lors :

- de l'Assemblée Générale de la FFTA ;
- de la réunion annuelle des arbitres ;
- de l'Assemblée Générale des ligues ;
- d'une réunion régionale des arbitres, en présence d'un membre de la CNA.

La prestation de serment des Arbitres Assistants est à organiser au sein des ligues le plus tôt possible afin que ces Arbitres Assistants puissent être très rapidement opérationnels.



### Tenue

- blazer bleu marine (seul le Président de la Commission des Arbitres du concours est autorisé à porter un blazer de couleur rouge) ;
- chemise blanche ;
- cravate bleue (ou foulard bleu pour les dames) ;
- les Arbitres Internationaux sont autorisés à porter leur uniforme de Juge International ;
- par temps chaud : possibilité de quitter le blazer et la cravate, mais porter un brassard rouge avec les lettres C.A. (Commission des Arbitres). Dans ce cas, il est souhaitable que ce geste soit collectif pour respecter l'uniformité de la tenue.

### • L'équipement des arbitres

#### Compétitions officielles

- mètre à ruban ou pliant (minimum 2m) ;
- loupe ;
- chronomètre ;
- jumelles ;
- bloc notes ;
- stylo rouge, bleu ou noir (avoir des stylos de rechange) ;
- le règlement pour la compétition concernée ;
- cartons jaune et rouge ;
- matériel (compas à pointes sèches ou autre) pour juger la flèche la plus près du centre ;
- pied à coulisse (ou autre) pour mesurer le diamètre des flèches.

#### A mettre à disposition de l'arbitre par l'organisateur

- un plan du parcours avec indication des distances (Tir en Campagne, parcours nature et 3D) ;
- un ruban de 50m minimum ;
- une fausse équerre pour mesurer l'inclinaison des cibles ;
- une pige pour mesurer la hauteur des ors ;
- un peson (si possible agréé par les Poids et mesures) pour mesurer la puissance des arcs à poulies ;
- un drapeau rouge.

### **A.3.4.4** L'ARBITRE ET LE DÉROULEMENT DE LA COMPÉTITION

L'arbitre est garant de la bonne marche générale d'une compétition. A ce titre, il doit...

#### • Avant le concours :

1. prendre connaissance de la convocation qui doit être adressée par l'organisateur aux arbitres ;
2. effectuer toutes les vérifications nécessaires (terrain, distances, blasons) au bon déroulement du concours, en utilisant la liste du rapport d'arbitre ;
3. prendre contact avec le responsable de l'équipe de terrain ;
4. s'assurer que le greffe contrôle bien la validité des licences, du passeport sportif et du certificat médical de chaque concurrent ;
5. contrôler l'affectation des cibles ;
6. contrôler l'installation des tireurs sur le terrain (tentes, parasols, arcs) ;
7. diriger l'échauffement, en concertation avec le directeur des tirs ;
8. contrôler la tenue vestimentaire des archers, le port correct du dossard.



- **Pendant le concours :**

1. faire respecter les consignes de sécurité ;
2. faire respecter, avec le directeur des tirs, les horaires de la compétition ;
3. faire respecter les règlements de tir avec fermeté ;
4. régler les situations particulières ou difficiles avec bon sens ;
5. veiller au nombre de flèches tirées par archer ;
6. gérer les incidents de tir et les défaillances d'équipement ;
7. guider les nouveaux compétiteurs ;
8. contrôler continuellement les équipements des archers ;
9. suspendre le tir et réunir l'ensemble de la commission des arbitres, le cas échéant, devant une situation difficile ;
10. l'arbitre, en toute circonstance, doit rester calme, attentif, poli, aimable mais ferme, avoir un jugement rapide tout en prenant le temps de bien analyser la situation pour préserver l'équité.

- **Après le concours :**

1. ne signer les qualifications qu'après proclamation des résultats ou présentation d'un justificatif ;
2. aider le greffe (contrôle des feuilles de marque ou des résultats, classements individuels et par équipes) ;
3. signaler au greffe les éventuels records ;
4. enregistrer les demandes de FITA STAR, FITA TARGET ou ARROWHEAD ;
5. demander les résultats complets de la compétition ;
6. adresser les documents demandés à la FFTA et les demandes des distinctions de la FITA aux responsables.

L'arbitre participe à la mise en place d'une image positive de notre sport :

- il favorisera avec la plus grande courtoisie, dans le respect des règlements, le travail des médias en les guidant vers les espaces qui leur sont réservés et en les renseignant autant que faire se peut ;
- de même, vis à vis du public, il prodiguera les recommandations nécessaires pour mieux apprécier la compétition dans leur intérêt et celui des participants.

### **A.3.4.5 LE DIRECTEUR DES TIRS**

Le directeur des tirs (FITA et salle) doit être un Arbitre Assistant ou un Arbitre Fédéral. Il veille au respect des règles de sécurité (tir) sur le terrain de compétition.

Il gère les différentes séquences de tir au moyen des feux, du chronomètre, des horloges digitales, du klaxon ou du sifflet.

Les arbitres s'entendront avec lui (avant le début des tirs) pour la procédure à adopter en ce qui concerne les incidents de tir, les défaillances d'équipements, les interruptions de tir. Sa collaboration, tout au long du concours est nécessaire.

Lors des championnats de France, il est préférable que le directeur des tirs soit un Arbitre Fédéral. Dans le cas contraire, il doit être obligatoirement assisté par un Arbitre Fédéral.

- **Procédure à suivre en cas de décision difficile**

L'arbitre doit prendre du recul pour mieux analyser les différents éléments du problème et aller à l'essentiel... Etre attentif à ce qui suit :

1. Quelle est l'origine du problème ?
2. Conduit-il à avantager ou désavantager un tireur, au détriment ou au bénéfice d'un autre... ?
3. La décision conduira t'elle ou non à une sanction ?
4. La décision est-elle équitable ?



## **B. LES ORGANISATIONS**

### **B.1 L'ORGANISATION DU GREFFE DES COMPETITIONS**

#### **B.1.1 LES INSCRIPTIONS**

Pour la bonne information de tous, et particulièrement des arbitres, les invitations (mandats) doivent comporter :

- l'heure d'ouverture du greffe ;
- l'heure de l'inspection du matériel, de l'échauffement, du début des tirs ;
- la forme de l'entraînement (volées d'essai ou 45 minutes), pour le FITA et la salle ;
- la forme du concours     FITA 4 distances ;  
  FITA 2x70m sans ou avec finales (indiquer les regroupements proposés) ;  
  2x18m et / ou 2x25m avec finales ou non (salle) ;
- Tir en Campagne : nombre de cibles, distances connues et / ou distances inconnues ;
- Tir Nature : nombre de cibles ;
- les blasons utilisés ;
- la tenue exigée.

#### **B.1.2 LES CONTROLES**

Lors de l'attribution des cibles aux concurrents :

- ne pas placer plus de 2 tireurs du même club sur une même cible ;
- éviter de placer 4 tireurs sur une cible s'il y a un archer en fauteuil roulant.

Avant le début du concours, faire vérifier par le greffe :

- la licence et le passeport sportif de chaque archer ;
- la licence des capitaines d'équipe ;
- la validité du certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc pour les archers dont la licence ne fait pas mention de la présentation de celui-ci au moment de sa délivrance.

Cette exigence est valable pour tout archer inscrit, même les archers de toutes les équipes de France. Au cas où la situation médicale ne pourrait être explicitée par le certificat médical ou la licence, le concurrent pourra ne pas être autorisé à participer à la compétition, même s'il s'agit d'un championnat de France ;

- veiller au dépôt, en temps voulu, de la composition des équipes ;
- veiller à ne pas laisser un archer seul, ou 2 archers d'un même club, sur une cible par suite de défections.

#### **B.1.3 LES RESULTATS**

- Faire figurer : date – lieu – nom du club organisateur ;
  - nom des arbitres du concours ;
  - nombre de participants dans chaque catégorie ;
  - une colonne par distance et une colonne pour le total général, ainsi que le total longues et courtes distances (FITA 4 distances) ;
  - pour chaque archer : nom, prénom, n° de licence, club, catégorie, score par distance.
- Lors des championnats (départements, ligues) de Tir en Salle, le classement se fait par catégories d'âge.
- Dans le cas de concours en salle, l'ordre à respecter est le suivant (dames et hommes) ;
  1. **Arcs classiques** : vétérans, super vétérans, seniors, juniors, cadets, minimes, benjamins, poussins ;
  2. **Arcs à poulies** : minimes (= benjamins + minimes, catégorie ouverte jusqu'au championnat de ligue uniquement), juniors (= cadets + juniors), seniors, vétérans.

Un logiciel FFTA permet la gestion des inscriptions et des résultats (voir le guide-calendrier annuel).



### B.1.4 ENVOI DES RESULTATS

L'organisateur doit remettre à la fin du concours au moins un exemplaire complet des résultats. Dans un délai maximum de 6 jours, l'arbitre responsable du concours devra adresser 1 exemplaire des résultats au PCRA de sa ligue avec son rapport d'arbitrage. L'arbitre responsable du concours transmettra également 1 exemplaire des résultats à la FFTA (service des activités sportives).

Dans le cas contraire, l'organisateur expose les archers à la disqualification ou la désélection des archers pour les participations aux Championnats de France. En outre, en cas de réclamation, l'organisateur devra subir les sanctions qui pourraient être infligées.

Un barème de pénalités est adopté pour les organisateurs qui manqueraient à leur devoir de transmission :

- retard de plus de 3 jours : 1 an de suppression d'organisation ;
- pas d'envoi : 2 ans de suppression d'organisation.

### B.2 L'ACCES AUX TERRAINS (application au 01/01/2003 - Comité Directeur des 19 et 20 octobre 2002).

#### B.2.1 COMPETITIONS INDIVIDUELLES

##### B.2.1.1 CHAMPIONNATS DE FRANCE

- **Fita 2x70m, Salle, Extérieur 2x50m, Beursault**

Ne sont admis sur le terrain de compétition que les concurrents participant au championnat, les arbitres, le Délégué Technique de la FFTA, le Président du Jury d'Appel, le Président du Comité d'Organisation et les personnes de l'organisation composant l'équipe de terrain (ces dernières devant être facilement identifiables).

#### Dérogations

Durant les échauffements ou entraînements, les entraîneurs auront accès au terrain de compétition : ils pourront se positionner jusqu'à la ligne de tir, sans gêner les autres concurrents, et pourront aller aux cibles. Les entraîneurs (ou coachs) sont :

- les cadres techniques de la FFTA (entraîneurs nationaux, CTR, CTF) ;
- les titulaires d'un BE 1 (et les BE 1 en formation), BE 2 ;
- les titulaires d'un diplôme d'entraîneur de club (et les entraîneurs de club en formation) délivré par la FFTA, dans la mesure où ces personnes ont un ou des représentants de leur club participant à la phase de compétition du moment.

Ces trois catégories d'entraîneurs devront justifier leur qualité et présenter leur licence fédérale.

Les BE 1 en formation et les entraîneurs de club en formation devront produire une attestation délivrée par le Cadre Technique de la Ligue ou par le Responsable de formation de la Ligue.

Dans la mesure où un compétiteur serait affecté par un incident important (matériel, corporel, etc...) durant la compétition, l'entraîneur, sur autorisation de l'arbitre, aura accès **momentanément** au terrain de compétition, le temps de résoudre l'incident ou d'aider l'archer à effectuer la réparation, selon la réglementation internationale.

Les journalistes, photographes de presse, TV et la personne responsable de la communication de la FFTA auront accès au terrain de compétition dans les zones qui leur sont réservées, après consultation de l'arbitre responsable. Ils peuvent également être autorisés à aller près des cibles avec l'accord de l'arbitre responsable.

Les photographes "amateurs" pourront être autorisés à pénétrer momentanément sur le terrain de compétition, sous le contrôle et la responsabilité des arbitres.



Les épreuves de tir en extérieur doivent se dérouler sur un terrain ouvert et non dans une arène ou un stade fermé de tous côtés ou couvert. Cependant, les phases finales du FITA peuvent se dérouler dans un stade.

- En FITA et en Salle, il doit y avoir des sièges en quantité suffisante pour tous les compétiteurs, les capitaines d'équipes et les arbitres derrière la ligne d'attente ;
- En FITA, derrière la ligne d'attente, et en Tir en Campagne, près du point de rassemblement, l'organisateur disposera des abris adéquats contre les intempéries pour les compétiteurs et leur équipement ;
- Des installations sanitaires, pour hommes et dames, doivent être mises à disposition à une distance raisonnable du terrain et tout au long des parcours de Tir en Campagne ou de Tir Nature ;
- En FITA et en salle, le directeur des tirs se trouvera sur une plate-forme surélevée, située à une extrémité de la ligne de tir ou en arrière de la ligne de tir dans le couloir de séparation entre hommes et dames ;
- En Tir en Campagne et en Tir Nature, le Président de la Commission des Arbitres et les officiels du parcours disposeront d'un poste central convenablement abrité et seront munis d'un système de communication ;
- Si l'organisateur fournit un podium, les marches de ce dernier devront pouvoir accueillir les trois ou quatre archers composant les équipes, lors des compétitions par équipes.

- **Repas et rafraîchissements**

Les organisateurs doivent prévoir la distribution de boissons et d'un léger repas de midi pour tous les compétiteurs, responsables d'équipes, les arbitres et les membres du jury d'appel.

De telles prestations peuvent être payantes pour les équipes. Elles seront gratuites pour les arbitres. Les prix de ces prestations seront indiqués dans l'invitation (mandat).

## **B.5 LE JURY D'APPEL, LES DELEGUES TECHNIQUES ET LA NOMINATION DES ARBITRES**

### **B.5.1 LE JURY D'APPEL**

La FFTA souhaite l'institution d'un jury d'appel lors de toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel.

Le jury d'appel est obligatoire lors :

- des championnats départementaux ;
- des championnats régionaux ;
- des championnats nationaux ;
- de toutes compétitions nationales ou internationales.

- **Composition**

Tous les membres du Jury d'Appel doivent posséder une licence fédérale de l'année en cours.

Le jury d'appel se compose de trois membres titulaires, dont un président. Il est souhaitable de leur adjoindre un ou deux membres remplaçants, ce qui permet d'avoir, en permanence, trois personnes au moins sur le terrain au cas où l'une d'entre elles aurait besoin de s'absenter. Par ailleurs, cela peut être intéressant si l'un des membres du jury se trouve en conflit d'intérêt avec l'une des parties lors d'une réclamation.

Lors de l'étude d'une réclamation, le jury ne doit se composer que de trois membres.

Ne peuvent, en aucune façon, faire partie du jury d'appel :

- un archer participant à cette compétition ;
- un arbitre officiant lors de cette compétition, même le président des arbitres.

Les membres du jury doivent être connus pour leur connaissance du tir à l'arc.



### • **Nomination**

Lors des championnats de France, des circuits nationaux et des grandes manifestations nationales ou internationales, le Président du Jury d'Appel est désigné par le Comité Directeur de la FFTA. Les autres membres du jury sont nommés par le Président de la Commission des Arbitres de la compétition.

Lors de toutes les autres compétitions, tous les membres du jury (dont le président) sont nommés par le Président de la Commission des Arbitres de la compétition.

### • **Rôle du Jury d'Appel**

Etre membre du jury d'appel implique nécessairement d'avoir une bonne connaissance des règlements. En effet, dans la majorité des cas, les réclamations concernent l'application de ces règlements.

1. se familiariser avec le(s) terrain(s) de compétition ;
2. s'assurer qu'un local lui a été réservé et qu'il dispose du matériel pour faire des copies des décisions prises ;
3. le jury d'appel peut être saisi pour toutes questions concernant la compétition, sauf pour ce qui concerne la valeur d'une flèche ;
4. il délibère (en secret) et prend une décision après étude approfondie du problème (recherche des règles pour avoir toutes les informations pouvant aider à la décision) et après avoir entendu :
  - le plaignant, avec son capitaine d'équipe ou non ;
  - « l'accusé » ;
  - le président des arbitres (ou d'autres arbitres, si nécessaire) ;
  - toute personne qu'il juge utile et qui pourrait l'éclairer sur la décision à prendre.

Le Jury d'appel ne s'appuiera pas sur les "on dit" ; il est en droit de prendre en considération les circonstances atténuantes qui peuvent affecter « l'accusé ». L'objectif du jury doit être, dans la mesure du possible, de protéger les droits et les scores de tous.

Le jury doit s'assurer que "la justice est rendue", dans le meilleur intérêt de toutes les parties.

***La décision du jury est définitive et sans appel possible.***

### • **La procédure**

Aucune réclamation ne pourra être prise en considération si elle n'a pas été présentée dans la forme ci-dessous.

Les réclamations contre des décisions des arbitres, les organisateurs ou contre un autre concurrent, doivent être formulées par écrit par un compétiteur, une équipe ou leur capitaine d'équipe. La réclamation doit être remise au président des arbitres de la compétition qui, après en avoir pris connaissance, la remettra au président du jury d'appel.

Cette réclamation doit comporter :

- nom et prénom du demandeur ;
- fonction (compétiteur, capitaine d'équipe, etc...) ;
- n° de dossard du demandeur ;
- date et heure de dépôt de la réclamation ;
- exposé de la réclamation, en se référant si possible à des règles précises ;
- signature du demandeur.

L'intention de déposer une réclamation, dans le cas où cela pourrait affecter la progression d'un concurrent d'une étape à l'autre de la compétition, doit être exprimée par écrit dans les 5 minutes qui suivent la fin du match.

Une réclamation déposée **15 minutes** après la fin des tirs ou après la remise des récompenses ne pourra pas être prise en considération.

### • **Devoirs du Jury d'Appel**

Le jury (au moins 3 membres) doit être disponible sur le terrain de compétition à tout moment, depuis le début de l'entraînement officiel jusqu'à 15 minutes après la fin des tirs.

Si une réclamation est déposée à la suite d'un match, le jury devra rendre sa décision avant le début de la phase suivante de la compétition. Les décisions du jury d'appel sont prises à la majorité des voix.

Les décisions ainsi rendues doivent être consignées par écrit, signées par les trois membres et transmises au demandeur, au président des arbitres de la compétition et à l'organisateur, avant la phase suivante de la compétition ou avant la remise des prix.



- **Frais du Président du Jury d'Appel**

Désigné par la FFTA lors des compétitions nationales, le Président du Jury d'Appel est pris en charge financièrement par la FFTA (déplacements, hébergement, repas). L'organisateur sera tenu de lui fournir les repas de midi, sur le terrain de compétition, à partir du jour de l'entraînement officiel (**Application au 01/02/2007**).

### **B.5.2 LE DELEGUE TECHNIQUE**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le Comité Directeur de la FFTA désigne un **DELEGUE TECHNIQUE**, représentant la FFTA lors des compétitions nationales et dont le rôle sera :

- 1)** Maintenir une collaboration étroite entre l'organisateur et la FFTA (aide à l'organisation)
- 2)** Présenter le cahier des charges du championnat à l'organisateur. Cela implique pour le Délégué Technique :
  - d'être en possession de ce document réalisé par la FFTA ;
  - d'avoir une bonne connaissance des règlements ;
  - de prendre contact, dès sa nomination, avec l'organisateur, pour organiser sa venue ;
  - de prévoir au moins une visite sur le site du championnat quelques mois avant la compétition afin de s'assurer que les terrains et le matériel à utiliser seront conformes (et en nombre suffisant) aux règlements ainsi qu'aux vœux de la FFTA, sur le plan :
    - technique (contrôle des terrains et du matériel) ;
    - de la sécurité ;
    - de l'accueil des personnalités, des médias, du public ;
    - de la publicité faite autour de l'événement.

En fonction des problèmes ou des difficultés rencontrés lors de cette prise de contact, une deuxième visite peut s'avérer nécessaire pour contrôler que tout ce qui a été prévu (ou promis) a bien été mis en place.

**3)** Etre présent sur les lieux du championnat dès la veille de l'entraînement officiel, afin de pouvoir prendre les dernières décisions, si nécessaire. Le rôle du Délégué Technique prendra fin lors de la clôture du championnat. Au cours du championnat, son travail est de :

- être en liaison étroite avec les organisateurs (aide, conseils) ;
- superviser l'attribution des cibles (FITA, Salle, Fédéral, Beursault) ;
- superviser la composition des pelotons (Tir en Campagne, Parcours Nature, Parcours 3D) ;
- organiser et présider la réunion des capitaines d'équipes lors des compétitions par équipes ;
- superviser l'organisation de la cérémonie d'ouverture (s'il y en a une) ;
- superviser le bon déroulement de la compétition, l'application des règlements et les demandes de la FFTA ;
- résoudre tout problème qui ne concerne pas les arbitres ou le jury d'appel ;
- coopérer étroitement avec la commission des arbitres de la compétition ;
- servir d'intermédiaire (si nécessaire) entre le président des arbitres, les organisateurs, la FFTA ;
- conduire l'organisation de la remise des récompenses en respect des cahiers des charges (protocole de la remise de récompenses) ;
- protéger la réputation de la FFTA ;
- être attentif aux préoccupations des médias ;
- être "le maître de cérémonie" de la compétition. Il supervisera les cérémonies d'ouverture et de clôture de la compétition et, en particulier, la remise des récompenses : **avant** le début de la remise des prix, il veillera à ce que les compétiteurs amenés à monter sur le podium se présentent en respectant les règles énoncées à l'article C.12.1.1. En cas de refus, le Délégué Technique Fédéral sera en droit de refuser l'accès du podium au compétiteur récalcitrant qui pourra également faire l'objet d'un rapport adressé à la FFTA pour d'autres sanctions éventuelles.



- Etant le représentant officiel de la FFTA, le Délégué Technique est de droit le délégué fédéral lors d'un contrôle antidopage. En cas de difficulté (cumul des charges avec arbitre responsable, par exemple) le Délégué Technique peut déléguer cette mission ;
- lors des compétitions nationales, le solde de la subvention FFTA sera versé à l'organisateur suite au rapport transmis par le Délégué Technique de la FFTA.

• **Rapports**

Le Délégué Technique, après chaque visite sur le site de la compétition, devra adresser un rapport au Président de la FFTA (avec copie au Président de la Commission Sportive concernée et au Président de la Commission des Arbitres désigné pour la compétition) sur l'avancement de l'organisation de la compétition, en fonction du cahier des charges.

• **Les frais du Délégué Technique**

Désigné par la FFTA, le Délégué Technique est pris en charge financièrement (déplacements, hébergement, repas), par la FFTA. Il devra avoir l'accord du Président de la FFTA pour une éventuelle deuxième visite sur le site de l'épreuve. L'organisateur sera tenu de lui fournir les repas de midi, sur le terrain de compétition, à partir du jour de l'entraînement officiel.

**B.5.3 LA NOMINATION DES ARBITRES DANS LES COMPETITIONS NATIONALES (Championnats de France, Circuits Nationaux, D 1) Application au 01/01/2004**

L'organisateur doit veiller à ce que sa compétition soit arbitrée avec le nombre d'arbitres nécessaire (voir tableau ci-dessous). Pour ce faire, il fera appel au Président de la Commission des Arbitres de sa ligue (PCRA) qui nommera les arbitres (le Président de Ligue règlera les difficultés liées à leur nomination). Si la ligue ne peut pas proposer un nombre suffisant d'arbitres, l'organisateur devra faire appel à des arbitres hors ligue.

L'organisateur d'une compétition nationale doit transmettre la liste des arbitres (et du Directeur de Tir) à l'arbitre responsable de la compétition 3 semaines avant le début de la compétition (Cf. Comité Directeur des 18 et 19 octobre 2003)

<b>NOMBRE D'ARBITRES DANS LES COMPETITIONS NATIONALES</b>		
<b>Compétitions</b>	<b>Par Equipe</b>	<b>En Individuel</b>
Championnat de France Fita (arcs classiques) Circuit National et D1	Matches de poules : 16 arbitres + 1 Directeur de tir (dont 9 fournis par l'organisateur ou la ligue et 8 fournis par les clubs selon un calendrier précisé chaque année par la DTN)	9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées
Championnat de France Fita (arcs à poulies) Regroupement National arcs à poulies*	Matches de poules : 12 arbitres + 1 Directeur des Tirs (dont 5 fournis par l'organisateur ou la ligue et 8 fournis par les clubs selon un calendrier précisé chaque année par la DTN)	9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées
Tir en Salle	En fonction du nombre d'équipes tirant en même temps, à raison d'1 arbitre par match + le Directeur d'équipes	9 arbitres (dont 1 sera le Directeur des Tirs) ou 1 arbitre pour 7 cibles s'il y a plus de 56 cibles installées
Extérieur 2x50m		1 arbitre pour 10 cibles installées et 1 Directeur des Tirs
Tir en Campagne		1 arbitre pour 4 postes
Tir Nature et 3 D		1 arbitre pour 4 postes Les organisateurs doivent également mettre à disposition des chronomètres en nombre suffisant (qui peuvent être des Arbitres Assistants) pour le bon déroulement de la compétition



**Entraînement** : si l'archer participe à plusieurs départs le même jour, il pourra bénéficier d'une session d'entraînement (de 20 à 45 mn ou de 2 volées d'essai) avant chaque départ ***(Application au 01/04/2007 - Comité Directeur des 7 et 8 octobre 2006)***.

- **Assistance médicale et secours**

L'organisateur est tenu de prendre toutes dispositions pour assurer l'assistance médicale : équipe de secouristes (1 ou plusieurs postes), le cas échéant, ligne téléphonique ou portable, numéro de téléphone d'un médecin de garde ou SAMU. Il veillera à l'élaboration d'un plan d'approche des secours et d'évacuation. En salle, les issues de secours devront être en service.

L'arbitre devra, avant la compétition, rappeler cette obligation à l'organisateur.

## **B.8 LES REGLES DE SECURITE SUR LES TERRAINS**

Les règles de sécurité sur les terrains ou les parcours sont précisées dans les cahiers des charges des compétitions. Il est donc nécessaire de s'y référer.





## C. LES COMPETITEURS : REGLES ADMINISTRATIVES ET SPORTIVES

### C.1 LES COMPETITEURS ETRANGERS

- **Ligues** : les ligues définissent elles-mêmes les conditions de participation et d'obtention du titre de Champion de Ligue.
- **Compétitions nationales** : l'archer étranger doit justifier d'une résidence ou d'un emploi en France et posséder sa licence fédérale dans un club français.

Compétitions nationales individuelles : la FFTA accepte la participation des archers étrangers (selon les conditions ci-dessus) aussi bien lors des épreuves de qualification que lors des épreuves finales.

L'archer étranger peut se voir décerner un titre de Champion de France et figurer au tableau des records de France ou des meilleures performances françaises.

Compétitions nationales par équipes (toutes disciplines) : les compétiteurs étrangers sont admis dans la composition d'une équipe, sans limitation de nombre, à condition qu'ils justifient d'une résidence ou d'un emploi en France et qu'ils respectent la règle des transferts. La première prise de licence en France d'un tireur étranger est considérée comme un transfert.

**Application au 01/04/2006**

### C.2 LES COMPETITEURS HANDICAPES

La FITA et la FFTA encouragent la participation des archers handicapés dans les disciplines qui leur sont accessibles. Cependant, afin que ces concurrents puissent obtenir toutes les distinctions proposées par la FITA et la FFTA et battre des records du Monde ou de France, ils doivent respecter les règles contenues dans le présent règlement.

Les compétiteurs handicapés participant aux compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA, qui souhaitent des aménagements particuliers pour le classement de la fédération handisports, doivent s'adresser directement aux organisateurs avant la compétition.

Tous les archers participants à une rencontre FFTA ouverte au Handisport (ou sport adapté) doivent être en possession de la licence fédérale et du certificat médical.

Articles contenant des clauses spécifiques pour les archers handicapés :

Chapitre II – Tir sur cibles extérieures	
B.1	L'aménagement des terrains
B.3	Les équipements des archers
B.5	L'ordre de tir et le contrôle des temps
B.6	L'établissement des scores
B.7	Le contrôle des tirs et la sécurité

Chapitre II - Tir en Salle	
B.3	Les équipements des archers
B.5	L'ordre de tir et le contrôle de temps
B.6	L'établissement des scores
B.7	Le contrôle des tirs et la sécurité



### C.3 LES DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES COMMUNES

#### C.3.1. LES CATEGORIES

Le tableau des catégories d'âges (avec les dates de naissance et les tarifs de licences) est diffusé chaque année aux clubs à l'occasion de la prise des licences et est publié le guide calendrier annuel. Ci-dessous le tableau général en vigueur.

Types de licences	Age dans l'année civile de la licence	Catégorie	Validité
Adultes	60 ans et + de 50 à 59 ans de 19 à 49 ans	(SV) Super Vétéran (V) Vétéran (S) Senior	Du 01/09
Jeunes	17 & 18 ans 15 & 16 ans 13 & 14 ans 11 & 12 ans	(J) Junior (C) Cadet (M) Minime (B) Benjamin	au 31/08
Handisports	Toutes catégories	Toutes catégories	de l'année suivante
Poussins	10 ans et moins	10 ans et moins	
<i>Licence Découverte</i>	<i>Toutes catégories</i>	<i>Toutes catégories</i>	<i>Du 01/03 au 31/08</i>

- La licence découverte n'ouvre pas droit à la compétition.
- On trouvera les dispositions particulières à chaque discipline, suivant la catégorie et le type d'arme utilisé, dans la partie "Descriptions des compétitions".
- Création d'une catégorie Super Vétéran Arcs à Poulies à compter du 01/09/2003 (Comité Directeur des 19 et 20 octobre 2002) dans les disciplines suivantes : Fita, Salle, Extérieur 2x50m, Beursault.

**Tout archer** participant à une compétition, sans être en possession de sa nouvelle licence à la date du 15 octobre, perdra le bénéfice des scores réalisés entre la date de nouvelle saison et la date de prise de licence.

#### C.3.1.1 LES POUSSINS (Comités Directeurs des 21/22 janvier 2006 et 27/28 janvier 2007)

**Avant l'âge de 9 ans**, les poussins bénéficient de la pratique en club : rencontres ludiques et rencontres spécifiques. Ils doivent être en possession d'un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc pouvant être délivré par tout docteur en médecine.

La pratique ludique s'entend avec une gamme d'arcs classiques de faible puissance. Les distances de tir, les blasons, les séances devront être en rapport avec la démarche pédagogique du club et de la Fédération.

Les rencontres spécifiques s'entendent pour des épreuves préconisées par la FFTA :

- obtention et passage des plumes ;
- les flèches de progression (en fonction d'un niveau plume obligatoire) ;
- les rencontres jeunes (cibles, parcours) ;
- toutes rencontres dont les règles sont publiées dans un ouvrage ou une brochure éditée par la FFTA.

**A l'âge de 9 et 10 ans**, la catégorie Poussin est admise en compétition officielle, lors des concours en salle, jusqu'au championnat de ligue inclus (tir en extérieur non ouvert) **Application au 01/09/2006 :**

- seuls les arcs classiques sont admis ;
- tir à 18m uniquement, sur blason de 80cm ;
- certificat médical : un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition est obligatoire : il ne peut être établi que par un médecin agréé par la FFTA ; Ce certificat devra mentionner la puissance de l'arc utilisé lors de l'examen médical, ceci dans le but de rendre le contrôle facile et rapide par les arbitres. Avant le début du tir (lors de l'inspection de l'équipement des archers), la puissance de l'arc devra être contrôlée par l'arbitre qui n'autorisera pas le poussin à concourir si la puissance de son arc n'est pas conforme à celle mentionnée sur le certificat médical (puissance marquée sur les branches).



## Les Règlements Généraux

### • Surclassement

**A l'âge de 10 ans** (dernière année de la catégorie), le poussin peut être classé en catégorie benjamin uniquement à condition de posséder **2 certificats médicaux** qui ne peuvent être établis que par un médecin agréé par la FFTA :

- Un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition
- Un certificat médical de surclassement dans la catégorie Benjamin

Dans ce cas, le nouveau benjamin peut tirer dans toutes les disciplines ouvertes aux benjamins en arc classique uniquement. Les Poussins surclassés en Benjamin ne peuvent pas tirer avec un arc à poulies.

**Le double surclassement est interdit.**

*Tableau de synthèse de la pratique du tir à l'arc chez les Poussins :*

	Certificats médicaux	Tir en salle		Tir sur cibles extérieur	Disciplines de Parcours		
		18m	25m		Campagne	Nature	3D
Poussins de <b>5 à 8 ans</b>	Certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc (APS) <i>[1]</i>	NON	NON	NON	NON	NON	NON
Poussins de <b>9 et 10 ans</b>	Avec certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc <u>en compétition</u> établi par un médecin agréé par la FFTA	OUI (2)	NON	NON	NON	NON	NON
Poussins en dernière année (10 ans) <u>surclassés en benjamins</u> (voir ci-dessous)	Avec certificat médical ci-dessus + certificat médical de surclassement établi par un médecin agréé par la FFTA	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI (dans les divisions d'arc ouvertes aux benjamins)	OUI (dans les divisions d'arc ouvertes aux benjamins)
<b>Arc Classique</b>		OUI (3)	OUI (3)	OUI (3)	OUI (3)		
<b>Arc à poulies</b>		NON	NON	NON	NON		
<b>Arc Nu (BB)</b>		OUI (4)	OUI (4)	OUI (4)	OUI (4)	OUI	OUI
<b>Arc à poulies nu</b>						NON	NON
<b>Arc Droit (long bow)</b>						NON	NON
<b>Arc libre</b>						NON	NON
<b>Arc Chasse</b>					NON	NON	

*[1] Activité Physique et Sportive*

*[2] Arc classique uniquement*

*[3] Regroupés avec les minimes jusqu'au championnat de ligue inclus*

*[4] Jusqu'au championnat de ligue inclus - catégories hommes et femmes uniquement*



### **C.3.2 LES SURCLASSEMENTS (Comité Directeur du 27/01/2007)**

Le certificat médical de surclassement n'est pas exigé lorsque le compétiteur ne change pas de distance ou de blason.

La FFTA reconnaît les surclassements suivants :

#### **1. Surclassement annuel**

- un archer veut se présenter au championnat de France dans une catégorie supérieure ;
- un archer veut être classé au classement national dans une catégorie supérieure ;

L'archer doit en faire la demande, accompagnée du certificat médical de surclassement correspondant au début de la saison, à la FFTA qui lui fournira, si la demande est jugée recevable, une licence dans la nouvelle catégorie.

#### **2. Surclassement ponctuel**

- un archer veut participer à une compétition dans une catégorie supérieure ;
- un archer veut participer à une compétition où sa catégorie n'est pas ouverte ;

L'archer fait la demande au greffe du concours, en présentant un certificat médical de surclassement correspondant, dès son inscription et en tout cas avant le début des tirs. Si la demande est recevable, il sera classé dans la catégorie supérieure lors de ce concours (il peut toujours revenir ensuite dans sa catégorie d'origine). Cependant, son score sera pris en compte dans sa catégorie d'origine pour le classement national.

#### **3. Surclassement par défaut SUPPRIMÉ**

#### **4. Surclassement des vétérans et des super vétérans**

Lors des compétitions en salle, un vétéran ou un super vétéran désirant se "surclasser" en catégorie "senior" peut le faire en l'indiquant au greffe avant le début de la compétition. Un vétéran ou super vétéran, désirant concourir pour une FITA STAR, devra obligatoirement tirer aux quatre distances internationales.

**5. Lors des circuits nationaux,** épreuve se tirant à la distance de 70m uniquement, les benjamins et les minimes (garçons et filles) peuvent y participer à condition qu'ils se surclassent dans la catégorie cadet(e) et qu'ils produisent le certificat médical correspondant :

- double surclassement pour les benjamin(e)s, certificat médical DEVANT être établi par le médecin fédéral ou un médecin fédéral de ligue ou un médecin agréé par la FFTA ;
- simple surclassement pour les minimes, certificat médical POUVANT être établi par tout médecin.

#### **6. Le surclassement des poussins**

Voir le chapitre C.3.1.1 « Surclassement »

Surclassement	Simple	Double
Annuel	Certificat médical	Certificat d'un médecin fédéral ou d'un médecin agréé par la FFTA
Ponctuel		

**Le triple surclassement (benjamin à junior, minime à senior) et le quadruple surclassement (benjamin à senior) ne sont pas autorisés.**



### **C.3.3 LES TRANSFERTS DE CLUB (*Application 01/03/2005*)**

L'archer qui change de club d'une saison à l'autre effectue un transfert.

- Le transfert est dit "libre" lorsqu'il est réalisé entre le 1er septembre et le 31 décembre de chaque année, durant la période de renouvellement des licences. Il permet aux archers de changer de club sans autorisation fédérale après production d'un certificat de radiation, conformément au Règlement Intérieur de la FFTA.
- Le transfert est dit "autorisé" quand il est réalisé, sous contrôle et accord de la Ligue quittée, après le 31 décembre, et après production d'un certificat de radiation, conformément au Règlement Intérieur de la FFTA (*Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005*).

**Règle concernant la composition des équipes** : une équipe (de club, département ou ligue), engagée dans les championnats régionaux (DR) ou nationaux (D1, D2, Championnats de France de toutes les disciplines) doit être composée d'archers justifiant d'au moins 14 mois de licence au sein de l'association, le jour de la compétition. **Cependant**, chaque équipe (masculine ou féminine) d'un club, de département ou de ligue, peut intégrer un seul compétiteur ne répondant pas à cette obligation d'ancienneté pour l'ensemble des compétitions par équipes effectuées par l'association.

L'archer exempté de cette obligation d'ancienneté peut provenir d'un transfert « libre » ou d'une « licence découverte ».

Cependant, la règle sportive sur la composition des Equipes ne s'applique pas aux DOM/TOM.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, plus aucun transfert n'est accepté pour un archer souhaitant intégrer une équipe (*Application au 01/01/2006*).

**Pénalité** : une équipe ne respectant pas cette règle sera rétrogradée en division inférieure pour la D 1 et la D 2. Pour les championnats Jeunes, Tir en Campagne, Arcs à Poulies, Nature et 3D, l'équipe sera déclassée et ne pourra être qualifiée la saison suivante.

#### **Exceptions :**

- \* Ne sont pas concernés par cette règle de 14 mois de présence, les archers en première année de licence ou ayant interrompu leur pratique pendant 1 an minimum et venant de reprendre une licence.
- \* Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de département, il peut faire partie d'une équipe départementale, sans restriction de temps.
- \* Si son transfert ne conduit pas l'archer à changer de ligue, il peut faire partie d'une équipe de ligue, sans restriction de temps.

**Cas particuliers** : les demandes exceptionnelles de dérogation pourront être adressées à la Fédération. Le Bureau Directeur de la FFTA se réserve le droit de déroger après avis de la Commission Sportive Nationale.

### **C.3.4 LE TIR PAR EQUIPES (*Application au 01/01/2006*)**

**Pour la composition des équipes (filière olympique par équipes de clubs)** : afin de rendre les contrôles plus faciles et de vérifier la régularité des compositions d'équipes, les clubs devront faire parvenir à la FFTA (Direction Technique Nationale), à la fin du mois de Mars, une liste de 8 compétiteurs susceptibles d'intégrer une équipe.

Les justificatifs nécessaires, en particulier concernant les étrangers, seront à produire à ce moment là.

En cas de difficultés, les clubs pourront déposer des demandes de qualification complémentaires.





### Tir par équipes (FITA ou Salle)

- match 24 flèches = score réalisé lors des 1/8, ou 1/4, ou 1/2 finales, ou finales (bronze ou or)
- match 2 x 24 flèches = score réalisé sur le total cumulé des 1/2 finales + finale (bronze ou or).

#### • **Les records du monde**

Les compétitions suivantes sont considérées automatiquement comme tournois pour les records du monde :

- Jeux Olympiques ;
- Championnats du monde ;
- Tournois pour le classement mondial.

Pour les autres compétitions se reporter au Chapitre II.1 – Tir sur cibles extérieures – Article A.8 et au Chapitre II.2 – Tir en Salle – Article A.8.

### **C.8 LES REGLES D'EXCLUSION**

Un archer, ayant participé au tracé d'un parcours de Tir en Campagne ou de Tir Nature comportant des éléments inconnus ne peut pas concourir officiellement pour le classement, ni prétendre à un prix, une sélection ou à une qualification.

### **C.9 LES LICENCES**

Les compétitions inscrites au calendrier de la FFTA ne sont ouvertes qu'aux licenciés de la FFTA. Les organisateurs de manifestations sont tenus de se conformer aux règles édictées par la FFTA. A ce titre, les arbitres doivent être associés au contrôle des licences exercé au greffe du concours par l'organisateur. Pour prendre part à la compétition, l'archer doit présenter son passeport sportif et sa licence en cours de validité. Si son certificat médical n'est pas reporté sur son passeport sportif, il doit être présenté sur papier à entête du médecin examinateur (voir Dispositions Médicales – D.2, D.3).

La pose d'une photo d'identité est obligatoire sur la licence de chaque archer. A défaut de cette photo, le greffe des compétitions et les arbitres seront en droit de demander aux compétiteurs la présentation d'une pièce d'identité. En cas de refus, le compétiteur ne sera pas autorisé à prendre part au(x) tir(s).

***(Application au 01/09/2006 - Comité Directeur des 10 et 11 juin 2006)***

### **C.10 RECLAMATIONS - APPELS - LITIGES**

*Pour la procédure, se reporter au Chapitre B.5 Jury d'Appel.*

- Pour le FITA : Chapitre II – Tir sur cibles extérieures - B.10 et B.11
- Pour la salle : Chapitre II – Tir en salle – B.10 et B.11
- Pour le Tir en Campagne : Chapitre II - Tir en Campagne – B.10 et B.11

### **C.11 LES SANCTIONS** (voir Règlement Intérieur de la FFTA, Chapitre 19)

Les sanctions prévues à l'encontre des tireurs, dans le cadre d'une compétition, sont les suivantes :

1. avertissement simple verbal ;
2. avertissement officiel, en notifiant la sanction prise en cas de récidive ;
3. disqualification et perte du droit à toutes récompenses (badges, qualifications, distinctions de la FITA) ;
4. expulsion de la compétition, en cas de perturbation ;
5. transmission de la situation à la Ligue ;
6. la Ligue ou l'arbitre responsable peut adresser un rapport circonstancié à la FFTA pour saisine de la Commission de Discipline Nationale ;
7. seule la FFTA peut être amenée à prononcer une suspension de licence.

**Toute sanction, à part l'avertissement simple, doit être transmise à la FFTA.**



## **C.12 L'EQUIPEMENT ET LES TENUES DES COMPETITEURS**

Pour le FITA : Chapitre II – Tir sur cibles extérieures - B.3 et A.4

Pour la Salle : Chapitre II – Tir en salle – B.3 et A.4

Pour le Tir en Campagne : Chapitre II – Tir en Campagne – B.3 et A.4

Pour le Tir Nature : Chapitre II – Parcours Nature - A

### **C.12.1 LA TENUE DES COMPETITEURS**

#### **1. Compétitions dominicales (sélectives pour les championnats de France)**

Les concurrents sont tenus de respecter la tenue exigée par l'organisateur dont il sera fait mention sur l'invitation (mandat).

Si l'organisateur ne fait mention d'aucune tenue, le compétiteur peut porter la tenue vestimentaire qu'il souhaite dans la mesure où cette tenue est décente.

Cependant,

- les maillots sans manches, de même que les maillots de corps, ne sont autorisés à aucun moment ni comme tenue de tir, ni sur le podium (*cependant, voir en [1] la précision de la FITA ci dessous au §3*).
- les concurrents doivent porter des chaussures de sport (style Tennis) : il est interdit de tirer pieds nus. Les chaussures de ville ou les sandales ne sont pas autorisées.

#### **2. Championnats de ligues et championnats départementaux**

La FFTA souhaite que lors de leurs championnats les ligues régionales et les départements adoptent le règlement pour les compétitions nationales décrit ci-dessous :

#### **3. Compétitions nationales**

La qualité d'une organisation, vis à vis des autorités politiques, administratives, des médias, du public s'accompagne obligatoirement de l'image vestimentaire des compétiteurs, des capitaines d'équipe, des organisateurs. La réglementation ci-dessous s'applique pour :

- les compétitions nationales (championnats de France toutes disciplines individuels et par équipes et Circuits Nationaux) ;
- les concours FITA STAR ;
- les concours FITA TARGET.
- Les concours ARROW HEAD

*Remarques préalables :*

- les maillots sans manches, de même que les maillots de corps, ne sont autorisés à aucun moment comme tenue de tir, ni sur le podium [1] ;
- les shorts sont autorisés dans toutes les disciplines, mais ne doivent pas remonter plus haut que l'extrémité des doigts du concurrent, lorsque la main et les doigts sont étendus le long de son côté ;
- les pantalons de type "Jean's" et assimilés, autres que blancs, ne sont autorisés à aucun moment, ni considérés comme tenue d'équipe ou de club, de département ou de ligue.

Sur le pas de tir (pendant toute la durée de la compétition), lors de la remise des prix ou des cérémonies d'ouverture ou de clôture, les tenues suivantes sont les seules autorisées :

#### **Compétitions individuelles**

- Dames : elles peuvent porter des robes ou des jupes, ou des jupes culottes, ou des pantalons, ou des shorts et des blouses, corsages, chemises, polos, tee-shirts ou des "tops" [1].
- Hommes : ils doivent porter des pantalons, ou des shorts et des chemises (à manches longues ou courtes), ou polos, ou tee-shirts.



**[1] Précision de la FITA** : le Bureau du Comité Directeur de la FFTA (8 juin 2001) accepte l'application, lors de toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel, la précision de la FITA concernant la tenue des dames et plus particulièrement le port des maillots sans manche et les "tops" (hauts) :

"Le top ou "haut" est un vêtement féminin qui couvre la partie supérieure du corps, devant et derrière, et qui est fixé par au moins une bretelle / ficelle sur chaque épaule". Un tel vêtement doit rester décent : les arbitres de la compétition et, éventuellement, le jury d'appel seront juges de la décence de cette tenue. Cette précision ne concerne pas les hommes qui restent soumis aux règles ci-dessus.

### **Compétitions par équipes (toutes disciplines)**

Tous les membres d'une **même équipe** de club, ou de ligue, ainsi que le capitaine d'équipe, doivent **porter la même tenue**, dans le respect du texte ci-dessous.

**Tenues de club ou d'équipes** : pour les dames et les hommes, la tenue de club ou d'équipe est autorisée. Par tenue de club ou d'équipe, il faut entendre un équipement vestimentaire complet (pantalon, ou short, chemise, polo ou tee-shirt, survêtement de sport, pull ou gilet pour le temps froid) aux couleurs du club ou de l'équipe, sur lequel doit apparaître le nom, ou l'insigne, ou le logo du club ou de l'équipe, ou de la ville; ou de la ligue, ou du département, sans restriction de taille, avec, éventuellement, la marque du ou des sponsors selon la réglementation en vigueur.

*Si le concurrent ne possède pas une tenue de club ou d'équipe, la partie inférieure de sa tenue doit être impérativement blanche. La partie supérieure de sa tenue peut être celle de son club (ou département, ou ligue), sinon elle doit être impérativement blanche.*

**Chaussures** : les concurrents doivent porter des chaussures de sport (style Tennis) : il est interdit de tirer pieds nus ; Les chaussures de ville ou les sandales ne sont pas autorisées.

**En cas de mauvais temps** (froid, pluie), un vêtement de protection approprié peut être porté.

**Dossards** : les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisateur. Le dossard doit être porté, bien en vue, afin d'être visible pendant tout le temps du tir, mais il n'est pas obligatoire qu'il soit placé dans le dos : le dossard peut être également accroché au carquois ou à la ceinture (*Application 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005*). Un concurrent ne peut pas cacher le nom du ou des sponsors inscrits sur le dossard fourni par l'organisateur

**Lors des concours de Tir en Campagne ou de Parcours Nature, ou 3D**, des vêtements et des chaussures adaptés peuvent être portés pendant les tirs. Cependant, pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des récompenses, sur le podium, le port de la tenue blanche (ou de club, ou de ligue, ou d'équipe) est impératif.

### **C.12.1.1 LA TENUE DES COMPÉTITEURS SUR LE PODIUM A LA FIN DE LA COMPÉTITION (Application 01/01/2005)**

Par respect vis à vis de l'organisateur qui a déployé de nombreux efforts et qui a sollicité les autorités politiques, administratives, les médias et le public à participer à la remise des récompenses de la compétition, les compétiteurs, invités à monter sur le podium suite à leur performance sportive, se doivent d'avoir un comportement et une tenue vestimentaire corrects :

Quelle que soit la discipline, les compétiteurs, sur le podium, doivent être vêtus :

- soit de leur tenue de club, de département, de ligue ou de la tenue de leur équipe nationale ;
- soit d'une tenue blanche.

A aucun moment, sur le podium, ils ne peuvent ni présenter un animal ou un quelconque accessoire, ni manifester un signe d'humeur à l'encontre des organisateurs, des personnalités présentes, de la FFTA ou du public.

Le Délégué Technique Fédéral sera "le maître de cérémonie" de la compétition. Il supervisera les cérémonies d'ouverture et de clôture de la compétition et, en particulier, la remise des récompenses : **avant** le début de la remise des prix, il veillera à ce que les compétiteurs, qui seront amenés à monter sur le podium, se présentent en respectant les règles ci-dessus.

En cas de refus, le Délégué Technique Fédéral sera en droit de refuser l'accès du podium au compétiteur récalcitrant qui pourra également faire l'objet d'un rapport adressé à la FFTA pour d'autres sanctions éventuelles.



### **C.13 LES INDICATEURS DE VENT** (électroniques ou non)

- **Indicateurs électroniques**

L'utilisation d'un indicateur de vent électronique est autorisée dans la discipline du tir en plein air (FITA). Cependant, ce dispositif n'est autorisé, sur le terrain de compétition, que derrière la ligne d'attente (zone de repos des archers), et non pas sur la ligne de tir.

- **Morceau de tissu sur l'arc**

Un morceau de tissu léger (ou ficelle), servant d'indicateur de vent est acceptable sur l'arc ou les stabilisateurs, en FITA, en Salle et en Tir en Campagne, à condition que cela n'offre pas une aide supplémentaire à la visée.

### **C.14 LE TIR AVEC DEUX ARCS**

Un archer n'est pas autorisé, à l'occasion d'un même concours inscrit au calendrier officiel de la FFTA, à tirer avec deux arcs de type différent (par ex : une volée avec un arc classique, une volée avec un arc à poulies).

Lors d'un concours avec plusieurs départs, un archer peut changer de type d'arc lors des différents départs, mais pour le classement, seul le premier départ avec chaque arme est pris en compte.

Lors d'une compétition comprenant plusieurs départs, un compétiteur (prenant part à deux départs différents, l'un en arc classique, l'autre en arc à poulies) peut faire partie des deux équipes de son club pour les classements par équipes.

Un archer ne peut réaliser qu'une seule qualification par week-end, par arme et par discipline.

Si un championnat de ligue est dédoublé (championnat de ligue pour les arcs classiques à une date différente du championnat de ligue pour les arcs à poulies), un archer peut participer aux deux championnats de ligue.

#### **Championnats de France :**

- Salle, Extérieur 2x50m, Tir en Campagne, Beursault, Nature, 3D, Fita "Jeunes" et "Vétérans": arcs classiques et arcs à poulies tirant en même temps, le compétiteur doit faire le choix d'une arme.
- Fita : le championnat de France arcs classiques et le championnat de France arcs à poulies se disputant à des dates et en des lieux différents (championnats dédoublés) le compétiteur peut participer aux deux championnats de France dans la mesure où il est qualifié pour les deux.

Lors du tir par équipes, le mélange des arcs n'est pas autorisé dans une même équipe (un arc classique ne peut pas être admis dans une équipe arcs à poulies).



## **D. LES DISPOSITIONS MEDICALES**

### **D.1 LE SUIVI MEDICAL DES ARBITRES**

Les fonctions de l'arbitrage exposent à des risques spécifiques qui, même s'ils sont minimes, exigent un bilan médical orienté, en particulier lorsqu'on s'adresse à une personne de plus de 50 ans : risque de chutes, troubles circulatoires des membres inférieurs et accidents cardio-vasculaires.

Les disciplines de parcours (Tir en Campagne, Tir Nature, 3D) exposent à des risques plus fréquents de chutes (traumatologie des membres inférieurs), d'exposition aux intempéries, d'accidents cardio-vasculaires, chez une population non préparée aux efforts intenses.

Un certificat d'aptitude à une activité physique soutenue en pleine nature (marche en terrain accidenté d'environ une douzaine de km) est demandé aux arbitres des disciplines de parcours.

Un examen ophtalmologique, en vue du dépistage d'une anomalie de l'acuité visuelle, est recommandé.

### **D.2 LE CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE-INDICATION A LA PRATIQUE SPORTIVE**

La première délivrance d'une licence sportive est subordonnée à la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc (Loi n° 99-223, art 5 et 6).

Ainsi, le contrôle médical est préalable à la délivrance de la 1<sup>ère</sup> licence. **Pour les Poussins**, au titre de la prévention, la délivrance d'une licence (1<sup>ère</sup> licence ou renouvellement) est subordonnée à la présentation d'un certificat médical **annuel** d'aptitude à la pratique du tir à l'arc. Ce certificat peut être délivré par tout docteur en médecine.

- **Participation aux compétitions**

La participation aux compétitions organisées ou agréées par la FFTA est subordonnée à la présentation d'une licence sportive portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc en compétition.

L'attestation de ce certificat doit figurer, soit sur la licence, soit sur le passeport sportif de l'archer, soit sur papier libre à en-tête du médecin examinateur

L'archer s'engage à notifier à la Commission Médicale Fédérale ou au médecin ayant délivré le certificat médical toutes modifications de son état de santé (survenues d'une contre-indication).

Tout Docteur en Médecine – au choix du licencié – est habilité à délivrer un tel certificat. Ce certificat doit dater de moins d'un (1) an pour la délivrance de la première licence. Pour le renouvellement, le certificat est lié à la validité de la licence et doit dater de moins de 3 mois.

Pour la pratique en compétition des Poussins (à partir de 9 ans) se référer à l'Article C.3.1.1.

**Application (15/09/2002)** : L'adjonction du certificat médical à la licence a été mise en place pour simplifier le contrôle du greffe et/ou des arbitres :

- la licence fédérale mentionne "**certificat médical OUI**" : le greffe et/ou les arbitres n'ont plus à demander le certificat médical au compétiteur, la responsabilité ayant été transférée au président de club qui a dû se faire présenter le certificat médical valide pour la saison en cours avant de commander la nouvelle licence. Il est conseillé au président de club de conserver un double (ou une copie) du certificat médical qui sera d'une grande utilité en cas de problème.
- la licence fédérale mentionne "**certificat médical NON**" : le compétiteur ne peut pas participer aux compétitions de la FFTA sur la simple présentation de sa licence. Le greffe et/ou les arbitres doivent lui demander de présenter également son certificat médical valide pour la saison en cours (indication sur le passeport ou sur papier libre à en-tête du médecin examinateur).

### **D.3 LES SURCLASSEMENTS**

Pour concourir dans une catégorie d'âge supérieure, le licencié doit se "surclasser" et subir un examen médical spécifique qui donne lieu à la délivrance d'un Certificat Médical de Surclassement :

- **simple Surclassement** pour accéder à la catégorie immédiatement au-dessus : le certificat peut être délivré par tout Docteur en Médecine, au choix du licencié ;
- **double Surclassement** (2 catégories d'âge au-dessus) qui ne peut être délivré que par un médecin de la FFTA (médecin fédéral ou régional) ou un médecin agréé par la FFTA.

**Pour les Poussins, voir le chapitre C.3.1.1**



## **D.4 LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE**

**Attention**, de nombreux textes traitent l'usage des substances et procédés interdits (dont les boissons alcoolisées et stupéfiants...): règlements fédéraux, loi sur le sport, code de la santé publique, charte du CIO... Le lecteur est invité à faire une recherche plus détaillée, notre texte s'attachant plus particulièrement à l'aspect réglementaire.

En application des dispositions de l'article 16 de la Loi n°89-432 du 28 Juin 1989 et des dispositions des Décrets n° 91-837 du 30 Août 1991 et n° 92-381 du 1<sup>er</sup> Avril 1992 :

- les organes, les agents, les groupements affiliés et les licenciés de la FFTA sont tenus de prêter leur concours à la mise en œuvre des enquêtes, contrôles, perquisitions et saisies organisés en application de la loi du 28 Juin 1989, relative à la prévention et à la répression de l'usage des produits dopants à l'occasion des compétitions et manifestations sportives.
- tout licencié, participant aux compétitions et manifestations sportives et aux entraînements y préparant, est tenu de se soumettre aux prélèvements et aux examens destinés à déceler la présence de substances et/ou l'utilisation de procédés interdits. Le refus de se soumettre à un contrôle antidopage (qui peut, éventuellement, comprendre une prise de sang) sera considéré comme un résultat positif.

La réglementation relative à la lutte antidopage au sein de la FFTA figure dans le Règlement Médical Fédéral et en Annexe 2 du Règlement Intérieur de la FFTA. Celui-ci dispose, entre autres, des demandes d'enquêtes, des opérations de contrôle, des organismes disciplinaires et des sanctions possibles.

Aménagement du local de contrôle anti-dopage. **Voir annexe 6.**

### **Compétition et alcool**

La FFTA est investie d'une mission de service public qui lui confère des droits et des devoirs, notamment en matière de protection de la santé des sportifs dans l'exercice de leur activité.

Par le biais de la délégation ministérielle, la FFTA s'appuie sur ses structures et ses dirigeants pour mener ses missions.

Les dirigeants, tous comme les citoyens, sont tenus selon le Code Pénal à une obligation de prudence et de sécurité prévue par la loi ou le règlement [Article 121-3 du Code Pénal]. De plus, en cas de mise en danger, le texte contraint le dirigeant à accomplir les obligations nécessaires en rapport avec ses missions, ses fonctions ou ses compétences... Ce rappel fait, les dirigeants, les arbitres, dans l'exercice de leur mission disposent de l'autorité nécessaire pour prendre les mesures qui s'imposent vis-à-vis d'une personne présentant des troubles du comportement supposés être consécutifs à la consommation d'alcool ; Assurément, elle ne doit pas prendre part à la compétition.

Concernant la vente d'alcool à la buvette (avec dérogation municipale), **cette vente est strictement interdite aux participants**. L'arbitre ou l'organisateur peut s'appuyer sur l'article 2 du Règlement de lutte contre le dopage qui précise qu'il est interdit d'utiliser des substances mentionnées par arrêté (dont l'alcool), tout comme il est interdit de les offrir, les céder ou les administrer.

Cette disposition s'entend strictement, s'agissant d'utilisation ou de cession de la substance et non pas simplement, contrairement aux idées reçues, d'un seuil à ne pas dépasser (sachant que le règlement de la FITA fixe le seuil à 0,10g d'alcool par litre de sang).

Voici le texte à diffuser au sein de la FFTA auprès des organisateurs (affichage buvette) :

### **IMPORTANT**

- Vu l'article L3631-1 du code de la santé publique ;
- Vu le décret n° 2004-22 du 7 janvier 2004 ;
- Vu l'article 16 de la loi du 16 juillet 1984 relatif à l'organisation et à la promotion des activités physiques et sportives et, notamment au sujet de la préservation de la santé des sportifs ;
- Vu le code mondial anti-dopage ;
- Vu le règlement disciplinaire de la FFTA relatif à la lutte contre le dopage ;

Il est rappelé aux participants qu'il est interdit d'utiliser et de consommer des substances interdites par la réglementation, l'alcool étant inclus dans la liste des dites substances.

En conséquence, la vente des boissons alcoolisées autorisée par dérogation municipale est réservée aux seuls visiteurs.

L'organisateur sous couvert de la Fédération Française de Tir à l'Arc



### Rôle de l'arbitre

Un arbitre d'une compétition a-t-il le pouvoir de disqualifier un compétiteur s'il constate, de visu, que ce dernier consomme de l'alcool pendant la compétition ?

Consommer de l'alcool est interdit pendant la compétition : cf. le règlement intérieur, le règlement médical, le règlement de la lutte contre le dopage).

L'article B.8.1.2; du tir sur cibles en extérieur, du tir en salle, du tir en campagne précise : "un tireur coupable d'enfreindre une ou plusieurs règles sera éliminé de la compétition et perdra toutes les positions qu'il avait gagnées".

Le fait de consommer de l'alcool pendant la compétition (les pauses entre les distances ou les parcours font partie de la compétition), *quelle que soit la discipline*, est une infraction à la règle.

Les arbitres, qui ont un devoir de sécurité et une obligation de prudence, disposent d'une échelle de sanctions prévues dans règlements généraux, article C.11.

Ainsi, s'il est constaté de visu une consommation d'alcool, la commission des arbitres de la compétition (et/ou le jury d'appel) :

- a le pouvoir de disqualifier un compétiteur et de lui interdire la poursuite de la compétition ;
- en cas de perturbation due à l'agitation de l'archer fautif, possibilité d'expulsion du terrain de compétition : le compétiteur devra rejoindre la zone des spectateurs ;
- si le compétiteur refuse d'obtempérer : garder son calme, gérer la situation au mieux, éviter tout désordre tout en maintenant clairement et avec fermeté la disqualification. Déferer le cas à la FFTA par un rapport circonstancié accompagnant le rapport d'arbitre ;
- en cas de perturbation importante, *de danger* : appel des forces de police ou de gendarmerie, afin qu'elles constatent les faits et prennent les dispositions nécessaires. Déferer le cas à la FFTA.

**Procédure :** Avertissement officiel (carton jaune) inscrit dans le rapport d'arbitrage  
Sanction = disqualification.

**Tout licencié, participant à une manifestation sportive sous l'égide de la FFTA, est tenu de se soumettre à l'ensemble des règles édictées par la FFTA et d'accepter les sanctions réglementaires qui lui seraient infligées par les arbitres ou toute autre autorité fédérale compétente en cas d'infraction aux dites règles. Le cas échéant, il pourra utiliser son droit de recours et celui-ci sera exercé conformément à la procédure prévue.**



## **E. LA PUBLICITE**

Ce règlement concerne toutes les compétitions inscrites au calendrier officiel de la FFTA, à l'exception des compétitions internationales qui sont soumises au règlement de la FITA.

### **E.1 SUR LE TERRAIN**

La FFTA autorise la pose de panneaux publicitaires sur le terrain de compétition, dans la mesure où cela ne nuit pas à la sécurité. Toutefois, la pose de publicité se veut limitée et sous certaines conditions :

- chevalets : la publicité est autorisée entre les pieds des chevalets, posée sur le sol. La hauteur des panneaux sera de 30cm maximum, les lettres ou les sigles n'excédant pas la hauteur des n° de cible. Dans ce cas, les n° de cibles peuvent se trouver au-dessus de la butte de tir ;
- l'uniformité de la couleur, de la forme et du contenu est exigée dans la publicité d'un même annonceur. Une alternance des publicités, quand il y en a plusieurs, ne peut être tolérée que toutes les quatre cibles minimum ;
- en arrière des cibles : à 2m minimum en arrière de la ligne des cibles, publicité posée sur le sol. Mêmes conditions que ci-dessus pour ce qui concerne l'uniformité et l'alternance ;
- pour le Tir en Salle : publicité autorisée sur le filet de protection, s'il y en a, à une hauteur minimum de 80cm au-dessus du point le plus élevé de la cible (y compris le n° de cible) ;
- sur les drapeaux indicateurs de vent : mêmes conditions que plus haut en ce qui concerne l'uniformité et l'alternance ;
- sur le ou les tableaux de marque : en dehors du périmètre de la zone de marquage ;
- sur les supports des feux et panneaux signalant la rotation des tireurs ;
- sur les feuilles de marque ;
- sur les maillots des organisateurs : à condition que la publicité soit la même pour tous les membres de l'organisation ;

La publicité permanente existant sur un terrain de compétition (stade ou salle) est autorisée.

### **E.2 POUR LES COMPETITEURS** (les textes suivants sont tirés du règlement FITA)

*FITA 2.2.5.* : Les compétiteurs peuvent porter de la publicité en plus des marques de fabrique normales du fabricant ;

*FITA 2.2.6.* : Les compétiteurs peuvent avoir de la publicité sur leur équipement technique personnel (arcs, sacs, etc...) en plus des marques de fabrique originelles ;

*FITA 2.2.7.* : La publicité se référant aux articles 2.2.5 et 2.2.6 ne peut excéder 400cm<sup>2</sup> par article. Les dossards ne sont pas couverts par cet article ;

*FITA 2.2.8.* : Les marques de fabrique se référant aux articles 2.2.5 et 2.2.6 ne peuvent excéder 30cm<sup>2</sup>, à l'exception des marques de fabrique sur les arcs et les stabilisateurs ;

*FITA 2.2.9.* : Les décisions annoncées aux articles 2.2.5, 2.2.6, 2.2.7 et 2.2.8 doivent être également observées par les capitaines d'équipes et tous les officiels présents sur le terrain de compétition.

La publicité, que peut porter le compétiteur sur son maillot, ne peut en aucun cas se substituer au dossard.



## F. LES DISTINCTIONS

### F.1 POUR LA FITA

On trouvera les distinctions et les scores à réaliser dans chaque description des compétitions (Chapitre II).

### F.2 POUR LA FFTA

Les clubs, les comités, les ligues, sont habilités à décerner les badges fédéraux. Ces badges sont en vente à la fédération (sous conditions).

- **Coq FITA**

Coqs Arc Classique	Minima à réaliser
Rouge sur fond blanc	950 pts
Or sur fond blanc	1050 pts
Or sur fond noir	1150 pts
Or sur fond bleu	1250 pts
Or sur fond rouge	1300 pts

Coqs Arc à Poulies	Minima à réaliser
Bleu sur fond blanc	950 pts
Argent sur fond blanc	1050 pts
Argent sur fond noir	1150 pts
Argent sur fond bleu	1250 pts
Argent sur fond rouge	1300 pts

Les scores doivent être réalisés lors d'un FITA 4 distances, sur les distances officielles :

- 70, 60, 50 et 30m pour les dames
- 90, 70, 50 et 30m pour les hommes

- **Ecussons "Jeune Espoir FITA" (arcs classiques et arcs à poulies)**

Cet écusson est réservé aux minimes. Les scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours Fita 2x50m.

Arcs Classiques Arcs à Poulies	
Blanc	500 pts
Noir	550 pts
Bleu	600 pts
Rouge	650 pts
Jaune	700 pts

- **Ecussons FITA (règlement français 2x70m)**

Arc classique Arc à poulies	
Rouge sur fond blanc	500 pts
Or sur fond noir	550 pts
Or sur fond bleu	600 pts
Or sur fond rouge	650 pts
Rouge sur fond jaune	675 pts
Or sur fond pourpre	700 pts



- **Ecussons Tir en Salle**

<b>FLECHES</b>	<b>Arc classique Flèches bleues</b>	<b>Arc à Poulies Flèches blanches</b>
1	450 pts	
2	500 pts	
3	540 pts	
4	570 pts	

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours officiel 2 x 18m ou 2 x 25m, pour toutes les catégories.

- **Ecussons Tir Extérieur 2x50m (Application 01/03/2005)**

<b>ARCHERS</b>	<b>Arc classique Bordure or</b>	<b>Arc à Poulies Bordure argent</b>
1	500 pts	550 pts
2	550 pts	600 pts
3	600 pts	640 pts
4	640 pts	670 pts
Archer d'Or	670 pts	690 pts

Ces scores doivent avoir été réalisés lors d'un concours officiel : seul le 2x50m sera pris en considération. Le 2x20m et le 2x30m ne permettent pas l'attribution d'écussons.

- **Ecussons Tir en Campagne (arcs classiques, arcs nus et arcs à poulies)**

<b>MARCASSINS</b>	<b>Benjamins Minimes Cadets</b>
Vert sur fond blanc	150 pts
Argent sur fond vert	200 pts
Or sur fond blanc	250 pts
Or sur fond noir	300 pts

<b>ECUREUILS Juniors / Seniors / Vétérans</b>	<b>Arc Classique</b>	<b>Arc à Poulies</b>
Vert sur fond blanc	190 pts	200 pts
Argent sur fond vert	220 pts	230 pts
Or sur fond blanc	240 pts	250 pts
Or sur fond noir	270 pts	290 pts
Or sur fond bleu	300 pts	320 pts
Or sur fond rouge	330 pts	350 pts

Ces scores doivent être réalisés sur un parcours homologué de 24 cibles, lors d'une compétition inscrite au calendrier officiel de la FFTA.



• **Ecussons Tir Nature (pour les 5 catégories d'arc)**

<b>MARCASSINS</b>	<b>Benjamins Minimes Cadets</b>
Noir sur fond orange	375 pts
Argent sur fond orange	600 pts
Or sur fond orange	825 pts

<b>SANGLIERS</b>	<b>Juniors Seniors Vétérans</b>
Vert sur fond blanc	450 pts
Argent sur fond vert	675 pts
Or sur fond blanc	900 pts
Or sur fond noir	1050 pts
Or sur fond bleu	1200 pts
Or sur fond rouge	1275 pts

Apporter les corrections suivantes selon l'arc utilisé :

Arc droit	- 200 points
Arc chasse nu	- 100 points
Arc nu	- 50 points
Arc à poulies nu	0
Arc libre	+ 150 points

Ces scores doivent être réalisés sur un parcours homologué, lors d'une compétition officielle, comportant  
 - soit un parcours de 42 cibles tirées 1 fois  
 - soit sur un parcours de 21 cibles tirées 2 fois, en changeant ou non les postes de tir.

• **Badges 3D**

Scores à réaliser sur un parcours de 2x20 cibles ou 1 fois 40 cibles.

<b>BROCARD</b>	<b>Arc droit nu</b>	<b>Arc chasse nu</b>	<b>Arc classique nu</b>	<b>Arc à poulies nu</b>	<b>Arc libre</b>
Vert sur fond blanc	130	150	190	240	320
Argent sur fond vert	220	240	280	360	440
Or sur fond blanc	320	340	380	480	560
Or sur fond noir	410	450	490	570	670
Or sur fond bleu	520	540	580	630	720
Or sur fond rouge	590	620	650	710	760



LYNX	Benjamins - Minimes - Cadets	
	Arc Nu	Arc à Poulies Nu
Noir sur fond orange	220 pts	260 pts
Argent sur fond orange	260 pts	320 pts
Or sur fond orange	300 pts	400 pts

- **Badges Beursault** (arcs classiques et arcs à poulies)

MARMOTS
1 marmot 32 honneurs
2 marmots 35 honneurs
3 marmots 38 honneurs
4 marmots 40 honneurs

- **Flèches de progression** (arcs classiques, d'initiation et à poulies) pour toutes les catégories, en particulier les débutants

FLECHE		FLECHE	
140 Points  Diamètre 80  6 volées de 3 flèches	<i>BLANCHE</i> 10 mètres	Arc Classique et Arc à Poulies = 310 points  Diamètre 122 pour les 2 armes  6 volées de 6 flèches <b>ou</b> 12 volées de 3 flèches à chaque distance	<i>BRONZE</i> 30 mètres
	<i>NOIRE</i> 15 mètres		<i>ARGENT</i> 50 mètres
	<i>BLEUE</i> 20 mètres		<i>OR</i> 70 mètres
	<i>ROUGE</i> 25 mètres		<b>Application au 01/01/2006</b>
	<i>JAUNE</i> 30 mètres		



- **Plumes pour les poussins (arcs classiques et initiation)**

<b>PLUMES</b>	<b>Points</b>	<b>Distances</b>	<b>Nombre de flèches</b>
Blanche	24	6m	4 x 2 flèches
Noire	24	8m	4 x 2 flèches
Bleue	36	10m	6 x 2 flèches
Rouge	36	12m	6 x 2 flèches
Jaune	36	15m	6 x 2 flèches

Les scores à réaliser se font par volées de 2 flèches, sur blason de 80cm évidé au 7 (jaune et rouge enlevés), le blason étant retourné.

Une flèche en zone évidée vaut 5 points.

Une flèche en zone blanche vaut 3 points.

Tous les écussons et badges sont en vente auprès du responsable désigné dans chaque ligue.

Les flèches de progression et les plumes sont en vente directe au service Diffusion des Articles de la FFTA (☎ : 01 48 12 12 22).



## **G. LES ANNEXES**

### **SOMMAIRE DES ANNEXES**

#### **ANNEXE 1 :**

La Commission Nationale des Arbitres (CNA)

Les Responsables des distinctions internationales : FITA STAR, TARGET ET ARROW HEAD

Les Responsables Arbitre de Ligues (PCRA)

#### **ANNEXE 2 :**

Modèle de rapport d'arbitre : Tir FITA, Tir en Salle, Extérieur 2x50m

Modèle de rapport d'arbitre : Tir en Campagne, Parcours Nature, Tir sur Cibles 3D

#### **ANNEXE 3 :**

Demande de FITA STAR, ARROW HEAD et de FITA TARGET

#### **ANNEXE 4**

Demande d'homologation de record de France ou de meilleure performance française

#### **ANNEXE 5**

Modèle de réclamation auprès du Jury d'Appel

#### **ANNEXE 6**

Disposition d'un local pour un contrôle anti-dopage

#### **ANNEXE 7**

Nomenclature du matériel de tir (Arc Classique et Arc à poulies)

#### **ANNEXE 8**

Accessoires de terrain



## ANNEXE 1

### • LA COMMISSION NATIONALE DES ARBITRES – Composition au 21/10/2002

<b>PRESIDENT</b> <i>Juge International</i>	<b>DAUNAN Jacques</b> Nazareth 47600 NERAC	Tél : 05 53 97 21 20 / 06 03 50 03 12  E-mail : jdaunan@wanadoo.fr
<b>MEMBRES DE DROIT</b>	<b>BOUCLET Philippe</b> (FFTA) <b>LAFORST Christian</b> (FFTA)	E-mail : p.bouclet@ffta.fr E-mail : CLAFO42119@aol.com
<b>MEMBRES Secrétaire</b>	<b>FAGART Régis</b> 40 Avenue Poiteux 80400 BROUCHY	Tél : 03 23 36 39 61  E-mail : regis.fagart@wanadoo.fr
<b>Sec Adjointe</b> <i>Carte Arbitre</i>	<b>BONNIN-GUERIN Marcelle</b> 10 Rue de la Ourie 44190 CLISSON	Tél : 02 40 54 03 55 Fax : 02 40 54 03 55 E-mail : bonpompom4@wanadoo.fr
PCRA Ile de France	<b>BERNIN Guy</b> 10 Rue Simon L'étoile 92260 FONTENAY AUX ROSES	Tél : 01 46 60 68 72 / 06 86 78 02 56  E-mail : berndru@wanadoo.fr
Responsable Formations Arbitres	<b>CEDO Michel</b> 15 Rue des Pommettes 47550 BOE	Tél : 05 53 96 57 91 / 06 09 76 58 14 Fax : 05 53 98 33 05 E-mail : michel.cedo@wanadoo.fr
Juge International	<b>GABARRET Jean Pierre</b> 25 Rue Masquelez 17300 ROCHEFORT	Tél : 05 46 99 15 28 Fax : 05 46 99 15 28 E-mail : jpgabarret@aol.com
Juge International Ski-Arc	<b>LAPOSTOLLE Jean-Claude</b> 9, Chemin du Paradis 73200 ALBERTVILLE	Tél : 04 79 32 65 53 Fax : 04 79 31 26 75 E-mail : jclapostolle001@cegetel.rss.fr
Juge International	<b>OLSEN Claude</b> Les Fouchards 18300 BANNAY	Tél : 0 2 48 72 32 00 Fax : 02 48 72 32 00 E-mail : claudolsen@wanadoo.fr
Juge International	<b>POULAIN Raymond</b> Place de l'Eglise 26160 MANAS	Tél : 04 75 90 18 33 / 06 85 84 83 14 Fax : 04 75 90 18 33 E-mail : RAYMOND.POULAIN@wanadoo.fr

### • DEMANDES DE DISTINCTIONS DE LA FITA

<b>FITA STAR et FITA TARGET</b>	<b>PLANCHE Bernard</b> Cedex G.11 18340 PLAIMPIED GIVAUDINS	Tél : 06 19 68 38 91  E-mail : bernardplanche@wanadoo.fr
<b>ARROWHEAD</b>	<b>ADNET Michel</b> VOIPREUX 51130 VERTUS	Tél : 03 26 52 13 34  E-mail : madnet@wanadoo.fr



• **LES RESPONSABLES ARBITRES DES LIGUES**

<b>ALSACE</b>	<b>BECQUET Jean Jacques</b> 1 Rue de Melezes 67540 OSTWALD	Tél : 03 88 29 04 49 / 06 80 07 40 24 E-mail : jjbqt@free.fr
<b>AQUITAINE</b>	<b>MORLAIX Jean François</b> 718 Route de Laglorieuse 40090 ARTASSENX	Tél : 05 58 44 07 75 Fax : 05 58 44 02 27 E-mail : jeff.laac@wanadoo.fr
<b>AUVERGNE</b>	<b>DIMOYAT Jean-Pierre</b> 14, Cité St Roch 15240 SAIGNES	Tél : 04 71 40 61 90 Fax : 04 71 40 61 90 E-mail : flechesumene@free.fr
<b>BOURGOGNE</b>	<b>VERAY Jean-Pierre</b> 57, Av des Cosmonautes - Ap 14 89400 MIGENNES	Tél : 03 86 80 30 23 Fax : 03 86 80 95 14 E-mail : jean-pierre.veray@wanadoo.fr
<b>BRETAGNE</b>	<b>LEVARD Jacques</b> 8 Rue des Bouvreuils 56100 LORIENT	Tél : 02 97 37 41 99 E-mail : jacques.levard@wanadoo.fr
<b>CENTRE</b>	<b>PESSON Dominique</b> 53 Rue de Loigny La Bataille 28150 VOVES	Tél : 02 37 99 02 45 / 06 20 65 24 76 E-mail : pesson.djy@wanadoo.fr
<b>CHAMPAGNE</b>	<b>CIRE Jérôme</b> 37 Rue des Sablons 51390 GUEUX	Tél : 06 07 36 13 31 E-mail : jerome.cire1@aliceadsl.fr
<b>CORSE</b>	<b>ETIENNE Yves</b> Provence Logis - B 212 Les Marguerites Lupino 20600 BASTIA	
<b>COTE D'AZUR</b>	<b>GILBERT Jean Michel</b> Château d'Argent A 1000 Avenue Jean Jaurès 83400 HYERES	Tél : 04 94 65 99 65 / 06 08 33 22 14 E-mail : jm.gilbert@tele2.fr
<b>DAUPHINE SAVOIE</b>	<b>PEZET Christophe</b> 231 Impasse Domaine de Bellegarde 74700 SALLANCHES	Tél : 04 50 47 73 72 / 06 61 04 74 50 Fax : 04 50 93 78 55 E-mail : christophe.pezet@pezet-sa.com
<b>FLANDRES</b>	<b>CABANETOS Denis</b> 377 Rue des Manoirs 59279 LOON PLAGE	Tél : 03 59 49 40 75 / 06 88 33 79 83 E-mail : d.cabanetos@libertysurf.fr
<b>FRANCHE COMTE</b>	<b>CAYOT Yves</b> 26 Rue Dannemarie 90150 REPPE	Tél : 03 84 23 83 19 E-mail : Ycayot@aol.com
<b>GUADELOUPE</b>	<b>FAURE Philippe</b>	Tél : 06 90 55 76 12 Fax : 05 90 81 93 96 E-mail : faurelec@wanadoo.fr
<b>GUYANE</b>	<b>DAVY Michel</b> 6 Lot des Nénuphars 97354 REMIRE MONTJOLY	Tél : 05 94 38 36 47 Fax 05 94 38 13 97



## Les Règlements Généraux

---

<b>ILE de FRANCE</b>	<b>BERNIN Guy</b> 10 Rue Simon Létoile 92260 FONTENAY AUX ROSES	Tél : 01 46 60 68 72 / 06 86 78 02 56 E-mail : berndru@wanadoo.fr
<b>LANGUEDOC ROUSSILLON</b>	<b>PALOMARES Jean Louis</b> Lot de Langlade Brenoux 48000 MENDE	Tél : 04 66 48 00 00
<b>LIMOUSIN</b>	<b>FAUCHER René</b> 19 HLM M. de Ceuille 19100 TULLE	Tél : 05 55 20 17 84
<b>LORRAINE</b>	<b>BEAUDOIN Claude</b> 2 Rue des Jonquilles - Bât Pégase 54300 LUNEVILLE	Tél : 03 83 74 24 29 E-mail : claude.beaudoin@tiscali.fr
<b>LYONNAIS</b>	<b>MORAS Bruno</b> 1 Impasse du Bois de Chêne 69800 SAINT PRIEST	Tél : 04 78 21 78 01 / 06 84 62 12 98 E-mail : b.moras@caramail.com
<b>MARTINIQUE</b>	<b>POUSSY Bernard</b> Lot n° 10 l'Eventée, Route de Balata 97234 FORT DE FRANCE	Tél : 05 96 61 86 65 Fax : 05 96 61 86 65 E-mail : bernard.poussy@wanadoo.fr
<b>MIDI PYRENEES</b>	<b>BERT Jacques</b> 13 Rue F. Moussis 65000 TARBES	Tél : 05 62 93 88 62 E-mail : j.bert65@wanadoo.fr
<b>NORMANDIE</b>	<b>BONFARDIN Denis</b> Ligue de Tir à l'Arc 1018, Quartier du Grand Parc 14200 HEROUVILLE ST CLAIR	Tél : 02 33 38 41 77 Fax : 02 33 38 19 33 E-mail : tiralarc-normandie@wanadoo.fr
<b>NLLE CALEDONIE</b>	<b>GENTIL Llewellyn</b> BP 576 PAÏTA 98890 NOUVELLE CALEDONIE	E-mail : interstor@lagoon.fr
<b>PAYS DE LA LOIRE</b>	<b>BONNIN-GUERIN Marcelle</b> 10 Rue de la Dourie 44190 CLISSON	Tél : 02 40 54 03 55 Fax : 02 40 54 03 55 E-mail : bonpompom4@wanadoo.fr
<b>PICARDIE</b>	<b>VAILLANT Franck</b> 19 Rue Basse 80700 TILLOLOY	Tél : 03 27 87 18 15 / 06 80 01 69 94 E-mail : pcra.picardie@orange.fr
<b>POITOU CHARENTES</b>	<b>COUSSOT Claudine</b> 181 Rue de la Pierrière 79410 SAINT GELAIS	Tél : 05 49 75 03 06 Fax : 05 49 75 03 06 E-mail : claumiccoussot@orange.fr
<b>PROVENCE</b>	<b>SIMONIN Suzanne</b> 209, Av Majoral Arnaud 04000 MANOSQUE	Tél : 04 92 72 11 02 Fax : 04 92 72 11 02 E-mail : suzysimonin@aol.com
<b>ILE DE LA REUNION</b>	<b>DUQUENNOY Thierry</b> 1 Rue Arégno - Lot. Corbara 97460 SAINT PAUL	Tél : 02 62 55 64 75 Fax : 02 62 55 64 75 E-mail : moliviers@wanadoo.fr





# **CHAPITRE II**

## **LES REGLEMENTS SPORTIFS**

**II.1. - Le Tir sur Cibles Extérieures**

**II.2. - Le Tir en Salle**

**II.3. - Le Tir en Campagne**

**II.4. - Le Tir Nature**

**II.5. - Le Tir 3D**

**II.6. - Règlement des Rencontres Jeunes**



## II.1. – LE TIR SUR CIBLES EXTERIEURES

### A. GENERALITES

- A.1 La responsabilité
- A.2 Les dispositions médicales
- A.3 L'entraînement
- A.4 Le règlement concernant la tenue
- A.5 Les catégories
- A.6 Les divisions
- A.7 Les épreuves de tir sur cibles en plein air
- A.8 Les records du monde – Définition
- A.9 Les contrôles de dopage hors compétition
- A.10 Les compétiteurs handicapés

### B. REGLEMENT INTERNATIONAL

- B.1 L'aménagement des terrains
- B.2 Les équipements des sites de tir
- B.3 Les équipements des archers
- B.4 Le tir
- B.5 L'ordre de tir et le contrôle de temps de tir
- B.6 L'établissement des scores
- B.7 Le contrôle des tirs et la sécurité
- B.8 Les conséquences du non-respect des règles
- B.9 L'arbitrage
- B.10 Réclamations – Litiges
- B.11 Appel
- B.12 Les annexes

**Annexe 1** : Tableaux des matches / Grille de répartition

**Annexe 2** : Les dispositions des terrains

**Annexe 3** : Les feuilles de marque

**Annexe 4** : Les blasons

### C. REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

- C.1 Les compétitions sélectives pour le Championnat de France 2x70m
- C.2 Les Championnats nationaux individuels
- C.3 La Filière Sportive par Equipes de Clubs
- C.4 Les compétitions de 2x50m
- C.5 Le Tir Beursault
- C.6 Le Tir au Drapeau (règlement international)
- C.7 Le tir des arbitres
- C.8 La Cible d'Or - **Supprimé**
- C.9 Le Coq FRANCE
- C.10 Le règlement des concours "spécial Jeunes" - **Supprimé**



## **A.8 LES RECORDS DU MONDE - DEFINITION**

**A.8.1** : Un nouveau record du monde est établi lorsqu'un score supérieur d'au moins 1 point, par rapport au record existant, est atteint.

**A.8.2** : Dans le cas d'un score parfait (= le maximum pouvant être atteint), un nouveau record doit comporter le nombre de 10 intérieurs (10X) et avoir au moins un 10X de plus que l'ancien record.

### **A.8.3 LES RECORDS DU MONDE**

**A.8.3.1** : Pour le tir sur cibles en plein air, dans les catégories dames, hommes, juniors dames et hommes, cadets dames et hommes (divisions arcs recurve et arcs compound) :

- Epreuve FITA pour les individuels (144 flèches)
  - 90m individuel (36 flèches), hommes et juniors hommes seulement ;
  - 70m individuel (36 flèches) ;
  - 60m individuel (36 flèches) ;
  - 50m individuel ;
  - 30m individuel.

Pour les distances ci-dessus, les records du monde ne peuvent être établis que dans le cadre d'une épreuve FITA complète.

- Epreuve FITA 70m (72 flèches)
  - match de l'épreuve olympique individuelle (12 flèches) ;
  - total de l'épreuve finale de l'épreuve olympique individuelle (36 flèches) ;
  - épreuve FITA par équipes (3 x 144 flèches) ;
  - match de l'épreuve olympique par équipes (24 flèches) ;
  - total de l'épreuve finale de l'épreuve olympique par équipes (2 x 24 flèches).

***(Application 01/01/2004)***

***Explication de la FITA : Record du monde « cadets ».*** Le Comité Constitution et Règlements décide : une demande de record du monde "cadet" ne peut être acceptée que pour les distances en catégorie "cadet". Si un record du monde est demandé lors d'une épreuve Fita (144 flèches), les distances de tir doivent être de 70, 60, 50 et 30m.

*Si un cadet tire lors d'une épreuve Fita (144 flèches) dans la catégorie senior ou junior, aux distances de 90, 70, 50 et 30m, les records du monde de l'épreuve Fita 144 flèches et du 90m ne peuvent pas être demandés dans la catégorie cadet. Seuls peuvent être demandés les records du 70, 50 ou 30m. Par ailleurs, en cas de record du monde du 70m, la demande de record ne sera acceptée que si le compétiteur a tiré une épreuve Fita (144 flèches) complète.*

*(FITA Information n°6 de Mai 2000)*

### **A.8.4 CONFIRMATION DES RECORDS DU MONDE**

**A.8.4.1** : Les records du monde tirés lors des J.O., des championnats du monde et des tournois de classement mondiaux sont confirmés automatiquement dès que les scores sont officiels. Les records tirés lors d'autres tournois doivent être confirmés par le secrétaire général de la FITA.

**A.8.4.2** : Les scores obtenus lors d'autres tournois doivent être envoyés au secrétaire général de la FITA au plus tard 10 jours après la fin du tournoi. Chacun peut réclamer un record du monde, mais la demande doit être accompagnée par une déclaration de l'Association Membre, sous la responsabilité de laquelle le tournoi a été organisé, avec indication des éléments suivants :

- nom, description, lieu et date du tournoi ;
- confirmation que le tournoi a été tiré selon les règlements de la FITA ;
- confirmation que le compétiteur, pour lequel la demande est faite, était membre d'une Association Membre de la FITA au moment où le record a été établi ;
- nom, prénom, nationalité et sexe du compétiteur ;
- la liste complète des résultats ;
- les détails sur le record demandé, accompagnés de la ou des feuilles de marque originale (ou une photocopie certifiée conforme par l'arbitre).



*A.8.4.3*: Le secrétaire général ratifiera la demande pour un record du monde sitôt après sa réception.

*A.8.4.4*: Si un record du monde devait être amélioré par deux ou plusieurs scores égaux, le même jour, les archers ayant battu le record seront tous déclarés co-détenteurs du nouveau record du monde.

*A.8.4.5*: Les détenteurs du record du monde doivent recevoir un diplôme faisant état du résultat et du lieu du record.

#### **A.8.5 LES DISTINCTIONS DE LA FITA**

*A.8.5.1*: Pour l'octroi de distinctions de la FITA et pour l'enregistrement des records du monde, la FITA peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les Associations Membres, comme spécifié au paragraphe A.8.6.

*A.8.5.2*: Les distinctions sont octroyées lorsque l'archer établit, pour la première fois, un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.

*A.8.5.3*: Une seule récompense peut être demandée pour chaque score.

*A.8.5.3.1*: Dans la discipline du tir sur cible en plein air, il y aura des étoiles FITA (**FITA STAR**) en relation avec les scores obtenus lors d'une épreuve FITA, comme suit :

*A.8.5.3.2*: Pour la division "arc recurve", les étoiles seront sur un fond en forme de bouclier :

<b>FITA STAR - ARCS RECURVE</b>						
Etoile		Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond or	Fond pourpre
H et D	1000	1100	1200	1300	1350	1400

*A.8.5.3.3*: Pour la division "arc compound", les étoiles seront sur un fond circulaire :

<b>FITA STAR - ARCS COMPOUND</b>						
Etoile		Fond Noir	Fond Bleu	Fond Rouge	Fond or	Fond pourpre
H et D	1000	1100	1200	1300	1350	1400

*A.8.5.3.4*: Cadets hommes, divisions arc recurve et arc compound :

<b>FITA STAR CADETS (Recurve et Compound)</b>						
Hommes	Etoile	Etoile sur fond Noir	Etoile sur fond Bleu	Etoile sur fond Rouge	Etoile sur fond Or	Etoile sur fond Pourpre
	1000	1100	1200	1300	1350	1400



- **VERT** : 20 secondes plus tard (10 secondes lors des matches), quand la couleur devient verte, le directeur des tirs donne 1 signal sonore afin d'autoriser le début des tirs.
- **JAUNE** : Ce signal signifie qu'il ne reste plus que 30 secondes avant la fin de la séquence de tir.
- **ROUGE** : Ce signal signifie que la séquence de tir est terminée (voir l'article B.5.4.) et 2 signaux sonores doivent retentir, indiquant la fin du tir, même si toutes les flèches de la volée n'ont pas été tirées. Les compétiteurs, qui sont encore sur la ligne de tir, doivent regagner leur position derrière la ligne d'attente. Les compétiteurs suivants peuvent occuper la ligne de tir et attendre que le feu passe au vert pour débiter leur séquence. La procédure sera répétée jusqu'à ce que tous les compétiteurs aient tiré.

Quand on doit tirer 6 flèches en deux volées de 3, la procédure est répétée avant d'aller marquer les points aux cibles.

Lorsque le feu rouge s'allume après une volée de 3, de 6 (ou deux volées de 3 flèches) ou 6 flèches (3 x 2 flèches de l'épreuve par équipes), selon les distances ou l'épreuve, 3 signaux sonores retentissent afin que les archers puissent commencer à enregistrer les scores.

*B.5.4.7.5* : Dès que la ligne de tir est laissée libre parce que tous les compétiteurs ont terminé de tirer leurs flèches avant la fin de la séquence, le signal approprié sera donné immédiatement.

**B.5.5** : Aucun compétiteur ne pourra occuper la ligne de tir tant que le signal approprié n'aura pas été donné.

*B.5.5.1* : 20 secondes, signalées par 2 signaux sonores, sont allouées aux archers pour quitter la ligne de tir et permettre aux concurrents suivants de gagner celle-ci au début de chaque volée, comme prévu au paragraphe B.5.4. Quand les feux sont utilisés, aucun compétiteur ne peut occuper la ligne de tir avant que le signal approprié ne soit donné.

*B.5.5.2* : Dans le cas d'un match individuel avec tir alterné, les deux archers se positionnent sur la ligne de tir (2 signaux sonores). Après 10 secondes, 1 signal sonore donnera le début de la séquence de 30 secondes pour le premier archer. Après le tir d'une flèche et l'affichage du score, 1 signal sonore donnera le début de la séquence de 30 secondes pour le deuxième archer. Les archers continueront alternativement jusqu'à ce que chacun ait tiré ses 3 flèches. Cette procédure est obligatoire dans l'épreuve finale des championnats du monde.

**B.5.6** : Si le tir est suspendu par le directeur des tirs pour une raison valable, le temps disponible sera réajusté :

*B.5.6.1* : 40 secondes ou 30 secondes par flèche seront accordées, sauf lors de l'épreuve olympique par équipes.

*B.5.6.2* : Dans l'épreuve olympique par équipes des championnats du monde, le décompte de temps sera réajusté en ajoutant 5 secondes au temps restant, au cas où une urgence arrêterait le tir durant plus de 5 secondes. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

*B.5.6.3* : Dans l'épreuve olympique par équipes des autres tournois, 20 secondes par flèche seront accordées. Le tir reprendra depuis la ligne de tir.

## **B.6 L'ETABLISSEMENT DES SCORES**

**B.6.1** : Il doit y avoir suffisamment de marqueurs afin d'assurer qu'il y ait un marqueur pour chaque cible.

*B.6.1.1* : Ces marqueurs peuvent être des compétiteurs quand il y a plus d'un compétiteur par cible. Un marqueur doit être désigné à chaque cible

**Note** : quand les compétiteurs sont marqueurs, la double marque est obligatoire.



**B.6.2** : Aux distances de 90, 70 et 60m, l'établissement des scores se fera après chaque seconde volée de 3 flèches ou après chaque volée de 6 flèches.

**B.6.3** : Aux distances de 50 et 30m, l'établissement des scores se fera après chaque volée de 3 flèches.

**B.6.4** : Lors de l'éliminatoire de l'épreuve olympique, la valeur de la flèche sera donnée par l'archer. Si la cible n'est utilisée que par un seul archer, la valeur de la flèche sera confirmée par un arbitre. Les marqueurs doivent inscrire les valeurs de flèches sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant, selon les indications de l'archer concerné. Les autres archers de la cible doivent vérifier les valeurs annoncées. Un archer ne pourra appeler qu'un seul juge pour estimer la valeur d'une flèche.

**B.6.5** : Lors de l'épreuve éliminatoire de l'épreuve olympique par équipes, le score sera cumulé pour les 6 flèches par volée. Tous les compétiteurs peuvent aller aux cibles, mais un seul archer de la cible annoncera les points qui seront confirmés par un arbitre.

Les marqueurs doivent inscrire les valeurs de flèches sur les feuilles de marque dans l'ordre décroissant, selon les indications de l'archer concerné. Les autres archers de la cible doivent vérifier les valeurs annoncées.

**B.6.6** : Lors des matches par équipes, les scores seront cumulés en ordre décroissant pour les 6 flèches de chaque équipe. Tous les compétiteurs peuvent se rendre à la cible, mais un par équipe annoncera les points, sous le contrôle d'un juge.

**B.6.7** : Lors des épreuves finales de l'épreuve Olympique, la valeur des flèches sera déterminée et notée par le juge observateur marqueur dans l'ordre selon lequel elles sont tirées. Ces valeurs notées, non officielles, seront vérifiées par le juge de cible si cela est demandé au moment du marquage officiel à la cible. L'agent de l'archer / l'équipe adverse vérifiera la valeur des flèches proches de la ligne (cordon) sur la cible des adversaires. En cas de désaccord entre les deux agents des archers, le juge de cible prendra la décision finale. Pour vérifier le score, le juge de cible énonce les scores des flèches en ordre décroissant. Le juge marqueur et l'agent de l'athlète (équipe) vérifient la justesse des scores des flèches sur les feuilles de marque. Le juge de cible doit signer tout score modifié.

**B.6.8** : Dans le tir sur cible, les compétiteurs peuvent déléguer à leur capitaine d'équipe ou à un autre compétiteur de leur cible le pouvoir de marquer leurs points et de collecter leurs flèches, à condition qu'eux-mêmes ne se rendent pas aux cibles.

**B.6.9** : Le score d'une flèche est donné en fonction de la position de son tube dans le blason. Si le tube d'une flèche touche deux zones de couleur ou une ligne de séparation de zone, on doit compter la valeur la plus haute.

**B.6.10** : Ni les flèches, ni le blason, ne peuvent être touchés par quiconque avant que tous les scores n'aient été relevés et enregistrés.

**B.6.11** : Si plus de 3 (ou 6) flèches, appartenant au même archer ou plus de 6 flèches pour une même équipe, se trouvent dans la cible ou sur le sol dans les couloirs de tir, seules les 3 (ou 6) flèches ayant les valeurs les plus basses seront comptabilisées. Les archers (équipes) répétant cet incident peuvent être disqualifiés.

**B.6.12** : S'il manque une partie du blason incluant une ligne de division, ou à l'endroit où deux zones de couleur se rencontrent, ou si la ligne de division est déviée par une flèche, une ligne circulaire imaginaire sera tracée pour juger la valeur de la flèche qui pourrait toucher cette partie.

**B.6.13** : Tous les impacts de flèches doivent être correctement cochés, après que les scores aient été enregistrés et les flèches retirées de la cible.

**B.6.14** : La valeur des flèches, enfouies dans la cible et non visibles de l'extérieur du blason, sera uniquement donnée par un arbitre.



- **Distances** : 70m.

- **Participation et sélection des archers** : **128 hommes** et **128 femmes**

se décomposant ainsi :

- \* Hommes : - **4** archers des équipes de club de D1, sélectionnés par leur club (64) ;  
- les **64** premiers du classement national « scratch ».
- \* Femmes : - **4** archères des équipes de club de D1, sélectionnées par leur club (64) ;  
- les **64** premières du classement national « scratch ».

- **Le déroulement du championnat**

Ce championnat de France a pour cadre la phase individuelle du Championnat de France par Equipes de D1 : épreuve de qualification (2x70m) + épreuve éliminatoire et finale.

Les programmes sont publiés chaque année dans le Guide Calendrier des compétitions de la FFTA, selon le cahier des charges.

Les archers étrangers ne sont pas admis à participer à ce championnat à titre individuel.

### **C.2.2 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2x70M INDIVIDUEL POUR LES ARCS A POULIES**

*Ce championnat se déroule à la même date que le Championnat de France par Equipes Arcs à poulies 2x70m (hommes et femmes), selon le principe du Championnat de France Individuel des Arcs Classiques.*

- **Participation et sélection des archers** : **128 hommes** et **70 femmes**

se décomposant ainsi :

- \* Hommes : - les **64** premiers hommes du classement national "scratch" (toutes les catégories tirant à 70m selon la réglementation fédérale), hormis les archers membres des équipes de club sélectionnées ;  
- **64** archers représentant les 4 archers des équipes qualifiées = **16 équipes**
- \* Femmes : - les **38** premières femmes du classement national "scratch" (toutes les catégories tirant à 70m selon la réglementation fédérale), hormis les archers membres des équipes de club sélectionnées ;  
- **32** archers représentant les 4 archers des équipes qualifiées = **8 équipes**

- **Epreuves** :

Ce championnat décerne 2 titres :

**CHAMPION DE FRANCE 2x70M ARCS A POULIES**  
**CHAMPIONNE DE FRANCE 2x70M ARCS A POULIES**

- **Déroulement du championnat** :
  - épreuve de qualification 2x70m
  - épreuve éliminatoire
  - épreuve finale



### C.2.3 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2X70M POUR LES VETERANS

Les vétérans et super vétérans (Arcs Classiques et Arcs à Poulies) tirent leur championnat de France lors d'un événement particulier qui se déroule généralement au mois de septembre.

Toutes les règles publiées dans la première partie du Manuel de l'Arbitre (règlements généraux) et dans la deuxième partie (règlement international) concernant le tir sur cibles anglaises (Fita) s'appliquent, hormis ce qui est décrit ci-dessous :

- **Déroulement du Championnat**

Le vendredi : Entraînement officiel  
 Le samedi : Tir de classement en rythme AB/CD - 2x70m pour toutes les catégories  
 Le dimanche : Duels par catégories (2x70m pour toutes les catégories).

### C.2.4 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JEUNES

Ce championnat regroupe les disciplines suivantes : Fita (selon le tableau des distances en C.1) et il intègre un championnat de France par Equipes.

- **Organisation du championnat**

	<b>Jour 1 Vendredi</b>	<b>Jour 2 Samedi</b>	<b>Jour 3 Dimanche</b>
<b>Tir sur Cibles</b>	Qualifications Individuelles et par Equipes	Finales Individuelles	Finales par équipes

- **Catégories et nombre de participants**

En tir Individuel, sur la base du classement national par catégorie, selon le tableau suivant :

	<b>Garçons</b>	<b>Filles</b>
<b>Benjamins</b>	24	12
<b>Minimes</b>	36	20
<b>Cadets</b>	36	20
<b>Juniors (classiques)</b>	36	20
<b>Juniors (poulies)</b>	24	12
<b>Total</b>	<b>156</b>	<b>84</b>

soit **240** archers

En tir par Equipes, les 4 archers des équipes de club sélectionnés : 64 garçons et 64 filles.

Le nombre maximum de participants sera donc de 368 archers, mais ce chiffre devrait être réduit car de nombreux qualifiés individuels feront partie des équipes de club.

- **Distances**

Benjamins (garçons et filles) 30m  
 Minimes (garçons et filles) 50m  
 Cadets (garçons et filles) 70m  
 Juniors (garçons et filles) 70m



- **Position des compétiteurs lors des phases de qualification**

Les compétiteurs d'un même club seront positionnés à 1 par cible sur des cibles contiguës : 1A, 2A, 3A, 1B, 2B, 3B, etc...

**JOUR 1**

Qualifications Individuelles et par Equipes du « Fita » : 2 x 36 flèches à 70m, 50m et 30m

- **Programme du JOUR 1 :**

*1) Le matin :*

Qualification en rythme AB/CD pour les :

- > Benjamins (garçons et filles) à 30m
- > Minimes (garçons et filles) à 50m
- > Cadettes à 70m
- > Juniors filles (classiques) à 70m

*2) L'après-midi*

Qualification en rythme AB/CD pour les :

- > Cadets à 70m
- > Juniors garçons (classiques) à 70m
- > Juniors garçons et filles (arcs à poulies) à 70m

**JOUR 2**

Epreuves éliminatoires et Finales du Fita Individuel

*Selon le programme/horaires du cahier des charges et la réglementation internationale.*

**JOUR 3**

Finales par Equipes de Club (Arcs classiques)

*Se reporter au Chapitre C.3.4*



### C.3 LA FILIERE SPORTIVE PAR EQUIPES DE CLUBS

Le Guide « Filière Sportive par Equipes de Clubs » est édité chaque année par la FFTA.

La composition des différentes divisions, la répartition des arbitres, les modalités d'établissement des groupes ainsi que les conditions et procédures d'inscription pour les équipes de D1 et D2 sont définies dans ce Guide.

La Filière par Equipes de Clubs est composée de :

- **Pour les Arcs Classique :**
  - La Division 1 (D1)
  - La Division 2 (D2)
  - La ou les Divisions Régionales (DR)
  
- **Pour les Arcs à Poulies :**
  - La Division Nationale Arcs à Poulies (DNAP)
  - La ou les Divisions Régionales
  
- **Pour les Jeunes :**
  - Un Championnat de France par Equipes de Clubs

#### C.3.1 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE D1

<b>Composition</b>	16 équipes Hommes et 16 équipes Femmes.
<b>Répartition géographique</b>	1 groupe national pour chaque catégorie.
<b>Compétitions</b>	Etapes du Circuit National (3 épreuves) + Championnat de France Scratch Fita 2x70m.
<b>Résultats</b>	Le club dont l'équipe est classée 1 <sup>ère</sup> est déclaré Champion de France Les clubs dont l'équipe est classée 15 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup> descendent en D2 la saison suivante.

Le Championnat de France par équipes de D1 se dispute sur 4 épreuves : les 3 manches du Circuit National et l'épreuve par équipes jointe au Championnat de France 2x70m individuel « scratch ».

La participation à ces 4 manches est obligatoire pour toutes les équipes de D1. Le classement est établi sur le total des points obtenus sur les 4 manches.

Le Circuit National et le Championnat de France 2x70m individuel « scratch » sont des compétitions 2x70m, selon le règlement international de l'épreuve olympique :

- épreuve de qualification 2x70m ;
- épreuve éliminatoire ;
- épreuve finale.

Les tirs par équipes ont lieu par matches de poules (voir Déroulement du Championnat).

- **Procédure d'inscription des équipes**

La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le jour du championnat (dépôt de la composition de l'équipe au greffe) **à condition que le ou les archers remplacés ne participent pas au championnat individuel.**

Si le club a transmis à la FFTA une composition d'équipe ne comprenant que 3 archers, il ne sera pas possible d'aligner 4 archers le jour du championnat.

En cas de litige, le délégué technique fédéral valide les procédures d'inscriptions au greffe le jour du championnat.

Il peut faire appel au Président de la Commission des Arbitres et au jury d'appel.



• **Classement final des équipes**

A l'issue des 3 manches de D2 obligatoires, les équipes sont classées, dans chaque groupe, en fonction des points acquis.

**En cas d'égalité** du nombre de points entre les équipes, le départage se fait ainsi jusqu'à suppression de l'égalité :

1. les scores cumulés de tous les duels de l'équipe (sans addition d'éventuels scores de barrage) des 3 manches de D2 ;
2. le meilleur classement obtenu sur une manche de D2 ;
3. le meilleur total des places obtenues sur les 3 manches de D2 ;
4. le meilleur total des scores de qualification (scores des 3 archers) obtenus sur les 3 manches de D2 ;
5. tirage au sort.

Les équipes classées de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place de leur groupe sont qualifiées pour participer à la Finale Nationale de D2.

Les équipes classées 5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup> et 7<sup>ème</sup> de leur groupe se maintiennent en D2 la saison suivante.

L'équipe classée 8<sup>ème</sup> de son groupe descend en DR la saison suivante.

Exemple de simulation du classement final d'un groupe de D2 après les 3 manches de D2 :

Classement	Manche 1		Manche 2		Manche 3		TOTAL		
	Pts	Score	Pts	Score	Pts	Score	Pts	Score	
<b>Equipe 1</b>	20	920	20	901	12	889	<b>52</b>	<b>2710</b>	<b>Accès Finale D2</b>
<b>Equipe 2</b>	12	909	16	901	20	919	<b>48</b>	<b>2729</b>	
<b>Equipe 3</b>	16	885	12	890	16	895	<b>44</b>	<b>2670</b>	
<b>Equipe 4</b>	9	890	6	880	6	874	<b>21</b>	<b>2644</b>	
<b>Equipe 5</b>	6	880	9	878	4	865	<b>19</b>	<b>2623</b>	<b>Maintien en D2</b>
<b>Equipe 6</b>	4	878	4	873	9	878	<b>17</b>	<b>2629</b>	
<b>Equipe 7</b>	2	880	2	866	1	862	<b>5</b>	<b>2608</b>	
<b>Equipe 8</b>	1	869	1	869	2	862	<b>4</b>	<b>2600</b>	<b>Descente DR</b>

**La Finale Nationale de D2**

*Identique pour les hommes et les femmes*

**Période**

Entre juillet et septembre, à l'issue des manches de D2.

Cette finale est couplée avec celle de DR : même week-end, même lieu.

**Nombre d'équipes** : 16 (les 4 premières de chaque groupe de D2).

**Déroulement** : selon le même principe que l'épreuve par équipes de D1.

**Classement final des équipes**

A l'issue de tous les matches, les équipes sont classées de la 1<sup>ère</sup> à la 16<sup>ème</sup> place.

**Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> de la finale est déclaré CHAMPION DE FRANCE DE D2**

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> accèdent à la D1 la saison suivante.



### **C.3.3 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC CLASSIQUE)**

Si un club possède une équipe en D1 ou en D2, ses 3 premiers archers du classement national Fita de l'année précédente (transfert compris) ne peuvent pas participer à la DR.

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer des Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »** : elle doit se dérouler sur 3 épreuves 2x70m avec finales en poules par équipes.
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

#### **La DR « Excellence »**

##### **Les catégories :**

Femmes classiques

Hommes classiques

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

Le règlement de la DR « Excellence » est identique à celui de la DR « Excellence ». Le club vainqueur de la DR Excellence aura accès à la Finale Nationale des DR.

Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 ou un multiple de 4.

Cependant, lorsque dans une catégorie le nombre d'équipes est inférieur à 4, l'équipe ou les équipes doivent participer aux 3 épreuves 2x70m (avec ou sans duels).

A l'issue des 3 épreuves, l'équipe la mieux classée sera sélectionnée pour la finale nationale des DR.

Lorsqu'il n'y a pas de duels, l'équipe sélectionnée sera celle totalisant le plus de points des 3 meilleurs archers sur les 3 épreuves.

**Le 2x70m** est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

##### **Titre régional**

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> de la DR « Excellence » est déclaré CHAMPION REGIONAL et accède à la Finale Nationale des DR.

Les procédures d'accès des équipes de club à la DR « Excellence » sont organisées par la Ligue.

#### **La DR**

##### **Les catégories :**

Femmes classiques

Hommes classiques

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le 2x70m, le tir en Salle, et le tir en Extérieur 2x50m (ex Fédéral) sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m dans l'organisation de la DR.

##### **Montée en D2**

Les 4 équipes classées 1<sup>ère</sup> de leur poule lors de la finale nationale des DR accèdent en D2.



### **En cas d'égalité**

- De scores à la fin d'un match : on procède à un tir de barrage selon le règlement international.
- De points après les 3 matches de poule : les scores des matches (*sans addition d'un éventuel score de barrage*) des équipes sont cumulés et servent au départage.
- En cas de nouvelle égalité à l'issue des 3 matches de poule (points et scores), on procède à un tir de barrage entre les équipes pour définir leur classement au sein de la poule.

### • Duels de classement - 2 matches

Les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3. Puis les vainqueurs et les vaincus de ces matches se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1ère	1ère	1ère	1ère
2ème	2ème	2ème	2ème
3ème	3ème	3ème	3ème
4ème	4ème	4ème	4ème

A l'issue de ces 2 derniers matches :

les 1<sup>er</sup> de chaque poule seront classés  
les 2<sup>ème</sup> de chaque poule seront classés  
les 3<sup>ème</sup> de chaque poule seront classés  
les 4<sup>ème</sup> de chaque poule seront classés

de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place  
de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place  
de la 9<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> place  
de la 13<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> place.

Les équipes classées 1<sup>ère</sup> sont déclarées :

**CHAMPION DE FRANCE DES JEUNES GARÇONS PAR EQUIPES DE CLUB**  
**CHAMPIONNE DE FRANCE DES JEUNES FILLES PAR EQUIPES DE CLUB**

### **C.3.4.1 LA SEMAINE JEUNES DU TIR A L'ARC - CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE LIGUE**

#### • La compétition

La « semaine Jeunes » se déroule chaque année à une date fixée par la FFTA. Elle est réservée aux archers tirant en arc classique dans les catégories suivantes :

En individuel :

Minimes garçons	Minimes filles
Cadets	Cadettes
Juniors garçons	Juniors filles

Équipes de Ligue :

Minimes garçons	Minimes filles
Cadets/Juniors garçons	Cadettes/Juniors filles

Cette compétition est séparée en deux épreuves bien distinctes :

- une compétition individuelle avec finales par poules pour les catégories minimes, cadets et juniors (garçons et filles) ;
- une compétition par équipes, support du **Championnat de France Jeunes par Equipes de Ligue** pour la catégorie minimes (garçons et filles) et cadets/juniors (garçons et filles).

Chaque équipe se compose de 3 archers maximum.

Les surclassements ne sont pas autorisés.

Les compétitions sont arbitrées par de jeunes arbitres sélectionnés par leur ligue et encadrés par des arbitres confirmés.



• **Le programme de la « Semaine Jeunes »**

	<b>Jour 1 Mercredi</b>	<b>Jour 2 Jeudi</b>	<b>Jour 3 Vendredi</b>	<b>Jour 4 Samedi</b>	<b>Jour 5 Dimanche</b>
<b>Matin</b>		<b>Qualification 2x70m</b> Cadet Homme Junior Homme  <b>2x50m</b> Minime Fille	<b>Matches individuels par poules</b> Cadet Homme Junior Homme Minime Fille  <b>Podium</b>	<b>Qualification 2x70m et 2x50m</b> Equipes Cadet/Junior (garçons) Minime Fille	<b>Matches de Classement</b> (toutes catégories) (2 matchs)  <b>Podium</b>
<b>Après-midi</b>	Entraînement officiel	<b>Qualification 2x70m</b> Cadet Fille Junior Fille  <b>2x50m</b> Minime Homme	<b>Matches individuels par poules</b> Cadet Fille Junior Fille Minime Homme  <b>Podium</b>	<b>Qualification 2x70m et 2x50m</b> Equipes Cadet/Junior (filles) Minime Fille	<b>Départ des équipes</b>
	Réunion des entraîneurs		Entraînement Officiel pour le Tir par équipes	Matches de poules toutes catégories (3 matchs)	
			Cérémonie d'ouverture  Présentation des équipes		

• **L'épreuve individuelle**

Un maximum de compétiteurs doit pouvoir participer aux épreuves individuelles. Le nombre d'archers de chaque catégorie est donc ouvert, dans la mesure des possibilités de l'organisateur. Cependant le terrain devra pouvoir accueillir un minimum de 48 cibles. En fonction des possibilités liées à la nature du terrain, privilégier le tir en rythme A-B-C (couloirs de 5m).

Les distances de tir :

Minimes (garçons et filles)	50m
Cadets (garçons et filles)	70m
Juniors (garçons et filles)	70m

Les blasons : tous les tirs sur blasons de 122cm.

La position des archers pour la phase de qualification : Les compétiteurs d'un même club sont positionnés, dans la mesure du possible, à 1 par cible sur des cibles contiguës : 1A, 2A, 3A, 4A, etc

Le déroulement des phases finales individuelles

32 archers sont qualifiés dans chaque catégorie : on forme 8 poules de 4 archers dans chaque catégorie

<b>Poule 1</b>	<b>Poule 2</b>	<b>Poule 3</b>	<b>Poule 4</b>	<b>Poule 5</b>	<b>Poule 6</b>	<b>Poule 7</b>	<b>Poule 8</b>
1	2	3	4	5	6	7	8
16	15	14	13	12	11	10	9
17	18	19	20	21	22	23	24
32	31	30	29	28	27	26	25



Dans chaque poule, chaque archer rencontre les trois autres, ce qui correspond à 3 matchs pour tous les archers. En cas d'égalité à l'issue d'un match, on procède à un tir de barrage selon le règlement international :

match gagné = 1 point

match perdu = 0 point

Dans chaque poule, les archers sont classés en fonction de leur nombre de points à l'issue des 3 matchs. En cas d'égalité, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

On obtient le tableau suivant :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4	Poule 5	Poule 6	Poule 7	Poule 8
1	1	1	1	1	1	1	1
2	2	2	2	2	2	2	2
3	3	3	3	3	3	3	3
4	4	4	4	4	4	4	4

**Pour tous les 1<sup>er</sup> de chaque poule = 8 archers**

Les archers sont classés de la 1<sup>ère</sup> à la 8<sup>ème</sup> place en fonction de leur score calculé sur le total de points des 3 matchs. En cas d'égalité, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

Ces 8 archers disputent les 1/4 de finales en élimination directe (classement par rapport au total des matches) :

match 1 poule 1 contre poule 8

match 2 poule 2 contre poule 7

match 3 poule 3 contre poule 6

match 4 poule 4 contre poule 5

Les vainqueurs de ces 4 matchs disputent les 1/2 finales :

Vainqueur match 1 contre vainqueur match 4

Vainqueur match 2 contre vainqueur match 3

Les vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour la 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> place

Les perdants des 1/2 finales disputent la petite finale pour la 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> place

Ainsi :

De la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place : 6 matches

De la 4<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place : 4 matches. Classement selon le score réalisé en 1/4 de finales. En cas d'égalité de points, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

**Pour tous les 2<sup>ème</sup> de chaque poule = 8 archers**

Même déroulement que ci-dessus

Les vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour les 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> place

Les perdants des 1/2 finales disputent la petite finale pour les 11<sup>ème</sup> et 12<sup>ème</sup> place

Ainsi :

De la 9<sup>ème</sup> à 12<sup>ème</sup> place : 6 matches

De la 13<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> place: 4 matches. Classement selon le score réalisé en 1/4 de finales. En cas d'égalité de points, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

**Pour tous les 3<sup>ème</sup> de chaque poule = 8 archers**

Même déroulement que ci-dessus.

Les vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour les 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> place

Les perdants des 1/2 finales disputent la petite finale pour les 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> place

Ainsi :

De la 17<sup>ème</sup> à la 20<sup>ème</sup> place : 6 matches

De la 21<sup>ème</sup> à la 24<sup>ème</sup> place: 4 matches. Classement selon le score réalisé en 1/4 de finales. En cas d'égalité de points, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.



**Pour tous les 4<sup>ème</sup> de chaque poule= 8 archers**

Même déroulement que ci-dessus.

Les vainqueurs des 1/2 finales disputent la finale pour les 25<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> place

Les perdants des 1/2 finales disputent la petite finale pour les 27<sup>ème</sup> et 28<sup>ème</sup> place

Ainsi

De la 25<sup>ème</sup> à 28<sup>ème</sup> place : 6 matches

De la 29<sup>ème</sup> à la 32<sup>ème</sup> place : 4 matches. Classement selon le score réalisé en 1/4 de finales. En cas d'égalité de points, l'archer ayant obtenu la meilleure place de la phase de qualification l'emporte.

Nombre d'archers par cible

- match de poule : 2 archers par cible
- 1/4 de finale : 2 archers par cible
- 1/2 finale, Petite Finale et Finale : 1 archer par cible

• **L'épreuve par équipes**

Cette compétition comprend :

\* **une phase de qualification :**

- 2x70m pour les équipes cadets/Juniors (garçons et filles)
- 2x50m pour les équipes minimales

\* **une phase finale qui se dispute par poules**

Composition des équipes

- Les équipes de ce championnat sont composées de 3 archers.
- La composition de l'équipe, transmise à la FFTA lors de l'inscription, peut être modifiée avant le début de la compétition par équipes (dépôt de la composition de l'équipe au greffe).
- Les équipes cadets/juniors ne peuvent être constituées que de cadets ou/et de juniors. Le surclassement des benjamins et des minimales n'est pas admis.
- Dans les équipes de minimales, le surclassement des benjamins n'est pas admis.

Catégories, nombre d'équipes, blasons et distances de tir :

Pour la phase finale, 16 équipes maximum par catégorie sont qualifiées :

Cadets/juniors            16 équipes garçons + 16 équipes filles            Tir à 70m sur blasons de 122cm  
Minimes                    16 équipes garçons + 16 équipes filles            Tir à 50m sur blasons de 122cm

En fonction de nombre d'équipes engagées, par catégories :

16 équipes et plus	on constitue	4 poules de 4 équipes
de 12 à 15 équipes		2 poules de 6 équipes
de 10 à 11 équipes		2 poules de 5 équipes
de 8 à 9 équipes		2 poules de 4 équipes
de 6 à 7 équipes		1 poule de 6 équipes
de 2 à 5 équipes		1 seule poule

Les équipes qui, de par leur performance, ne rentrent pas dans le tableau par poules, ne prennent pas part aux matches.

Les ligues de plus de 3000 licenciés peuvent présenter 2 équipes de 3 archers.

Déroulement

En fonction du classement à l'issue de la phase de qualification, on constitue les poules en fonction du nombre d'équipes qualifiées. Par exemple pour 16 équipes qualifiées :

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1	2	3	4
8	7	6	5
9	10	11	12
16	15	14	13



Chaque équipe rencontre les autres équipes de sa poule.

A l'issue des matchs, un classement est établi au sein de chaque poule par attribution de points :

- match gagné = 1 point
- match perdu = 0 point

Poule 1	Poule 2	Poule 3	Poule 4
1	1	1	1
2	2	2	2
3	3	3	3
4	4	4	4

**En cas d'égalité :**

- De score à la fin d'un match : tir de barrage selon le règlement international.
- de points après les matchs de poule : les scores des matchs (sans addition d'un éventuel barrage) Des équipes sont cumulés et servent au départage.
- En cas de nouvelle égalité, l'équipe ayant obtenu la meilleure place lors de la phase de qualification l'emporte.

### **Matchs de classement (2 matchs)**

**Match 1 :** les classés du même rang des 4 poules se rencontrent pour déterminer le classement final : les équipes de la poule 1 rencontrent celles de la poule 4, et les équipes de la poule 2 celles de la poule 3.

**Match 2 :** les vainqueurs et les vaincus des matches 1 se rencontrent entre eux, selon le principe des petites et grandes finales.

A l'issue de ces 2 derniers matchs :

les 1<sup>er</sup> de chaque poule seront classés  
les 2<sup>ème</sup> de chaque poule seront classés  
les 3<sup>ème</sup> de chaque poule seront classés  
les 4<sup>ème</sup> de chaque poule seront classés

de la 1<sup>ère</sup> à la 4<sup>ème</sup> place  
de la 5<sup>ème</sup> à la 8<sup>ème</sup> place  
de la 9<sup>ème</sup> à la 12<sup>ème</sup> place  
de la 13<sup>ème</sup> à la 16<sup>ème</sup> place

### **C.3.5 LA DIVISION NATIONALE ARCS A POULIES (DNAP)**

<b>Composition</b>	16 équipes Hommes et 8 équipes Femmes.
<b>Répartition géographique</b>	1 groupe national pour chaque catégorie
<b>Compétitions</b>	<b>Le ou les regroupements nationaux</b> Arc à Poulies + le <b>Championnat de France</b> Arc à Poulies Scratch Fita 2x70m.
<b>Résultats</b>	Le club dont l'équipe est classée 1 <sup>ère</sup> , sur la somme des points acquis des différentes étapes, est déclaré Champion de France. Les clubs dont l'équipe masculine est classée 15 <sup>ème</sup> et 16 <sup>ème</sup> descendent en DR la saison suivante. Le club dont l'équipe féminine est classée 8 <sup>ème</sup> descend en DR la saison suivante.

#### **• Sélection des Archers**

Pour la DNAP : 4 archers par équipes sélectionnés par leur club (64 hommes / 32 femmes).

Les archers des équipes sélectionnées pour la DNAP sont également qualifiés pour le Championnat de France individuel et font partie des 128 hommes et 70 femmes.

#### **• Déroulement**

Le règlement de l'épreuve est le même que celui du Championnat de France de D1.

#### **• Constitution des équipes et procédure d'inscription**

Le règlement est le même que celui du Championnat de France de D1.

#### **• Le classement des équipes**

S'effectue à l'issue des deux épreuves et utilise le même mode de calcul que le Championnat de France de D1 pour les hommes et de la D2 pour les femmes.



### **C.3.6 LES DIVISIONS REGIONALES (ARC A POULIES)**

**Application au 01/09/2005**

Pour participer à la filière par équipe, les ligues doivent constituer des Divisions Régionales qui peuvent se décliner en :

- **DR « Excellence »** : elle doit se dérouler sur 3 épreuves 2x70m avec finales en poules par équipes
- **DR**
- **DD (Division Départementale)** : au choix de la ligue, dans une logique sportive ayant pour objectif l'accès au niveau supérieur.

#### **La DR « Excellence »**

- **Les catégories**
  - Femmes arc à poulies
  - Hommes arc à poulies

La mixité, pour la composition des équipes, est interdite.

Le règlement de la DR « Excellence » est identique à celui de la DR « arc classé (A) ».

**Le nombre d'équipes engagées doit être au minimum de 4 ou par multiple de 4.**

Cependant, lorsque dans une catégorie le nombre d'équipes est inférieur à 4, l'équipe ou les équipes doivent participer aux 3 épreuves 2x70m (avec ou sans duels). A l'issue des 3 épreuves, l'équipe la mieux classée sera sélectionnée pour la finale nationale des DR. Lorsqu'il n'y a pas de duels, l'équipe sélectionnée sera celle qui a obtenu le plus de points des 3 meilleurs archers sur les 3 épreuves.

**Le 2x70m avec ou sans finales** (*Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007*) est la seule discipline de référence pour la DR « Excellence ».

Le club dont l'équipe est classée 1<sup>ère</sup> de DR « Excellence » est déclaré Champion Régional et accède à la finale nationale des DR.

Les procédures de montages et de déplacements entre les DR sont laissées à l'initiative de la Ligue.

#### **La DR**

- **Les catégories**
  - Femmes arc à poulies
  - Hommes arc à poulies

La mixité peut être autorisée dans toutes les catégories.

Le tir en Extérieur 2x70m, le tir en Salle et le tir en Extérieur 2x50m (ex Fédéral) sont les disciplines de référence. **Il est obligatoire** de placer au moins 1 Fita 2x70m **avec ou sans finales** (*Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007*) dans l'organisation de la DR.



### **C.7.3 LE REGLEMENT**

Les tirs ont lieu en plein air, à la meilleure flèche sur carte "beursault", à 50m, sur 5 volées de 2 flèches, dans un seul sens et par pelotons de 5 tireurs. Deux volées d'essai de 2 flèches. Le centre de la carte est placé à 1m du sol.

Le tirage au sort pour la désignation des cibles lors des éliminatoires, aura lieu le matin.

Les éliminatoires se tirent entre les arbitres de chaque ligue.

Le meilleur tireur de chaque ligue est qualifié pour la finale qui suit immédiatement les éliminatoires.

Un arbitre par tranche de 1000 licenciés dans une ligue peut être qualifié pour la finale dans chaque arme.

Le meilleur tireur des participants aux éliminatoires pour les arcs classiques reçoit la coupe BOULANGER.

Le vainqueur en arcs à poulies reçoit la coupe Désiré HAZARD / Robert SIMON.

Le vainqueur de la finale recevra, pour un an, le challenge DEMARE (arcs classiques) et le challenge Désiré HAZARD / Robert SIMON (arcs à poulies). Chacun recevra également une coupe souvenir.

Chaque challenge sera remis, à titre définitif, à l'arbitre qui l'aura gagné 3 années consécutives ou non.

En aucun cas, les coupes ne sont cumulables : dans le cas où le même arbitre gagnerait la coupe des éliminatoires et la coupe accompagnant le challenge DEMARE ou Désiré HAZARD / Robert SIMON, la coupe des éliminatoires sera remise au tireur suivant.

### **C.8 LA CIBLE D'OR SUPPRIMÉ (Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007)**

### **C.9 LE COQ FRANCE**

Le COQ FRANCE a été créé en 1985 pour permettre d'organiser une grande compétition internationale sur le territoire français.

La FFTA adresse des invitations aux différentes fédérations étrangères en vue d'obtenir d'elles la participation de leurs meilleurs éléments nationaux.

Les épreuves se déroulent selon le principe de l'Epreuve Olympique sur cibles en plein air (Fita).

Le challenge du Coq France, mis en jeu à chaque édition, appartiendra définitivement à l'équipe nationale, composée du meilleur homme et de la meilleure dame de cette équipe, qui aura gagné cette compétition 3 années consécutives ou non.

Le palmarès est établi de la façon suivante :

- challenge du Coq France ;
- classement par équipes masculines nationales de 3 archers ;
- classement par équipes féminines nationales de 3 archers ;
- classement individuel masculin ;
- classement individuel féminin ;
- classement Junior masculin individuel ;
- classement Junior féminin individuel.

La participation au Coq France est réservée aux seules délégations étrangères invitées, à une équipe française ainsi qu'à une équipe de la ligue régionale organisatrice.

Le Coq France a lieu dans une ville et une région chaque fois différentes.

Il convient de lui accorder une importance particulière auprès des Etablissements régionaux et Départementaux, des sponsors, des médias nationaux et régionaux, du public.

Les candidatures, pour l'organisation du Coq France, sont à adresser à la FFTA avec un projet d'organisation et de financement, au moins un an à l'avance, ceci en partenariat avec la ligue régionale.

### **C.10 LE REGLEMENT DES CONCOURS « SPECIAL JEUNES » SUPPRIMÉ -**

Voir le **Chapitre II-6 des Règlements Sportifs - Rencontres Jeunes** (Bureau de Décembre 2006).





## II.2. – LE TIR EN SALLE

### A. GENERALITES

- A.1 La responsabilité
- A.2 Les dispositions médicales
- A.3 L'entraînement
- A.4 Le règlement concernant la tenue
- A.5 Les catégories
- A.6 Les divisions
- A.7 Les épreuves de tir sur cibles en Salle
- A.8 Les records du monde – Définition
- A.9 Les contrôle de dopage hors compétition
- A.10 Les compétiteurs handicapés

### B. REGLEMENT INTERNATIONAL

- B.1 L'aménagement des terrains
- B.2 Les équipements des sites de tir
- B.3 L'équipement des archers
- B.4 Le tir
- B.5 L'ordre de tir et le contrôle de temps de tir
- B.6 L'établissement des scores
- B.7 Le contrôle des tirs et la sécurité
- B.8 Les conséquences du non-respect des règles
- B.9 L'arbitrage
- B.10 Réclamations – Litiges
- B.11 Appel
- B.12 Les annexes

**Annexe 1** : Les grilles de répartition

**Annexe 2** : Les feuilles de marque

**Annexe 3** : Les blasons

### C. REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

- C.1 Les compétitions qualificatives pour le Championnat de FRANCE
- C.2 Le Championnat de France en Salle
- C.3 Le Championnat de France en Salle par équipes de Ligues Cadets/ Juniors **Supprimé**
- C.4 Le règlement des concours « spécial Jeunes » **Supprimé**



**A.5.2** : Des épreuves séparées pour les juniors et cadets dames, les juniors et cadets hommes, les vétérans dames et hommes sont reconnues par la FITA.

**A.5.3** : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie "cadet" si la compétition a lieu dans l'année de son 16<sup>ème</sup> anniversaire.

**A.5.3.1** : Un cadet peut décider de concourir dans la catégorie junior, s'il le désire.

**A.5.4** : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie junior si la compétition a lieu dans l'année de son 18<sup>ème</sup> anniversaire.

**A.5.4.1** : Un junior peut décider de concourir dans la catégorie senior, s'il le désire.

**A.5.5** : Un compétiteur peut participer à un tournoi dans la catégorie "Master" si la compétition a lieu dans l'année de son 50<sup>ème</sup> anniversaire.

## **A.6 LES DIVISIONS**

**A.6.1** : Les archers utilisant des arcs de types différents sont classés dans des divisions séparées et concourent dans des épreuves séparées. La FITA reconnaît les divisions suivantes :

**A.6.2** : Pour le tir en salle :

- division Arcs Recurve (ou arc recourbé ou classique) avec l'équipement spécifié à l'article B.3.1.
- division Arcs Compound (arcs à poulies) avec l'équipement spécifié à l'article B.3.2.

## **A.7 LES EPREUVES DE TIR SUR CIBLES EN SALLE**

**A.7.1** : On peut tirer les épreuves FITA de tir en salle dans les deux divisions "arcs recurve" et "arcs compound" en divisions séparées.

**A.7.2** : L'épreuve FITA à 25m consiste à tirer 60 flèches sur un blason de 60cm de diamètre ou sur blasons triples de 60cm de diamètre pour toutes les catégories.

**A.7.3** : L'épreuve FITA à 18m consiste à tirer 60 flèches sur un blason de 40cm de diamètre ou sur blasons triples de 40cm de diamètre pour toutes les catégories.

**A.7.4** : L'épreuve combinée FITA en salle consiste à tirer les deux épreuves, citées ci-dessus, successivement et dans cet ordre.

**A.7.5** : L'épreuve de match en salle, tirée sur blasons triples de 40cm consiste en :

- **L'épreuve éliminatoire** dans laquelle les 32 meilleures dames et les 32 meilleurs hommes sont positionnés en fonction de leurs résultats obtenus lors de l'épreuve de qualification (voir en annexe les tableaux des matches). Ils tirent une série de matches. Chaque match consiste en 4 volées de 3 flèches, dans le temps de 2 minutes par volée, à la distance de 18m.
- **L'épreuve finale** dans laquelle les 8 meilleures dames et les 8 meilleurs hommes, issus de l'épreuve éliminatoire, tirent des matches individuels. Chaque match consiste en 4 volées de 3 flèches à la distance de 18m et ceci jusqu'à la finale pour l'or. Les compétiteurs alterneront le tir d'une flèche et disposeront de 30 secondes pour tirer chaque flèche.
- **L'épreuve éliminatoire par équipes** dans laquelle les 16 meilleures équipes de 3 archers (16 équipes dames et 16 équipes hommes), placées selon leurs résultats du tir de qualification (voir en annexe les tableaux des matches), tirent simultanément une série de matches. Chaque match consiste en 4 volées de 6 flèches (2 par archer). Une volée est tirée dans un temps de 2 minutes, à la distance de 18m.



- **L'épreuve finale par équipes** dans laquelle les 4 meilleures équipes dames et les 4 meilleures équipes hommes, issues de l'épreuve éliminatoire, tirent des matches individuels. Chaque match consiste en 4 volées de 6 flèches (2 par archer). Une volée est tirée dans un temps de 2 minutes, à la distance de 18m. Et ceci jusqu'à la finale pour l'or.

**A.7.6** : Pour les championnats du monde, les blasons triples verticaux sont obligatoires.

**A.7.7** : L'épreuve de matches en duel sera entièrement tirée sur des blasons triples verticaux de 40cm.

## **A.8 LES RECORDS DU MONDE - DEFINITION**

**A.8.1** : Pour le tir en salle, dans les catégories dames, hommes, juniors dames et juniors hommes, pour les divisions arcs recurve et arcs compound :

- 25m individuel (60 flèches sur blasons de 60cm ou blasons triples de 60cm) ;
- 18m individuel (60 flèches sur blasons de 40cm ou blasons triples de 40cm) ;
- match sur 12 flèches ;
- total de l'épreuve finale sur 36 flèches ;
- match par équipes sur 24 flèches ;
- total de l'épreuve finale par équipes sur 2x24 flèches.

### **A.8.2 CONFIRMATION DES RECORDS DU MONDE**

**A.8.2.1** : Les records du monde tirés lors des J.O., des championnats du monde et des tournois de classement mondiaux sont confirmés automatiquement dès que les scores sont officiels. Les records tirés lors d'autres tournois doivent être confirmés par le secrétaire général de la FITA.

**A.8.2.2** : Les scores obtenus lors d'autres tournois doivent être envoyés au secrétaire général de la FITA au plus tard 10 jours après la fin du tournoi. Chacun peut réclamer un record du monde, mais la demande doit être accompagnée par une déclaration de l'Association Membre, sous la responsabilité de laquelle le tournoi a été organisé, avec indication des éléments suivants :

- nom, description, lieu et date du tournoi ;
- confirmation que le tournoi a été tiré selon les règlements de la FITA ;
- confirmation que le compétiteur, pour lequel la demande est faite, était membre d'une Association membre de la FITA au moment où le record a été établi ;
- nom, prénom, nationalité et sexe du compétiteur ;
- la liste complète des résultats ;
- les détails sur le record demandé, accompagnés de la ou des feuilles de marque originale (ou une photocopie certifiée conforme).

**A.8.2.3** : Le secrétaire général ratifiera la demande pour un record du monde sitôt après sa réception.

**A.8.2.4** : Si un record du monde devait être amélioré par deux ou plusieurs scores égaux, le même jour, les archers ayant battu le record seront tous déclarés co-détenteurs du nouveau record du monde.

**A.8.2.5** : Les détenteurs du record du monde doivent recevoir un diplôme faisant état du résultat et du lieu du record.

### **A.8.3 LES DISTINCTIONS DE LA FITA**

**A.8.3.1** : Pour l'octroi de distinctions de la FITA et pour l'enregistrement des records du monde, la FITA peut reconnaître un certain nombre de tournois organisés par les Associations Membres comme spécifié à l'article A.8.4. Les distinctions sont octroyées lorsque l'archer établit pour la première fois un score donnant droit à une distinction lors de l'épreuve concernée.



- **La période de sélection au Championnat de France** : durant toute la durée du classement national de la saison. Les dates sont précisées par circulaire par la Fédération.
- **Le mode de sélection** s'opère sur le classement national salle.

Nombre de scores pris en compte pour le classement national

Nombre de scores	Benjamins, Minimes et Cadets	Juniors, Seniors Vétérans et Super vétérans
Arc Classique	3	3
Arc à Poulies		3

Le mode de sélection au championnat de France est détaillé à l'article C.5.2 des Règlements Généraux. Des informations complémentaires sont données chaque année par la Fédération et publiées sur un bulletin ou un site (Internet, minitel) officiel.

- **L'entraînement dans une compétition sélective**

L'entraînement se fait au choix de l'organisateur :

- **De 20mn (minimum) à 45mn (maximum)** sur le terrain de compétition, les archers tirant sur leur propre blason. L'organisateur peut :

- soit utiliser des blasons usagés et placer des blasons neufs pour le début du concours ;
- soit placer des blasons neufs dès le début de l'entraînement et les compétiteurs devront être informés qu'ils ont à marquer leurs impacts.

- **2 volées d'essai.**

Dans tous les cas, les compétiteurs peuvent tirer autant de flèches par volées qu'ils le souhaitent, dans le temps de tir accordé (2mn).

Il n'y aura aucune autre période d'entraînement au cours de la même journée, quand bien même le pas de tir serait déplacé dans le cas d'un concours 2x25m + 2x18m ou qu'un compétiteur prendrait part à plusieurs départs (sauf changement d'arme).

A partir du 1<sup>er</sup> avril 2007, il pourra y avoir une période d'entraînement avant chaque départ.

## **C.2. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE EN SALLE**

La date du championnat de France en salle est fixée par le Comité Directeur de la FFTA.

- **Les catégories concernées** (classiques et poulies) : voir Article C.1 ci-dessus - Catégories officielles.

### **C.2.1 LE DEROULEMENT DE LA COMPETITION**

Le championnat de France se déroule suivant la réglementation internationale avec les quelques aménagements ci-après :

- Distance : le tir se déroule entièrement à 18m.
- Blasons : toutes les phases du championnat se tireront sur des blasons trispots verticaux correspondant à la catégorie (décision du Comité Directeur de Mars 2000).
- Phases finales : les catégories qui tirent les phases finales doivent disputer leur phase finale au cours de la même journée.
- L'entraînement : l'entraînement officiel : le vendredi, sur le terrain de compétition, selon les horaires prévus par l'organisateur.

Avant le début de l'épreuve de qualification : si possible (en fonction des horaires), au moins 45 minutes sur le terrain de compétition suivant le programme établi pour les catégories concernées.

Flèches d'essai : pas de flèches d'essai si les concurrents ont bénéficié des 45 minutes d'entraînement. Dans le cas contraire, 2 volées d'essai avant le début des tirs. Lors des phases finales, 1 volée d'essai avant le premier tour uniquement. Il n'y aura pas d'autres flèches d'essai pour la suite des phases finales.

Note : Les blasons neufs ne sont pas obligatoires pour l'entraînement ou les flèches d'essai, mais ils sont conseillés. Par contre, ils sont obligatoires pour le début des tirs (volées marquantes).



### **C.2.2 L'ÉPREUVE DE QUALIFICATION**

- Distance : 18m.
- Nombre de flèches : 2 x 30 flèches par volées de 3 flèches.
- Blasons : voir §1 ci-dessus.
- Temps de tir : 2 minutes pour 1 volée de 3 flèches.

### **C.2.3 LES PHASES FINALES**

Quand une phase finale est programmée, elle se déroulera même si le tableau n'est pas complet.

Toutes les catégories tirent les phases finales.

L'organisateur a le choix du tableau de placement des archers à utiliser.

Les phases finales se tirent :

- 1/16 et 1/8 de finales : 4 volées de 3 flèches, 2 minutes par volée, tir simultané.
- 1/4, 1/2 et finales pour les médailles de bronze, argent et or : 4 volées de 3 flèches. Quand on utilise le tir alterné, chaque archer dispose de 30 secondes par flèche.

### **C.2.4 LE DEPARTAGE DES EGALITES**

Voir article B.6.5 du Règlement international du Tir en Salle.

### **C.2.5 DIVERS**

- Arbitres : Lors du championnat de France, le nombre d'arbitres expérimentés doit être suffisant, au moins 1 arbitre pour 7 cibles installées, non compris le Président de la Commission des Arbitres, son adjoint (PCRA). Excepté pour les phases finales, les arbitres peuvent modifier la position des archers sur la ligne de tir, afin qu'il n'y ait pas, si possible, plus d'un archer d'un même club sur la même cible. En aucun cas, pas plus de 2 archers du même club ne pourront être placés sur la même cible.
- Nombre de sélectionnés pour le championnat de France : la décision appartient à la FFTA. Le nombre d'archers sélectionnés est publié chaque année dans le tableau officiel. La FFTA publie également le mode d'inscription.

### **C.3 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE EN SALLE PAR ÉQUIPES DE LIGUE CADETS/JUNIORS**

Cette compétition est SUPPRIMÉE (*Comité Directeur des 27 et 28 janvier 2007*)

### **C.4 LE RÈGLEMENT DES CONCOURS « SPECIAL JEUNES » SUPPRIMÉ - (Bureau de Décembre 2006) - Voir le Chapitre II.6 - Rencontres Jeunes**



## II.3. – LE TIR EN CAMPAGNE

### A. GENERALITES

- A.1 La responsabilité
- A.2 Les dispositions médicales
- A.3 L'entraînement
- A.4 Le règlement concernant la tenue
- A.5 Les catégories
- A.6 Les divisions
- A.7 Les épreuves de Tir En Campagne
- A.8 Les distinctions de la FITA
- A.9 Les compétitions pour le gain d'une distinction FITA
- A.10 Les contrôles de dopage hors compétition

### B. REGLEMENT INTERNATIONAL

- B.1 L'aménagement des terrains
- B.2 Les équipements des sites de tir
- B.3 Les équipements des archers
- B.4 Le tir
- B.5 L'ordre de tir et le contrôle de temps de tir
- B.6 L'établissement des scores
- B.7 Le contrôle des tirs et la sécurité
- B.8 Les conséquences du non-respect des règles
- B.9 L'arbitrage
- B.10 Réclamations – Litiges
- B.11 Appel
- B.12 Les feuilles de marque
- B.13 Les blasons
- B.14 L'épreuve en foret

### C. REGLEMENTS FRANÇAIS DES EPREUVES FEDERALES

- C.1 Les compétitions qualificatives pour le Championnat de FRANCE
- C.2 Les catégories
- C.3 Les distances
- C.4 Le chronométrage
- C.5 Les périodes de qualification et les qualifications à réaliser
- C.6 Les Championnats Départementaux et Régionaux
- C.7 Le Championnat de FRANCE de Tir En Campagne
- C.8 Divers
- C.9 Le rôle du Délégué FFTA

### D. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE CLUBS

- D.1 Les compétitions qualificatives de Tir En Campagne par équipes de Clubs
- D.2 Les inscriptions
- D.3 Les qualifications à réaliser
- D.4 La période de qualification

### E. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE CLUBS

- E.1 Les généralités
- E.2 Les équipes de clubs
- E.3 L'entraînement officiel
- E.4 Les épreuves du Championnat de FRANCE
- E.5 Les distances pour les parcours
- E.6 Le contrôle du temps
- E.7 L'établissement des scores
- E.8 Le programme
- E.9 Divers
- E.10 Les titres décernés

**Annexe 1** : Installation des modules de phases finales – Tableau des matches

**Annexe 2** : Modèle Coupon de qualification Championnat de France par équipe de club

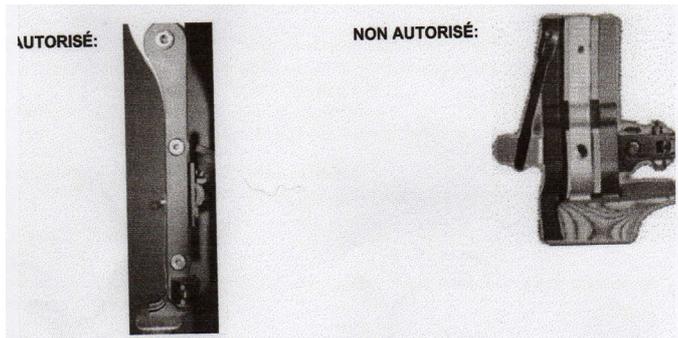


### **B.3.1.2** POUR LA DIVISION ARC NU SEULEMENT

L'arc mentionné ci-dessus doit être nu, dépourvu de tout accessoire à l'exception du repose flèche, exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques (dans la zone de la fenêtre d'arc) qui pourraient être utilisés pour viser. L'arc, non tendu, complet avec les accessoires autorisés, doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de +/- 0,5mm.

**Interprétation de la FITA** : le Comité Technique de la FITA (25 octobre 2005) a décidé que la forme actuelle de la poignée "Révolution" de Spigarelli n'est pas autorisée dans la division arc nu de la FITA, du fait de l'entaille dans la fenêtre d'arc. Cette décision a été approuvée par le Comité Constitution et Règlements.

Depuis, il existe une nouvelle poignée "Révolution" de Spigarelli qui n'a plus d'arrondi dans la fenêtre du viseur. Cette version est donc légale pour tirer en arc nu. Voir croquis ci-dessous.



### **B.3.1.3** POUR LA DIVISION ARC A POULIES

L'arc à poulies (il peut être d'un modèle de tir par le centre) est un arc dont la traction varie mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. L'arc est tendu par l'utilisation d'une (de) corde(s) attachée(s) directement entre les deux encoches des branches de l'arc ou attachée(s) aux câbles de l'arc, le cas échéant, suivant sa conception particulière.

*B.3.1.3.1* La traction ne peut pas dépasser 60 livres.

*B.3.1.3.2* Des gardes câbles sont autorisés.

### **B.3.1.4** POUR LA DIVISION LONGBOW

L'arc doit correspondre à la forme traditionnelle d'un arc longbow. Cela veut dire que, lorsqu'on tend la corde, celle-ci ne peut toucher aucune partie de l'arc, sauf les encoches de fixation. L'arc peut être fait de tout type de matériau ou combinaison de matériaux. La forme de la poignée, ainsi que les branches, ne sont pas réglementées. Le tir par le centre est autorisé.

*B.3.1.4.1* : Pour les juniors et les dames, l'arc aura une longueur d'au moins 150cm. Pour les hommes, une longueur d'au moins 160cm, cette longueur étant mesurée entre les encoches pour la corde.

### **B.3.1.5** POUR LA DIVISION ARC DE CHASSE

Tout type d'arc décrit dans le chapitre B.3.

*B.3.1.5.1* : La puissance maximale de l'arc est de 80 livres pour les hommes et de 60 livres pour les femmes et les juniors.

**B.3.2 LA CORDE** : elle peut être faite de n'importe quel nombre de brins.

#### **B.3.2.1** TOUTES DIVISIONS

Les brins de la corde peuvent être de couleurs différentes et d'un matériau choisi à cet effet. Elle comprend une partie centrale pour placer les doigts servant à bander l'arc, un point d'encoche auquel peu(vent)t être ajoutée(s) une (des) protection(s) pour recevoir l'encoche de la flèche, si nécessaire. Pour situer ce point, un ou deux emplacements d'encoche peuvent être prévus et, à chaque extrémité de la corde de l'arc, se trouve une boucle à placer dans les encoches de l'arc lorsqu'il est tendu.



### **B.3.2.2** POUR LA DIVISION ARC RECURVE

La protection sur la corde ne doit pas atteindre le champ de vision de l'archer au moment où l'arc est en tension totale. En aucun cas, la corde et la protection ne peuvent comporter de repères, marques, œillette ou tout autre moyen servant d'aide à la visée. Une fixation, pouvant servir de repères pour les lèvres ou le nez, est autorisée.

### **B.3.2.3** POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW

Identiques à la division arc recurve. Toutefois, les repères pour les lèvres ou le nez ne sont pas autorisés.

### **B.3.2.4** POUR LES DIVISIONS ARC A POULIES ET ARC DE CHASSE

Des fixations sur la corde pouvant servir de repères pour les lèvres ou le nez, un œillette, un dispositif constitué d'un œillette de "maintien de ligne", une corde en boucle sont autorisés. Il n'y a pas de restrictions concernant la protection centrale pour ces divisions.

## **B.3.3 UN REPOSE FLECHE**

### **B.3.3.1** POUR LES DIVISIONS ARC RECURVE ET ARC NU

Le repose flèche peut être réglable. On peut placer n'importe quel bouton de pression mobile ou écarteur, pourvu qu'il ne soit ni électrique ni électronique et qu'il n'offre pas d'aide supplémentaire à la visée.

- arc recurve : le point de pression ne sera pas placé à plus de 4cm (à l'intérieur) de la gorge de la fenêtre du fût (point pivot) ;
- arc nu : il n'y aura pas d'overdraw.

### **B.3.3.2** POUR LA DIVISION LONGBOW

Si l'arc a un plateau de flèches, ce support peut être utilisé comme repose flèche. Il peut être couvert de n'importe quel matériau doux. Aucun autre type de repose flèche n'est autorisé.

### **B.3.3.3** POUR LA DIVISION ARC A POULIES

Le point de pression ne sera pas placé à plus de 6cm de la gorge de la poignée.

### **B.3.3.4** POUR LA DIVISION ARC DE CHASSE

Il n'y a pas de restriction concernant les reposes flèches ou leur placement.

## **B.3.4 DISPOSITIF DE CONTROLE D'ALLONGE (CLICKER)**

### **B.3.4.1** POUR LES DIVISIONS ARC RECURVE, ARC A POULIES, ARC DE CHASSE

Un dispositif de contrôle d'allonge, sonore et/ou visuel, mais ni électrique, ni électronique, peut être utilisé.

### **B.3.4.2** POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW

Un dispositif de vérification de la tension n'est pas autorisé.

## **B.3.5 LE VISEUR**

### **B.3.5.1** POUR LA DIVISION ARC RECURVE

Un appareil de visée est admis, mais, en aucun cas, il ne peut être monté sur l'arc plus d'un appareil de ce type.

*B.3.5.1.1* : il n'y sera pas incorporé de prisme, ni de lentille, ni de verre grossissant, ni d'appareil de nivellement, ni électronique, ni électrique. De même, il n'offrira qu'un seul point de visée.

*B.3.5.1.2* : la longueur totale du viseur (tunnel, tube, point de visée ou tout autre élément allongé) ne pourra excéder 2cm.

*B.3.5.1.3* : le viseur, fixé à l'arc, peut assurer une correction due au vent (correction latérale) comme une correction verticale. Il est sujet aux dispositions suivantes :

- une rallonge est autorisée ;
- une plaquette, ou une bande, sur laquelle sont indiquées les distances, peut être fixée sur l'arc comme repère de distances, mais ne peut, en aucun cas, servir d'aide supplémentaire à la visée ;



- le point de visée peut être une fibre optique. La longueur totale du point de visée en fibre optique peut être supérieure à 2cm, pour autant que son attache ou son extrémité ne soit pas dans la ligne de vision de l'archer en pleine allonge. Elle ne peut procurer qu'un seul point lumineux en pleine allonge ;
- sur les parcours de tir en campagne aux distances inconnues, aucune partie du viseur ne peut être modifiée, afin de ne pas donner d'aide supplémentaire à l'estimation des distances.

***Précision de la FITA : Fibre optique***

*Si la fibre optique du viseur est droite, le viseur ne peut pas avoir une longueur supérieure à 2cm. Si la fibre optique est attachée à deux parties du viseur (en demi-cercle), ce système est légal. (Conférence des Juges de Pékin, Septembre 2001)*

***Précisions de la FITA : Tunnel "Beiter" à fibres optiques :***

*Le Comité Technique de la FITA a décidé, à l'unanimité, que le tunnel de viseur "Beiter" à fibres optiques (4 au total), voir illustration ci-dessous, ou tout autre instrument de visée rallongé, n'est pas légal dans la division arc recurve, selon les règles en vigueur actuellement, car il peut représenter une aide à la visée. En effet, en raison de la longueur du point de visée, le viseur est capable d'être utilisé pour indiquer les effets de torsion de l'arc et représente ainsi la perception du plan de tir. Ce matériel est admis dans la division arc à poulies.*



Tunnel de viseur « Beiter » avec multiples points de visée en fibre optique.

*Tout viseur constitué d'un capot, tunnel ou autre partie allongée, avec un point de visée simple ou multiple, ayant une longueur supérieure à 2cm, n'est pas réglementaire dans la division arc recurve. La longueur maximale d'un tube, capot ou tunnel de visée (circulaire, carré ou de toute autre forme géométrique), pour la division arc recurve, est de 2cm, hormis une possible simple fibre optique.*

*Note : une seule fibre optique est autorisée pour l'arc classique. La fibre optique ne doit pas procurer plus d'un point de visée. Par conséquent, seul le point lumineux doit être visible en pleine allonge. Un seul et long point de visée (comme c'est le cas avec une fibre optique), qui s'attache ou se termine en dehors de la ligne de vue de l'archer, est autorisé. (FITA Information n° 12 de mai 2001)*

**B.3.5.2 POUR LES DIVISIONS ARC NU ET LONGBOW**

Aucun appareil de visée, ni de marques pour aider à la visée ne sont autorisés.

**B.3.5.3 POUR LA DIVISION ARC A POULIES**

Tout type de viseur peut être utilisé

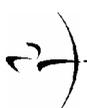
**B.3.5.3.1 : A condition**

- qu'il ne soit ni électrique, ni électronique ;
- et ne dispose pas de moyens supplémentaires pour estimer les distances lors des parcours aux distances inconnues.

**B.3.5.3.2 :** Les points de visée multiples ne sont pas autorisés.

**B.3.5.4 POUR LA DIVISION ARC DE CHASSE**

Cette division peut utiliser tous les types de viseur, y compris à axes multiples.



### **B.3.6 LES STABILISATEURS ET DES COMPENSATEURS (TFC)**

#### **B.3.6.1 POUR LES DIVISIONS ARC RECURVE, ARC A POULIES ET ARC DE CHASSE**

Les stabilisateurs et les compensateurs sur l'arc sont autorisés

*B.3.6.1.1* : pourvu qu'ils :

- ne servent pas de guide de corde ;
- ne touchent pas autre chose que l'arc ;
- ne soient pas un obstacle pour les autres archers sur la ligne de tir.

Note : les stabilisateurs pendulaires sont autorisés.

#### **B.3.6.2 POUR LA DIVISION ARC NU**

Aucun stabilisateur n'est autorisé.

*B.3.6.2.1* : Des compensateurs, entièrement fixés sur l'arc, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs.

*B.3.6.2.2* : Du (des) poids peut(vent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être montés directement sur le fût, sans tiges, extensions, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

*B.3.6.2.3* : l'arc, non tendu et complet avec ses accessoires, doit pouvoir passer dans un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance +ou-0,5mm.

#### **B.3.6.3 POUR LA DIVISION LONGBOW**

Aucun poids, aucun compensateur, ni aucun stabilisateur ne sont autorisés.

### **B.3.7 LES FLECHES**

#### **B.3.7.1 POUR LES DIVISIONS ARC RECURVE, ARC NU ET ARC A POULIES**

Des flèches de n'importe quel type peuvent être utilisées à condition qu'elles répondent aux principes et à la définition du mot flèche utilisé lors du tir sur cibles. Les flèches ne doivent pas abîmer exagérément les blasons ou les cibles.

*B.3.7.1.1* : Le diamètre maximum des flèches ne pourra pas excéder 9,3mm. La pointe de ces flèches peut avoir un diamètre de 9,4mm.

Une flèche se compose d'un tube, d'une pointe, d'une encoche, d'un empennage et, éventuellement, d'une décoration de couleurs différentes.

Les flèches doivent être marquées, sur le tube, du nom de l'archer ou de ses initiales. Toutes celles qui font partie d'un groupe de 3 ou 6 flèches, servant lors d'une volée, doivent être identiques. Elles doivent porter des plumes de la même combinaison de couleurs, les mêmes encoches et les mêmes décorations.

#### **Précision de la FITA :**

- ***Diamètre d'un tube de flèche et de la pointe***

*Bien que la règle en cours, décrite dans les articles ci-dessus, indique que "les flèches ne doivent pas excéder 9,3mm de diamètre" et qu'une flèche consiste en un tube, une pointe, une encoche et un empennage, la règle ne s'applique pas en référence à la pointe de la flèche. La pointe ne devrait pas être limitée à 9,3mm.*

*Selon les conditions actuelles de tir, la pointe de la flèche apporte plus qu'une simple fonction. La pointe ne doit pas seulement créer un passage pour permettre au tube de passer, mais la pointe doit également offrir une protection au tube. Afin de protéger le tube de manière adéquate, la pointe doit être un peu plus large en diamètre. La pointe doit être suffisamment large pour offrir une résistance au tube et, dans le cas où on utiliserait des flèches en carbone, elle doit protéger le carbone pour prévenir le "pelage" et l'apparition d'échardes sur le tube, afin d'éviter tout danger potentiel pour l'archer. En plus, pour des raisons pratiques, il est bénéfique d'avoir une pointe un peu plus large que le tube pour retirer la flèche de nombreuses cibles manufacturées.*



## C.2 LES CATEGORIES

Sont reconnues toutes les catégories qui apparaissent dans le tableau officiel des qualifications présenté chaque année par la FFTA.

A titre promotionnel, la FFTA reconnaît les catégories suivantes dans toutes les compétitions jusqu'au Championnat de Ligue compris (la gestion en incombe à la ligue) :

- Arcs à poulies : les Benjamins et Minimes sont regroupés dans la catégorie « **Minime** ».

Création de la catégorie « **Junior sans viseur** » pour le Championnat de France. Cette catégorie tire du piquet blanc (Comité Directeur des 19 et 20 octobre 2002-Application au 01/01/2003). **Cette catégorie Junior arc nu regroupe les Cadets et les Juniors tirant en arc nu.**

Les Cadets Arcs à Poulies sont regroupés dans la catégorie «**Junior** ».

A compter du 01/09/2004, création de la catégorie « **Vétéran arc sans viseur** » pour le Championnat de France. Cette catégorie tire du piquet bleu.

### Arcs Nus

Reconnaissance de cette **arme** en Tir en Salle avec **classement national mais non ouverte** pour le Championnat de France :

- Catégorie Hommes et Femme uniquement ;
- Tir sur blasons de 60cm.

Les Ligues et Départements doivent ouvrir cette catégorie lors de leurs championnats respectifs. Si, à l'occasion de ces championnats, des finales sont organisées, elles se tirent sur blasons trispots de 60cm.

**(Application au 01/09/2005)**

Sont également reconnues les nouvelles catégories d'armes telles qu'elles apparaissent dans le règlement international depuis le 01/04/2002, à savoir :

- les arcs droits (Longbow) sont classés dans la **catégorie arcs nus** (Bare Bow)
- les arcs chasse sont classés dans la **catégorie arcs nus** (Bare Bow)
- les arcs à poulies sans viseur sont classés dans la **catégorie arcs à poulies**.

**(Application au 01/09/2005)**

Catégories	Arc Nu	Arc Classique	Arc à Poulies
<b>Benjamins</b>	<b>NON</b>	<b>OUI</b> (piquet blanc)	<b>OUI</b> (piquet blanc) (1)
<b>Minimes</b>	<b>NON</b>	<b>OUI</b> (piquet blanc)	
<b>Cadets</b>	<b>OUI</b> (piquet blanc) (4)	<b>OUI</b> (piquet bleu)	<b>OUI</b> (piquet rouge) (2)
<b>Juniors</b>		<b>OUI</b> (piquet rouge)	
<b>Seniors</b>	<b>OUI</b> (piquet bleu)	<b>OUI</b> (piquet rouge)	<b>OUI</b> (piquet rouge)
<b>Vétérans (3)</b>	<b>OUI</b> (piquet bleu)	<b>OUI</b> (piquet rouge)	<b>OUI</b> (piquet rouge)

(1) Catégorie Minimes arcs à poulies = benjamins + minimes - Concours ouverts jusqu'au championnat de ligue

(2) Catégorie Juniors arcs à poulies = cadets + juniors

(3) Catégorie Vétérans = vétérans + super vétérans

(4) Catégorie Juniors arc nu = cadets + juniors

Catégories	Arc droit (1) Classement en arc nu	Arc chasse (1) Classement en arc nu	Poulies sans viseur (1) Classement avec les arcs à poulies
<b>Benjamins</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>
<b>Minimes</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	
<b>Cadets</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	
<b>Juniors</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	
<b>Seniors</b>	<b>OUI</b> (piquet bleu)	<b>OUI</b> (piquet bleu)	<b>OUI</b> (piquet rouge)
<b>Vétérans (3)</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>	<b>NON</b>

(1) Concours ouverts jusqu'au championnat de ligue.



Cependant, pour les Championnats de France de Tir en Campagne (qualifications et participation aux championnats), seuls sont reconnus :

- les arcs classiques (recurve) ;
- les arcs à poulies ;
- les arcs classiques sans viseur (bare bow).

**Les organisateurs ne doivent faire apparaître, dans les résultats informatiques adressés à la FFTA, que les résultats des catégories donnant droit aux qualifications.**

### C.3 LES DISTANCES

Toutes les catégories, sauf les benjamins, les minimes et les juniors sans viseur (cadets+juniors), tirent aux distances internationales (voir articles A.7.9 et A.7.10 du Règlement international).

Les cadets tirent du pas Bleu.

Les benjamins, les minimes et les juniors sans viseur (cadets+juniors) tirent aux distances suivantes (piquet blanc) en **distances connues** :

Nombre de cibles	Diamètre des blasons	Distance mini / maxi en mètres
3	20cm	5 - 10 - 15m
3	40cm	10 - 15 - 20m
3	60cm	20 - 25 - 30m
3	80cm	30 - 35 - 40m

Les benjamins, les minimes et les juniors sans viseur tirent aux distances suivantes (piquet blanc) en **distances inconnues** :

Nombre de cibles	Diamètre des blasons	Distance mini / maxi en mètres
3	20cm	5 - 10m
3	40cm	10 - 15m
3	60cm	15 - 25m
3	80cm	20 - 35m

### C.4 LE CHRONOMETRAGE

Le chronométrage existe lors de toutes les compétitions sélectives pour les Championnats de France et lors de toutes les phases de ces championnats. Il peut être réalisé par un arbitre à tout moment : cet arbitre doit être bien en vue des compétiteurs.

**Un temps limite** de 4 minutes par cible est accordé à l'athlète, à partir du moment où il prend place au pas de tir, ce qu'il doit faire sans perdre de temps dès que la cible est libre.

**Un arbitre observant** un dépassement de temps limité de tir doit en faire la remarque à l'archer et inscrire cet avertissement sur la feuille de score en :

- indiquant le n° de cible ;
- indiquant l'heure de l'avertissement ;
- signant la feuille de marque
- avertissant, si possible, les autres arbitres.

**Au deuxième dépassement** du temps limite de tir ainsi qu'aux suivants, durant la même étape de la compétition, l'archer fautif sera sanctionné par la perte de la valeur de sa meilleure flèche de cette volée : barrez cette valeur, la remplacer par un M et signer la feuille de marque en indiquant l'heure.

**Le temps limite de tir** peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles, sur décision de la Commission des arbitres

*(Application au 01/01/2007 - Comité Directeur des 7 et 8 octobre 2006).*



Quand vous chronométrez, vous devez vous placer de manière à avoir une vue claire sur l'archer et la cible sur laquelle il tire. Vous devez vous assurer que l'archer n'est pas ralenti par quoi que ce soit qui l'empêche de tirer.

**Bouchon** (concentration de peloton derrière un peloton plus lent)

Certains pelotons tirent plus rapidement que d'autres.

Quand ces pelotons retardent toute la compétition ou créent l'irritation du (des) peloton(s) qui doivent attendre.

Dans ce cas, vous pouvez demander au peloton plus lent de se mettre de côté et de permettre au peloton plus rapide de le dépasser. Si cela se produit, informez toujours les autres juges et l'organisateur qui pourraient penser que la compétition est terminée alors qu'il y a encore un (des) peloton(s) en train de tirer.

## **C.5 SELECTION POUR LE CHAMPIONNAT DE FRANCE**

Se reporter à l'Article C.5.1.2 des Règlements Généraux.

## **C.6 LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX**

Il convient d'établir les classements en respectant toutes les catégories d'âge reconnues dans le tableau officiel des qualifications.

Les championnats de ligue doivent se dérouler à partir du 15 Avril.

## **C.7 LE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE**

### **C.7.1 LES GENERALITES**

La date du championnat de France est fixée par le Comité Directeur de la FFTA, sauf pour les benjamins, les minimes, les cadets, les juniors et les vétérans qui le disputent lors d'un championnat séparé.

Les Juniors (arcs classiques, arcs à poulies, arcs classiques sans viseur) concourent le championnat de France "Jeunes".

### **Organisation**

- **Vendredi** : entraînement officiel ;
- **Samedi** : tir de qualification ;
- **Dimanche** : épreuves finales.

Ainsi, le championnat de France individuel de Tir en Campagne devient un championnat de France "scratch", ouvert à tous les archers tirant aux distances internationales et sélectionnés (classement national) pour ce championnat.



### C.7.2 LES PARCOURS

- Epreuve de qualification (premier jour) : 2 parcours de 24 cibles comportant chacun 12 postes à distances inconnues et 12 postes à distances connues, disposés selon les articles A.7.9 et A.7.10 du Règlement international. Le panachage des cibles est autorisé.
- Epreuves éliminatoires (deuxième jour) :  
1<sup>er</sup> tour en round de 8 cibles (1/8 de finales) : 4 connues et 4 connues courtes (les distances réelles doivent être affichées. Elles sont prises dans la fourchette des distances inconnues dans chaque taille de blasons) ;  
2<sup>ème</sup> tour en round de 8 cibles (1/4 de finales) : idem que le 1<sup>er</sup> tour.
- Epreuves finales (deuxième jour) :  
1/2 finales et finales sur 4 cibles connues, en duel.

Pour les 1/8 et 1/4 de finales, utiliser les cibles des parcours de qualification de la veille, en alternant les parcours déjà tirés.

Pour les 1/2 finales et les finales, installer 2 fois 4 cibles à distances connues, si possible en continu.

### C.7.3 LE DEROULEMENT

Afin d'éviter un chevauchement générateur d'attente, il a été retenu pour la phase éliminatoire 2h15 et pour chaque phase de duels 1h15, avec un temps nécessaire pour la réorganisation de pelotons de 15 minutes entre chaque phase.

Avec un départ à 8h30 pour la phase éliminatoire et compte tenu du temps prévisionnel, cela permet d'envisager une fin de compétition pour ces catégories vers 15h30.

Pour les catégories commençant en 1/4 de finales, un début des tirs à 9h30 est souhaitable. Il laisse suffisamment de temps entre une nouvelle phase pour un aménagement éventuel des sites, si nécessaire. Cela permet d'envisager une fin de compétition pour ces catégories vers 13h45.

Après chaque phase, les pelotons sont réorganisés pour la phase suivante sans repasser par le greffe, sauf à la fin de la phase éliminatoire pour cause de barrages éventuels.

Les catégories partent les unes après les autres.

Les compétiteurs montant sur le podium sont connus à l'issue du dernier duel et la cérémonie de remise des médailles se fait immédiatement.

Les résultats peuvent être saisis à la fin ou pendant la phase en cours pour la phase précédente.

- **Entraînement**

Aucun entraînement n'est autorisé sur les parcours de la compétition. Un terrain d'entraînement est érigé à proximité pour l'entraînement officiel, la veille du championnat.

Avant le début des tirs, le jour du championnat, ainsi qu'avant les phases finales, des cibles d'entraînement seront mises à la disposition des concurrents à proximité de la zone de rassemblement.

- **Nombre d'archer qualifiés pour la phase éliminatoire à l'issue du parcours de qualification :**

Catégorie d'archers	1 <sup>er</sup> tour 1/8 de finale	2 <sup>ème</sup> tour 1/4 de finale	1/2 finale	Finale
Hommes Classiques	32	12	4	2
Femmes Classiques	20	8	4	2
Hommes Poulies	32	12	4	2
Femmes Poulies	12	8	4	2
Hommes Arcs Nus	20	8	4	2
Femmes Arcs Nus	0	8	4	2

*(Application au 01/01/2007 - Comité Directeur des 7 et 8 octobre 2006)*



## **E.8 LE PROGRAMME**

Les horaires de référence sont publiés sur le guide des compétitions de la saison. Ils pourront être arrêtés, pour des raisons pratiques, conjointement par le Comité d'organisation, la Commission des Juges et les capitaines d'équipes pour les autres épreuves.

L'affectation aux cibles des différentes équipes se fait par tirage au sort au moment de la cérémonie d'ouverture en présence du Jury d'Appel et la Commission des Juges. Les équipes comprenant un arc nu seront regroupées.

En cas de nombre impair d'équipes lors de l'épreuve de qualification, la Commission des Juges désignera un marqueur pour l'équipe restée seule.

**Le capitaine d'équipe peut communiquer** avec ses archers à tout moment dans la mesure où il ne provoque pas une gêne pour l'équipe adverse. Il peut monter aux cibles à la fin des tirs. La concertation entre les archers est possible.

## **E.9 DIVERS**

**Matériel** : le matériel des archers sera conforme aux règlements de la FITA pour toutes les catégories d'arc (articles B.3 et suivants du Règlement international).

**Pénalités** : une équipe convaincue de contrevenir au présent règlement ainsi qu'aux règlements généraux de la FITA peut être éliminée du Championnat et peut perdre la place qu'elle avait acquise.

S'agissant du capitaine d'équipe, il peut dans un premier temps se voir retirer son badge et être exclu du suivi de son équipe. En cas de récidive, il peut être exclu du parcours.

## **E.10 LES TITRES DÉCERNÉS**

L'équipe de Club gagnante reçoit le titre de :

**ÉQUIPE DE CLUB CHAMPIONNE DE FRANCE DE TIR EN CAMPAGNE.**

Elle reçoit la médaille d'or et le trophée.

**L'équipe classée seconde reçoit la médaille d'argent, la troisième la médaille de bronze**

Le Club gagnant sera chargé d'organiser le Championnat de France de l'année suivante. En cas de victoire de l'équipe du Club organisateur, c'est le Club de l'équipe arrivée à la deuxième place qui organise l'année suivante.



## **E.11 LES ANNEXES**

### **SOMMAIRE DES ANNEXES**

#### **ANNEXE 1**

Installation des modules de phases finales - Tableau des matches.

#### **ANNEXE 2**

Modèle de coupon de qualification au Championnat de France Tir en Campagne par Equipes de Clubs.



## II.4. – LE PARCOURS NATURE

### A. GENERALITES

- A.1 Présentation
- A.2 Les catégories
- A.3 Le matériel de tir
- A.4 Les équipements des archers
- A.5 La ciblerie
- A.6 Les pas de tir
- A.7 Les temps de tir
- A.8 La position de tir
- A.9 Les techniques de tir
- A.10 Le marquage des scores
- A.11 Le jury d'appel
- A.12 L'organisation
- A.13 Le classement par catégories et le départage des ex aequo
- A.14 Les badges
- A.15 Les Championnats Départementaux et Régionaux

### B. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TIR NATURE

- B.1 Les périodes de qualification
- B.2 Les modes de sélection
- B.3 Le déroulement
- B.4 Le chronométrage
- B.5 L'arbitrage
- B.6 Le jury d'appel
- B.7 Les titres décernés
- B.8 Les tenues

### C. L'OPEN DE FRANCE

- C.1 Les généralités
- C.2 Les équipes
- C.3 Le déroulement
- C.4 Les feuilles de marque
- C.5 Le dépassement de temps
- C.6 Le jury d'appel
- C.7 Le classement
- C.8 Les ex æquo
- C.9 Les trophées
- C.10 Les titres
- C.11 Les tenues
- C.12 L'organisation

### D. LE CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE : COMPETITIONS QUALIFICATIVES

- D.1 Les compétitions qualificatives de parcours Nature par Equipes de Clubs

### E. LE CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS

- E.1 Les généralités
- E.2 Les équipes de clubs
- E.3 L'entraînement officiel
- E.4 Les épreuves du Critérium de France
- E.5 Les distances pour les parcours
- E.6 Le contrôle du temps
- E.7 L'établissement des scores
- E.8 Le programme
- E.9 Divers
- E.10 Les titres décernés
- E.11 Les annexes

**Annexe 1** : Modèle de Coupon d'inscription au Critérium de France par Equipes de Clubs



## **A. GENERALITES**

### **A.1 PRESENTATION**

Ce tir, sur cibles animalières, a lieu sur terrain varié comme pour le tir en campagne.

Les animaux sont symbolisés par des blasons représentant du gibier de différentes tailles. La sécurité doit être absolue, les buttes de tir éloignées les unes des autres. Les pièges de tir ne devront pas entraîner des bris de matériel. Les tirs devront être praticables par les archers droitiers, gauchers et de toutes tailles. Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.

### **A.2 LES CATEGORIES**

- **Age et Sexe**

La FFTA reconnaît 6 catégories d'âge et de sexe

Benjamins Hommes et Femmes	abréviations =	(BH - BF)
Minimes Hommes et Femmes		(MH - MF)
Cadets Hommes et Femmes		(CH - CF)
Juniors Hommes et Femmes		(JH - JF)
Seniors Hommes et Femmes		(SH - SF)
Vétérans Hommes et Femmes		(VH - VF)

- **Armes**

Arcs nus	abréviations =	BB ( <i>Application au 01/09/2005</i> )
Arcs à poulies nus		CO
Arcs libres		TL
Arcs droits		AD
Arcs de chasse		AC

- **Catégories ouvertes**

	Arc nu		Arc à poulies nu		Arc Droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Benjamins	OUI	OUI	OUI	OUI						
Minimes	OUI	OUI	OUI	OUI						
Cadets	OUI	OUI	OUI	OUI						
Juniors	OUI	OUI	OUI	OUI			OUI	OUI		
Seniors	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
Vétérans	OUI	OUI	OUI	OUI						

**Note :**

Les super vétérans tirent dans la catégorie "vétérans".

1. Arc droit et arc chasse : ces deux armes ne sont ouvertes qu'aux seniors (= seniors + vétérans y compris super vétérans). Ainsi peuvent se surclasser :

- les juniors avec un certificat médical de simple surclassement
- les cadets avec un certificat médical de double surclassement.

Les benjamins et les minimes ne sont pas admis.

2. Tir libre : cette arme est ouverte aux juniors et aux seniors (= seniors + vétérans, y compris super vétérans). Ainsi, peuvent se surclasser en juniors :

- les cadets avec certificat médical de simple surclassement
- les minimes avec certificat médical de double surclassement.

Les benjamins ne sont pas admis.

**Distances de tir :**

Les archers surclassés tirent leur première flèche du piquet bleu, leur deuxième flèche du piquet rouge.



Particularité pour les benjamins, minimes, cadets : **Supprimé**

Promotion des disciplines de parcours : création depuis le 01/01/1999 d'une catégorie "DECOUVERTE" en parcours nature. **Elle est ouverte à toutes les armes et à tous les âges autorisés à la compétition (Comité Directeur des 10 et 11 juin 2006).** Il n'y a pas de palmarès.  
Le tir se fait du piquet blanc, temps de tir : 45 secondes.

### **A.3 LE MATERIEL DE TIR**

#### **A.3.1 LES ARCS**

Cinq (5) catégories d'arcs sont reconnues :

- **Arc nu**

Il s'agit d'un arc de n'importe quel type pourvu qu'il réponde aux principes et à la définition de l'arc utilisé dans le tir à l'arc sur cibles, c'est-à-dire : un instrument comprenant une poignée (grip), un fût (sans passage possible de la flèche à l'intérieur du fût), deux branches flexibles aux extrémités desquelles se trouve un embout (poupée) où vient se fixer la corde. L'arc est tendu par une seule corde venant se loger directement dans les deux poupées. Lors de la traction, il est tenu par une main sur la poignée, pendant que les doigts de l'autre main tirent sur la corde, maintiennent la traction et, enfin, lâchent la corde.

Cet arc doit être dépourvu de tout accessoire, à l'exception du repose flèche et exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

Les fûts multicolores et les marques de fabrique localisées sur la face interne de la branche supérieure sont autorisés.

Des compensateurs, entièrement fixés, sont autorisés pour autant qu'ils ne soient pas montés avec des stabilisateurs. Du (des) poids peut (peuvent) être ajouté(s) à la partie inférieure du fût de l'arc. Tous les poids, quelle que soit leur forme, doivent être adaptés directement au fût, sans tige, extension, attaches de montage angulaire ou dispositifs d'absorption des chocs.

L'arc non tendu, complet avec les accessoires autorisés doit pouvoir passer par un trou ou un anneau de 12,2cm de diamètre intérieur, tolérance de + ou - 0,5mm.

La longueur et la puissance sont indifférentes.

- **Arc à poulies nu**

Il s'agit d'un arc compound (arc à poulies), avec passage possible de la flèche à l'intérieur du fût. Son allonge est réglée mécaniquement par un système de poulies et/ou de cames. Il ne comporte, soit qu'une seule corde attachée directement aux deux branches, soit que celle-ci soit attachée à des câbles qui font partie du système.

- les écarteurs sont autorisés ;
- la puissance ne peut pas dépasser 60 livres ;
- cet arc doit être exempt d'aspérités, repères, marques, tâches ou pièces métalliques qui pourraient être utilisés pour viser (dans la zone de la fenêtre d'arc).

- **Arc Libre**

Il s'agit d'un arc classique ou à poulies tels que définis plus haut, mais ils peuvent être munis de tout type de viseurs autres qu'électriques ou électroniques. Les stabilisateurs, compensateurs, contrôleurs d'allonge et décocheurs sont autorisés.

- **Arc droit**

Il s'agit d'un arc de type "arc droit" ou Longbow, selon la définition de la FITA. Cela veut dire que lorsqu'on tend la corde, celle-ci ne peut toucher aucune autre partie de l'arc, à l'exception des encoches de fixation de la corde.

L'arc peut être composé de n'importe quel matériau ou combinaison de matériaux.

La longueur et la puissance de l'arc sont libres.

Ces arcs doivent être nus, aucun accessoire n'est autorisé.



Note :

- 5m est la distance minimum de sécurité du pas de tir le plus proche de la cible. Les benjamins et les minimes tirent du pas blanc : 2 flèches sur le blason ayant une marque blanche en 45".
- Les cadets tirent du pas rouge, puis du pas blanc : 2 flèches en 45".
- L'accès au pas blanc se fait par le pas rouge. Le pas blanc doit être à une distance inférieure ou égale au pas rouge.
- L'accès au pas rouge se fait par le pas bleu (sauf lors du championnat de France "Jeunes" où le pas rouge doit être visible du pas jaune).
- Pour les concours qualificatifs, les distances imposées sont celles des piquets bleus et blancs du tableau ci-dessus
- Pour un parcours de 21 cibles, le total des distances séparant le pas bleu des cibles sera dans une fourchette de 525 à 550m.
  
- **Création de blasons** : toute création de blason doit être soumise à la Commission Sportive Nationale pour agrément. Voir référence "Guide des blasons animaliers homologués FFTA".

Si, pour le mettre en conformité de dimensions, un blason est à rezoner, la forme initiale de zonage -ronde ou ovale- doit être impérativement respectée.

## A.6 LES PAS DE TIR

- **Matérialisation** : les pas de tir sont matérialisés par des piquets de couleurs vives, de 20 à 40cm de hauteur hors sol ou marqués par des rubans de couleurs vives et toujours visibles.

L'installation d'un pas de tir doit être à plus d'1m de tout obstacle pouvant risquer de briser les branches de l'arc.

**Couleurs** : Bleu - Rouge - Blanc

- **Le pas de départ** : il est de couleur jaune.

Un pas "d'attente" ou "stop" peut être installé quelques mètres avant le pas de départ. Il est destiné à retenir les pelotons en cas de bouchons sur les parcours, afin que le peloton en train de tirer ne soit pas gêné.

Lors des championnats de France individuels, l'organisateur devra installer un piquet violet, destiné au chronométrateur, dans un lieu qui lui permettra de suivre le départ et la position des tireurs aux différents pas de tir. Cet emplacement servira également au dégagement des tireurs après leur tir.

- **Attribution des pas de tir**
  - Vétérans, Seniors, Juniors : 1<sup>ère</sup> flèche au pas bleu, 2<sup>ème</sup> flèche au pas rouge.
  - Cadets : 1<sup>ère</sup> flèche au pas rouge, 2<sup>ème</sup> flèche au pas blanc.
  - Minimes et Benjamins : les deux flèches du pas blanc.

Les ordres de tir dégressifs doivent être respectés : bleu, rouge et blanc.



- **Disposition des pas de tir**

- Ordre de piquetage : Jaune - Bleu - Rouge - Blanc.
- Le pas de départ (jaune) doit précéder le premier pas de tir (bleu) de 4 à 7m maximum par l'accès normal.
- Les pas de tir peuvent être confondus ou dégressifs mais éloignés de 7m maximum par l'accès normal.
- Quand les pas de tir sont dégressifs, le pas blanc doit être dans l'axe du pas bleu.
- Pour limiter les bris de matériel, le pas blanc doit être dans l'axe du pas rouge ou confondu avec celui-ci pour les "petits animaux" (birdies).
- Cependant, pour des raisons de sécurité et de qualité de tir, un décalage latéral est possible en restant dans les fourchettes de distances, mais les écarts devront rester raisonnables. Les adultes ne trouveront donc pas forcément la cible dans l'axe du pas blanc.

## **A.7 LES TEMPS DE TIR**

L'archer doit se tenir en arrière du pas de départ jaune, flèche encochée ou non. Il commande le départ du chronométrage en donnant oralement le "top" de départ de façon claire et distincte.

**Pour les seniors et les juniors des catégories Arc nu, Arc Chasse, Arc à Poulies nus et Arc droit** le temps de tir imparti est de 30 secondes : départ du pas jaune pour se rendre au pas bleu, tirer sa première flèche, aller au pas rouge et tirer sa deuxième flèche.

- Dans les catégories "arc nu" et "arc à poulies nu" : les benjamins, minimes, cadets et vétérans disposent de 45 secondes pour tirer.
- Dans les catégories "arc libre", "arc droit" et "arc chasse" : les vétérans disposent de 45 secondes pour tirer mais sont classés avec les seniors.

**Pour les juniors et seniors de la catégorie Arc libre, le temps de tir maximum est de 45 secondes.**

- **Temps de tir en secondes**

	Arc nu		Arc à Poulies nu		Arc droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Benjamins</b>	45	45	45	45						
<b>Minimes</b>	45	45	45	45						
<b>Cadets</b>	45	45	45	45						
<b>Juniors</b>	30	30	30	30			45	45		
<b>Seniors</b>	30	30	30	30	30	30	45	45	30	30
<b>Vétérans</b>	45	45	45	45						

**Les dépassements du temps** : le premier dépassement du temps de tir, par parcours de 21 cibles, fera l'objet d'un avertissement mentionné sur la feuille de marque, le ou les suivants seront sanctionnés par l'annulation de la ou des flèches tirée(s) hors délai.

En cas d'intempéries graves, seul le jury sera mandaté pour moduler le temps de tir.



### **A.13 LE CLASSEMENT PAR CATEGORIES ET LE DEPARTAGE DES EX ÆQUO**

Le classement doit être dégressif en partant du score le plus élevé.

En cas d'égalité entre deux archers, ceux-ci sont départagés comme suit :

- au nombre de 35 pts réalisés (en faisant 20 pts + 15 pts) ;
- au nombre de 30 points réalisés (en faisant 20 points + 10 points) ;
- au nombre de 30 points réalisés (en faisant 15 points + 15 points) ;
- au nombre de 25 points réalisés (en faisant 15 points + 10 points) ;
- au nombre de 15 points ;
- au nombre de 10 points.

### **A.14 LES BADGES**

Se reporter au chapitre des médailles et distinctions.

### **A.15 LES CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX ET REGIONAUX**

Ils se déroulent selon le même règlement.

Les titres de "**CHAMPION DEPARTEMENTAL**" ou "**CHAMPION REGIONAL**" sont décernés selon des critères propres aux Liges ou Comités Départementaux.



## **B. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TIR NATURE**

Cette compétition se propose de regrouper sur deux jours les meilleurs tireurs nationaux qui ont obtenu leurs qualifications.

### **B.1 LES PERIODES DE QUALIFICATION**

La date du championnat est fixée par le Comité Directeur de la FFTA : c'est habituellement lors du week-end de Pentecôte. La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la revue "Le Tir à l'Arc", les dates des derniers concours qualificatifs pour participer aux Championnats de France.

### **B.2 LE MODE DE SELECTION**

Les tireurs doivent se reporter au classement national établi au long de l'année, d'un championnat à l'autre, sur le site Internet de la FFTA. Les modalités de participation sont indiquées dans le Guide Calendrier des compétitions et sur le site Internet. La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la Revue Le Tir à l'Arc, les dates et derniers concours sélectifs pour participer au Championnat de France.

### **B.3 LE DEROULEMENT**

L'organisateur devra prévoir 2 parcours de 30 cibles (chaque parcours de 30 cibles devra comporter 6 "grands gibiers", 10 "moyens gibiers", 8 "petits gibiers" et 6 "petits animaux", situés aux distances réglementaires).

Pour toutes les catégories, les épreuves du Championnat de France se déroulent sur 30 cibles le samedi et 30 cibles le dimanche.

Le classement final se fait sur le cumul de points des deux jours.

**Le départ** des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrains imposent des départs échelonnés.

#### **Formation des pelotons :**

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur d'après la liste fournie par la FFTA selon l'ordre du classement national, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours.

Lorsque les pelotons sont formés de jeunes, la présence d'un chronométreur adulte ou d'un arbitre est obligatoire pour des raisons de sécurité.

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre de classement du premier jour, pour chaque catégorie. En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre inverse du classement.

**Le départage des ex æquo** se fait selon le règlement général du Parcours Nature.

Le jour du championnat de France, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes, sur autorisation des organisateurs et de la commission des arbitres.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit.

Le terrain d'échauffement doit être ouvert au moins ½ heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ du dernier peloton.

Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres du championnat. Les contrevenants seront avertis : en cas de non obtempération ou de récidive, expulsion du terrain et disqualification.

Les parcours des Championnats de FRANCE individuels et par équipes doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition.

#### **B.3.2 SUPPRIMÉ**



#### **B.4 LE CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage sera assuré :

- soit par un chronométreur à poste fixe, un par cible ;
- soit par un chronométreur désigné par l'organisateur et accompagnant le peloton tout au long du parcours.

Le Chronométreur notera, sur chaque feuille de marque, tous les temps de tir et signalera les dépassements.

La double marque sera tenue, à tour de rôle, par les archers du peloton par rotation ; A, puis B, puis C, etc...

#### **B.5 L'ARBITRAGE**

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres ainsi que le Délégué Technique et prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

Le comité d'organisation doit prendre en charge et fournir, par l'intermédiaire du Président de la Commission Régionale des Arbitres, le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de la compétition.

#### **B.6 LE JURY D'APPEL**

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 - Les Règlements Généraux - B.5.1.

#### **B.7 LES TITRES DECERNES**

Un titre de "Champion de France de Parcours Nature" est décerné dans chacune des catégories citées dans le tableau officiel.

#### **B.8 LES TENUES**

En application du règlement fédéral (Chapitre 1 - Les Règlements Généraux- C.12.1).

Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés

Mais, pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative**.

Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

Note : Lors du Championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer à la compétition.



## **C. L'OPEN DE FRANCE**

### **C.1 LES GENERALITES**

Cette compétition se propose de regrouper, en équipes, les meilleurs tireurs de chaque ligue ainsi que les archers des nations étrangères invitées.

L'Open de France clôture la saison sportive. En conséquence, les catégories d'âge à prendre en compte, pour la constitution des équipes, sont celles indiquées sur les licences de la saison passée. Exemple : Open de novembre 1999 = licences de la saison 1998/1999.

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres, le Président du Jury d'Appel et le Délégué Technique. Elle prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

Les départs des pelotons sont faits en simultané.

### **C.2 LES EQUIPES**

**Une équipe régionale** est composée de 6 personnes : 5 compétiteurs + 1 arbitre.

Si une équipe régionale se présente lors de la compétition sans arbitre, elle ne sera pas classée.

**Chaque équipe régionale** est soit masculine, soit féminine. Elle est composée de **5 tireurs**, dont au moins **1 jeune** (benjamin, minime, cadet ou junior), elle doit comporter chacune les 5 types d'arc reconnus par le règlement général du Parcours Nature, à savoir un arc droit nu, un arc chasse nu, un arc à poulies nu, un arc nu et un arc libre.

Le jeune doit tirer avec un arc reconnu pour sa catégorie, à savoir arc nu, arc à poulies nu ou arc libre.

Toute équipe déclarée non conforme par le Président des Arbitres ne sera pas classée.

**Capitaine d'Equipe** : les Capitaines d'Equipe sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- un seul Capitaine d'Equipe par équipe ;
- le nom du Capitaine d'Equipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le Capitaine d'Equipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- le Capitaine d'Equipe peut accompagner les archers de son équipe au pas bleu et rester à ce pas, sans le franchir, jusqu'à la fin de tous les tirs des archers de l'équipe. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles ;
- le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier
  - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts - Etrangers) ;
  - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
  - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
  - d) il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel ;
  - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'Appel (*Application au 01/01/2007*).

**Transferts** : Voir Chapitre 1 - Les Règlements généraux - C.3.3.

#### **Nombre d'équipes :**

Les ligues de moins de 2000 licenciés peuvent inscrire 3 équipes maximum, dont au moins une équipe féminine.

Les ligues de 2000 licenciés et plus peuvent inscrire 4 équipes maximum, dont au moins une équipe féminine.

Si une ligue ne présente pas d'équipe féminine, elle ne peut présenter qu'une équipe masculine



### **C.3 LE DEROULEMENT**

L'Open de France se déroule conformément au règlement général du Parcours Nature. Il se dispute sur un parcours de 42 cibles.

Chaque équipe de ligue forme un peloton et est accompagnée tout au long du parcours par un même arbitre d'une ligue différente de la leur qui chronomètre les archers et s'assure de la régularité du tir. Les arbitres peuvent être permutés après chaque parcours. **Les arbitres se placent à un endroit où ils peuvent travailler en toute sécurité et sans gêner le déroulement des tirs.**

- les archers d'une même équipe sont autorisés à communiquer entre eux ;
- l'équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble des 10 flèches (2 flèches par type d'arc) ;
- le chronomètre commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et le chronomètre s'arrête à la décoche de la deuxième flèche du cinquième et dernier tireur. Chaque archer doit tirer ses deux flèches l'une après l'autre, dans la "foulée" ;
- les archers de l'équipe peuvent se rendre tous en même temps au pas bleu où ils attendent leur tour de tirer ;
- un seul archer tire à la fois ;
- la rotation de tir est à la convenance du peloton. Son organisation est modifiable durant la durée de la compétition ;
- Il n'y a pas d'incident de matériel.

*(Application au 01/01/2006 - Comité Directeur du 23/10/2005).*

### **C.4 LES FEUILLES DE MARQUE**

Les points doivent être notés de façon collective sur des feuilles de marque spécifiques, par ordre décroissant des valeurs pour l'ensemble de l'équipe.

Le résultat est celui d'un groupe, il ne peut y être attaché des résultats individuels.

### **C.5 LE DEPASSEMENT DE TEMPS**

Chaque équipe dispose de 3 minutes pour tirer l'ensemble de ses 10 flèches (2 flèches par archers). Le chronométrage commence lorsque le premier archer franchit le pas de départ (jaune) et est arrêté à la décoche de la deuxième flèche du 5<sup>ème</sup> et dernier tireur.

Les dépassements de temps sont gérés en termes d'équipes. Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 21 cibles. Un arbitre, ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe en indiquant l'heure de l'avertissement. Au second ou tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette compétition, annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai.

Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles *(Application au 01/01/2007).*

### **C.6 LE JURY D'APPEL**

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son Rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 - Les règlements Généraux - B.5.1.

### **C.7 LE CLASSEMENT**

Le classement s'effectue par addition des scores des 5 archers.

Il y a 2 classements : **l'OPEN DE FRANCE MESSIEURS** et **l'OPEN DE FRANCE DAMES**.

### **C.8 LES EX AEQUO**

En cas d'égalité, l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 20 est déclarée gagnante.

Si l'égalité subsiste, c'est l'équipe ayant réalisé le plus grand nombre de 15 et enfin de 10.

### **C.9 LES TROPHES**

La FFTA fournit un trophée pour chacun des deux classements.

Il est gagné définitivement au bout de 3 victoires consécutives ou de 5 victoires non consécutives.

Tant qu'il n'est pas gagné définitivement, chaque ligue l'ayant gagné une année est tenue de le rapporter à l'Open de France suivant, pour sa remise en jeu.



### **C.10 LES TITRES**

Dans les deux classements, les équipes de ligue gagnantes sont déclarées :

**CHAMPIONNES de FRANCE par EQUIPES de LIGUE - PARCOURS NATURE**

### **C.11 LES TENUES**

En application du règlement fédéral (Chapitre 1 – Les Règlements Généraux- C.12.1)

Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés.

Mais pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club, ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative**.

Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

### **C.12 L'ORGANISATION**

Les années paires, la Ligue de l'Equipe masculine gagnante a la charge d'organiser l'Open de France l'année suivante.

Les années impaires, la Ligue de l'Equipe féminine gagnante a la charge d'organiser l'Open de France l'année suivante.

Une même Ligue ne peut pas organiser l'Open de France deux années consécutives. Dans ce cas, la Ligue classée en deuxième en recevra la charge.

Note : Lors du championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas participer à la compétition.



## D. LE CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE : compétitions qualificatives

### D.1 LES COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES DE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du Parcours Nature en vigueur**.

**Arcs concernés** : arc nu, arc à poulies nu, arc droit, arc de chasse et Tir Libre.

#### D.1.1 LES INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS DE QUALIFICATION

Au cours d'un concours de Parcours Nature inscrit au calendrier officiel de la FFTA, un Club peut présenter une ou plusieurs équipes.

Les équipes sont composées de 3 tireurs (hommes et/ou femmes) de catégories seniors, vétérans ou juniors surclassés en seniors. Pour les transferts, voir l'article C.3.3 des Règlements Généraux.

Chaque club déposera au greffe du concours avant le début de la compétition sous le contrôle et la responsabilité de l'Arbitre, les noms de 3 ou 4 archers.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- un arc nu ou un arc de chasse (homme ou femme) ;
- un arc droit (homme ou femme) ;
- un arc à poulie nu ou un arc tir libre (homme ou femme).

A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs des imprimés [Annexe1] permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement. Ce critérium par équipes de clubs ne concerne que les compétiteurs tirant aux pas de tir des adultes : juniors – seniors – vétérans. Cependant, les cadets et les minimes peuvent également y participer, dans les catégories d'arc où ils sont reconnus, grâce à un surclassement selon la réglementation fédérale (certificat médical de simple ou double surclassement. *(Application Novembre 2004)*)

#### D.1.2 LES MODES DE QUALIFICATION

Deux possibilités :

- soit avoir été proclamée EQUIPE CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé. Une seule équipe Championne de Ligue ou de Division Régionale est autorisée ;
- soit avoir totalisé un plancher de qualification fixé par la FFTA sur le total des 3 scores de l'équipe inscrite.

**Pour le score qualificatif**, se reporter au Guide-Calendarier des compétitions ou sur le site Internet de la FFTA.

Chaque Equipe de Club qualifiée remplit une fiche d'inscription (modèle dans la Guide Calendrier annuel) qui sera signée par l'Arbitre responsable du concours. Le club qualifié la fera suivre –selon instruction fédérale- à la FFTA avec copie au Président(e) de Ligue. Le club recevra un avis de réception de la FFTA. C'est le Club qui est qualifié, par conséquent la composition de l'équipe peut être modifiée avant le Critérium de France.

La qualification pour le Critérium de France par équipes de clubs doit obligatoirement être réalisée sur un parcours de 42 cibles. Une qualification obtenue sur un parcours de 21 cibles tiré 2 fois ne sera pas prise en compte. **Cependant**, si l'organisateur (ne disposant que d'un terrain de 21 cibles) change, à la pause après le tir de la première série de 21 cibles, les blasons et les pas de tir (axes et distances), il s'agit alors d'un parcours différent du premier et le concours est alors qualificatif.

Cette modification devra être certifiée par l'Arbitre Responsable.

**Une confirmation de participation de l'équipe du Club devra être envoyée à la FFTA**, 2 semaines au plus tard avant le Critérium de France. Elle comprendra les noms et les catégories des archers qui participeront au Critérium ainsi que le nom du capitaine d'équipe. Un club ne peut pas présenter deux équipes pour le Critérium.

#### D.1.3 LA PERIODE DE QUALIFICATION

Du lendemain du Critérium de France jusqu'à 10 jours avant le Critérium de France suivant.



## E. LE CRITERIUM DE FRANCE PARCOURS NATURE PAR EQUIPES DE CLUBS

### E.1 LES GÉNÉRALITÉS

La date du Critérium de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.

En principe le Critérium de France Parcours Nature par Equipes de Clubs a lieu le lendemain des Championnats de France Parcours Nature, soit le lundi de Pentecôtes.

### E.2 LES EQUIPES DE CLUBS

Participent au Critérium de France :

- Dans chaque Ligue, l'équipe de Club proclamée CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé.
- L'équipe de Club qui aura réalisé un score cumulé égal au plancher mentionné dans les conditions prévues, telles qu'elles sont mentionnées sur les organes ou sites officiels de la FFTA.
- Les équipes sont composées de **3 archers** (un arc de la catégorie arc à poulies nu ou Tir Libre homme ou dame, un arc nu ou un arc de chasse homme ou dame, un arc droit homme ou dame).
- Les clubs vainqueurs de ce Critérium de France sont qualifiés d'office pour l'épreuve de l'année suivant. Ils doivent confirmer leur participation à la FFTA en utilisant le coupon réponse en annexe 1.

**Les Capitaine d'Equipes** : ils sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront, cependant, respecter les règles suivantes :

- un seul capitaine par équipe ;
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- le Capitaine d'Equipe peut accompagner les archers de son équipe au pas bleu et rester à ce pas, sans le franchir, jusqu'à la fin de tous les tirs des archers de l'équipe. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles ;
- le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier
  - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts – Etrangers) ;
  - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
  - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre. A ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
  - d) il accompagne son équipe lors du contrôle du matériel ;
  - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours devant le Jury d'Appel (*Application au 01/01/2007*).

En cas de sur-affluence (plus de 42 équipes), des groupes complémentaires seront constitués et intercalés comme il conviendra sur le parcours.

**Transferts** : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

### E.3 L'ENTRAÎNEMENT OFFICIEL

La veille du Critérium, et au moins ½ heures avant le départ des pelotons, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant comportant des distances variées, inconnues avec des blasons neufs ou usagés correspondant aux différentes catégories de gibiers.

### E.4 LES ÉPREUVES DU CRITERIUM DE FRANCE

**E.4.1** L'épreuve du Critérium de France est une épreuve de Parcours Nature de 21 cibles.

**E.4.2** Chaque compétiteur tire deux flèches l'une du pas bleu, l'autre du pas rouge.



## **E.11 LES ANNEXES**

### **SOMMAIRE DES ANNEXES**

#### **ANNEXE 1**

Modèle de coupon d'inscription au Critérium de France Parcours Nature par Equipes de Clubs



ANNEXE 1 - MODELE



Club de : ..... N° Agrément : .....

Nom et prénom du Président : .....

.....

Adresse complète : .....

Tél : ..... E.Mail : .....

<b>Type de compétition :</b> Concours [ ] Championnat de Ligue [ ] Division Régionale [ ] Place _____	<b>Lieu de la compétition :</b> ..... ..... Date : .....
---	---

Nom & Prénom	Arc	Catégorie	N° Licence	Scores
<b>Total des 3 meilleurs scores</b>				

Nom et Prénom de l'Arbitre :	Signature :
------------------------------	-------------

Mode de paiement :  Prélèvement\*  Chèque

*\*Uniquement les clubs en prélèvement pour les licences*

**Coupon à renvoyer :**

FFTA - Service des activités sportives  
268/270 Rue de Brément  
93561 Rosny sous Bois Cedex



## II.5. - LE TIR 3D

### A. GENERALITES

- A.1 Le parcours
- A.2 Les arcs concernés et les catégories
- A.3 Le règlement de tir
- A.4 Le jury d'appel et l'arbitrage
- A.5 Le chronométrage
- A.6 Le dépassement de temps
- A.7 Les pas de tir
- A.8 L'implantation et la sécurité
- A.9 Le décompte des points
- A.10 Les ex æquo
- A.11 Points particuliers
- A.12 Les badges

### B. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TIR 3D

- B.1 Les qualifications à réaliser
- B.2 Le déroulement
- B.3 L'organisation des départs
- B.4 Le chronométrage
- B.5 Les titres décernés en tir sur cibles 3D
- B.6 Les tenues

### C. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 3D PAR EQUIPES DEPARTEMENTALES

- C.1 Les généralités
- C.2 Les équipes
- C.3 La sélection
- C.4 Le déroulement
- C.5 Les feuilles de marque
- C.6 Le chronométrage
- C.7 Le dépassement de temps
- C.8 Le jury d'appel
- C.9 Les ex æquo
- C.10 Le classement et le titre
- C.11 Les tenues
- C.12 L'organisation

### D. LE CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D : COMPETITIONS QUALIFICATIVES

- D.1 Les compétitions qualificatives de Tir 3D par Equipes de Clubs

### E. LE CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D PAR EQUIPES DE CLUBS

- E.1 Les généralités
- E.2 Les équipes de clubs
- E.3 L'entraînement officiel
- E.4 Les épreuves du Critérium de France
- E.5 Les distances pour les parcours
- E.6 Le contrôle du temps
- E.7 L'établissement des scores
- E.8 Le programme
- E.9 Divers
- E.10 Les titres décernés
- E.11 Les annexes

**Annexe 1** : Modèle de Coupon d'inscription au Critérium de France par Equipes de Clubs

**Annexe 2** : Règlement du 3D International



## A. GENERALITES

Ce tir se déroule sur un terrain varié où sont installées des cibles volumétriques représentant des animaux.

### A.1 LE PARCOURS

Un parcours de tir sur cibles 3D se déroule sur 40 cibles ou 2 fois 20 cibles, en distances inconnues.

Le choix des cibles et des distances est laissé à l'initiative de l'organisateur :

- entre 5m et 45m pour le piquet rouge ;
- entre 5m et 35m pour le piquet bleu ;
- entre 5m et 25m pour le piquet blanc ;
- cependant, les parcours doivent comporter des animaux de tailles variées à des distances variées et le cumul des distances, du piquet bleu à la cible, doit se situer dans une fourchette de 410 à 430 m, pour un parcours de 20 cibles ;
- le total des diamètres des zones tuées doit se situer dans une zone de 195 à 210cm ;
- le total des distances de tir, divisé par le total des diamètres, donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre 1,95 et 2,20 ;
- si ces valeurs ne sont pas respectées, le concours ne sera pas qualificatif.

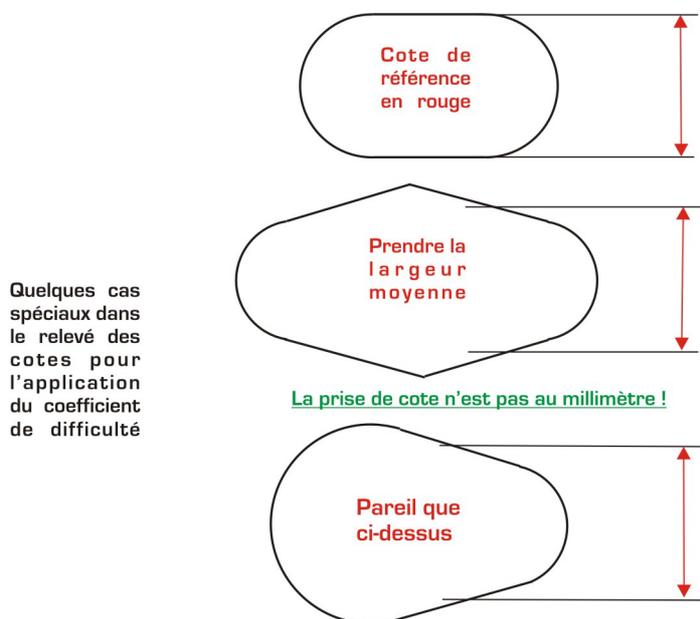
<b>Total des distances de tir (entre 410 et 430 mètres)</b> <hr style="width: 80%; margin: auto;"/> <b>Total des diamètres des zones tuées (entre 195 et 210 cm)</b>	= 1,95 < coef < 2,20
---	----------------------

< à 1,95 = parcours trop facile

> à 2,20 = parcours trop difficile

*(Application au 01/01/2006)*

**Complément d'information concernant le coefficient de difficulté :**



Il existe des cibles qui n'ont pas de zone ronde. Les zones peuvent être soit ovales, soit oblongues, soient de formes indéterminées.

Afin de déterminer une cote moyenne de référence, se reporter au schéma ci-contre.

En prenant pour référence une petite largeur (ou hauteur), le résultat obtenu est à l'avantage de l'archer.

Arrondir cette mesure au centimètre le plus proche.

**Lorsque les zones ne sont pas rondes il faut respecter l'esprit des relevés de cotes ci-dessus**

Les photographies des différents gibiers doivent être affichées globalement au greffe.

Il n'y a pas d'incident de tir dans cette discipline.



### A.1.1 LES CIBLES

Les zones marquantes des cibles 3D sont matérialisées par un trait tracé par le fabricant. Lorsque ces zones ne sont pas tracées, elles doivent l'être par l'arbitre responsable ou l'organisateur sous le contrôle de l'arbitre. En aucun cas, les surfaces des zones vitales ne doivent être matérialisées par un surlignage au vernis ou tout autre procédé. De même, le spot (10X) ne doit pas être matérialisé par une peinture de couleur tranchante avec le corps de l'animal : en effet, ceci constitue une aide à la visée qui dénature l'esprit du tir 3D, tir dans lequel l'appréciation de la zone vitale d'un animal reste fondamentale, autant que l'appréciation des distances.

### A.2 LES ARCS CONCERNES ET LES CATEGORIES

Les catégories d'arcs reconnues, le matériel de tir et les équipements des archers sont les mêmes que ceux du Parcours Nature.

- **Catégories ouvertes :**

	Arc nu		Arc à Poulies nu		Arc Droit		Arc Libre		Arc Chasse	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
<b>Benjamins</b>	OUI	OUI	OUI	OUI						
<b>Minimes</b>	OUI	OUI	OUI	OUI						
<b>Cadets</b>	OUI	OUI	OUI	OUI						
<b>Juniors</b>	OUI	OUI	OUI	OUI			OUI	OUI		
<b>Seniors</b>	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI
<b>Vétérans</b>	OUI	OUI	OUI	OUI						

- **Arc Droit, Arc Libre et Arc Chasse :** Seniors = Seniors + vétérans

1. Arc droit et arc chasse : ces deux armes ne sont ouvertes qu'aux seniors (= seniors + vétérans y compris super vétérans). Ainsi peuvent se surclasser :

- les juniors avec un certificat médical de simple surclassement
- les cadets avec un certificat médical de double surclassement

Les benjamins et les minimes ne sont pas admis.

2. Tir libre : cette arme est ouverte aux juniors et aux seniors (= seniors + vétérans, y compris super vétérans). Ainsi, peuvent se surclasser en juniors :

- les cadets avec certificat médical de simple surclassement
- les minimes avec certificat médical de double surclassement.

Les benjamins ne sont pas admis.

**Distances de tir :**

- arc droit et arc chasse : les archers surclassés tirent du piquet bleu
- arc libre : les archers surclassés tirent du piquet rouge

### A.3 LE REGLEMENT DE TIR

Deux flèches par cible et du même pas de tir, dans le temps maximum de 1 minute à partir de l'arrivée au pas de tir que l'archer devra rejoindre, sans perdre de temps, dès que la cible est disponible.

### A.4 LE JURY D'APPEL ET L'ARBITRAGE

#### JURY D'APPEL

Le jury d'appel est composé de 3 membres titulaires dont 1 président. Sa composition, la désignation du Président, son rôle, la procédure d'appel et les devoirs du Jury sont précisés dans le Chapitre 1 - Les Règlements Généraux - B.5.1.



## **L'ARBITRAGE**

**Rôle de l'organisateur et du chef de peloton :** l'organisateur forme les pelotons et nomme les chefs de peloton. Le chef de peloton a pour rôle essentiel le contrôle du temps de tir et le marquage des points, obtenus par chaque tireur, sur la feuille de marque. Il doit être impartial et respecté de tous, sans animosité lors d'un litige.

Le chef de peloton pourra être soit un tireur, soit un accompagnateur. Il interdira aux archers de toucher aux pièges faits par les branches, les herbes, les feuilles, etc...

Si besoin, il aidera l'organisateur à constituer le peloton qui sera composé de 3 archers minimum et 5 maximum. Il assurera la rotation des tireurs à l'intérieur de son peloton pendant les tirs.

**Exemple pour 5 tireurs :** ABCDE, BCDEA, CDEAB, DEABC, EABCD, etc...

**La feuille de marque** doit être signée par le chef de peloton et le tireur concerné.

**La double marque** est obligatoire et doit être mise à jour à chaque cible.

**Le rapport d'arbitrage :** les résultats, dans leur intégralité et par catégories, doivent être établis par l'organisateur. Ils devront être transmis, dans les 6 jours qui suivent le concours, en double exemplaire, pour homologation, à l'arbitre responsable du concours.

### **Technique de tir :**

- **Divisions Arc nu, Arc à poulies nu et Arc Libre (Application au 01/01/2007):**

La prise de corde et l'ancrage sont totalement libres.

- **Division Arc Droit et Arc Chasse (Application au 01/01/2007):**

La prise de corde doit être obligatoirement de type « prise méditerranéenne », c'est-à-dire 1 doigt au-dessus de l'encoche, 2 ou 3 doigts dessous.

**Flèche tombée de l'arc :** une flèche, tombée de l'arc peut être tirée une seconde fois si l'archer peut la toucher avec la main ou avec son arc sans quitter le pas de tir.

**Flèches perdues :** leur recherche doit se faire après le concours, sauf s'il est possible d'assurer la sécurité des personnes et si aucune gêne ne s'ensuit pour le bon déroulement de l'épreuve, ni pour le peloton qui suit.

**Il est interdit** de jeter 1 (ou plusieurs) flèche(s) à la main, pour quelque raison que ce soit.

**Les sanctions :** en cas de non respect du règlement, l'archer fautif fera l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification.

## **A.5 LE CHRONOMETRAGE**

Lors d'un concours qualificatif, le chef de peloton tiendra la marque. Pour la double marque, il lui sera adjoint un autre marqueur accompagnateur ou désigné parmi les archers du peloton.

Le chronométrage peut être assuré par l'un des archers du peloton, un accompagnateur ou, de façon ponctuelle, par un arbitre ou un chronométreur à poste fixe.

Les dépassements de temps seront notés sur la feuille de marque de l'archer et annoncés au tireur après le tir de sa flèche.

## **A.6 LE DEPASSEMENT DE TEMPS**

L'archer ayant dépassé le temps de tir autorisé sera sanctionné par la suppression de sa meilleure flèche.

Un (1) dépassement est autorisé, sans sanction, par parcours de 20 cibles (ex : 1 le matin + 1 l'après-midi).

La commission des arbitres jugera des points à annuler.



## **A.7 LES PAS DE TIR**

- Piquet jaune : piquet d'attente du peloton.
- Piquet rouge : pour les arcs libres.
- Piquet bleu, plus proche, pour toutes les autres catégories.
- Piquet blanc : pour les benjamins et minimes Arc nu et Arc à Poulies nu, ainsi que pour la catégorie "Découverte".
- Piquet violet : pour l'arbitre, le chronométreur ou le coach.
- Le tireur doit toucher le piquet et peut le devancer.
- Les tireurs suivent la rotation suivante : ABCDE, BCDEA, CDEAB, DEABC, EABCD, ABCDE, etc...

## **A.8 L'IMPLANTATION ET LA SECURITE**

Dans la mesure du possible, les cibles seront placées devant une zone où les flèches pourront se planter sans dégâts. Si la configuration du terrain ne le permet pas, l'organisateur devra prévoir une butte, un filet ou tout autre matériel pouvant être camouflé par de la peinture, des feuillages ou des plantes.

Positionnement des cibles : l'angle entre la surface de la zone vitale de la cible et la ligne de visée ne doit pas être exagérément éloigné de 90°.

Afin d'éviter une détérioration trop rapide, les cibles installées dans une fourchette de 5 à 20m peuvent être doublées. Dans ce cas, la seconde cible devra être installée juste à côté de la première. Les animaux pourront être différents mais devront respecter des proportions de tailles et de zonages semblables.

L'inversement de sens est autorisé pourvu que la règle précédemment citée soit respectée.

Les tirs seront faits à égale distance de longueur et de hauteur.

L'archer pourra, à sa convenance, soit tirer ses deux flèches dans la même cible, soit une dans chaque.

Cependant, certaines cibles sont fabriquées et vendues pour des tirs de biais : elles peuvent être utilisées, mais la Commission Sportive préconise de réduire la distance de tir afin de rester cohérent avec la difficulté due à l'angle de tir.

Position de tir : en armant son arc, un archer ne doit pas utiliser une technique qui, selon les arbitres, pourrait permettre à une flèche, si elle est lâchée accidentellement, de voler derrière la zone de sécurité. Si un concurrent persiste, il sera, pour des raisons de sécurité, prié par le président des arbitres de cesser le tir et de quitter le terrain.

## **A.9 LE DECOMPTE DES POINTS**

Une flèche, traversant une partie de la cible, marquante ou non, et se fichant ensuite dans la cible, compte pour la valeur du premier impact.

Pour chacune des flèches :

10 points X	Petit cercle dans le cercle 10
10 points	Cercle dans la zone vitale
8 points	Reste de la zone vitale
5 points	Corps de l'animal
0 point	Cornes, sabots, plumes (queue du dindon), cible manquée, pattes et ergots des gibiers à plumes

Seules les flèches fichées en cible comptent.

Les cordons sont à l'avantage.

Lors d'une compétition, il ne peut y avoir qu'une seule zone marquante (zone "tué" et zone "blessé") sur un animal. La zone en question est celle qui est visible dans sa totalité du pas de tir.

Lorsqu'un animal n'est pas zoné par son fabriquant, l'arbitre responsable du concours doit définir le zonage de cet animal et le tracer.

Une flèche arrivant en cible par ricochet compte, à condition d'être plantée dans une zone marquante.

Une flèche qui s'encastre dans une autre, déjà en cible, marque la même valeur que la flèche encastree.

Une flèche qui heurte une autre flèche et se plante en cible doit être comptée suivant sa position en cible.



### **A.10 LES EX AEQUO**

En cas d'égalité, les archers sont départagés :

- au nombre de 10 (10 et 10X)
- au nombre de 10X
- au nombre de 8
- au nombre de 5

### **A.11 POINTS PARTICULIERS**

Les aides optiques et tout appareil pouvant servir à l'estimation des distances sont interdits sur le parcours. Seules les jumelles tenues à la main, d'un grossissement maximum de 8,5X selon spécification du fabricant, sont autorisées après le tir de la seconde flèche. L'usage des appareils de photographies (sauf les téléphones mobiles) est autorisé après le tir du dernier archer du peloton.

Il est conseillé de retracer les zones de l'animal lorsque les limites sont peu nettes et sont sujettes à litige.

### **A.12 LES BADGES**

Voir les distinctions Chapitre I – Les Règlements Généraux - F.





## **B. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE INDIVIDUEL DE TIR 3D**

Cette compétition se propose de regrouper les meilleurs tireurs nationaux qui ont obtenu leurs qualifications ainsi que les archers des nations étrangères invitées.

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres, le Président du Jury d'Appel et le Délégué Technique. Elle prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

Le comité d'organisation prend en charge le nombre d'arbitres nécessaire au bon déroulement de la compétition. Ces arbitres seront désignés par le PCRA (Président de la Commission Régionale des Arbitres).

La date du championnat est fixée par le Comité Directeur de la FFTA.

### **B.1 LES QUALIFICATIONS A REALISER**

Se rapporter au tableau officiel des qualifications diffusé par la FFTA régulièrement et à l'occasion de chaque changement. La FFTA indique, par l'intermédiaire de la circulaire d'information publiée dans la revue Le Tir à l'Arc, les dates et les derniers concours qualificatifs pour participer au championnat de France.

### **B.2 LE DEROULEMENT**

Le championnat de France individuel se dispute conformément au règlement général du Tir 3 D.

Il n'y a pas d'incident de tir durant cette compétition.

- **Formation des pelotons**

Le premier jour, les pelotons seront formés par l'organisateur selon l'ordre du classement national, avec la grille type fournie par la FFTA, en prenant soin que les archers d'une même catégorie d'âge, d'arc et de sexe effectuent le même parcours. De même, il faudra éviter qu'il y ait plus de 2 archers d'une même ligue dans un peloton.

Le deuxième jour, les pelotons seront refaits par ordre de classement du premier jour, pour chaque catégorie. En cas de départs échelonnés, les archers partiront dans l'ordre du classement selon le tableau fourni par la FFTA.

Lorsque les pelotons sont formés de jeunes, la présence d'un chronométreur adulte ou d'un arbitre est obligatoire pour des raisons de sécurité.

- **Particularités :**

L'organisateur implantera **3** parcours de 20 cibles. Les animaux composant ceux-ci, ainsi que les distances de tir, sont laissés à son appréciation.

- ✓ 20 cibles seront titrées le samedi et 20 cibles seront tirées le dimanche. Chaque parcours de 20 cibles devra avoir un cumul de distances par rapport au pas bleu situé dans une fourchette de 410 à 430 mètres avec un cumul de diamètres des cibles de 195 à 210 cm.
- ✓ Le total des distances de tir divisé par le total des diamètres donne un coefficient de difficulté qui doit se situer entre **1,95 et 2,20**.
- ✓ Un schéma type de grille de départ sera fourni à l'organisateur pour les deux jours. Une grille type sera également proposée pour l'établissement des pelotons du deuxième jour
- ✓ Les inscriptions sont définitives et closes 10 jours avant le début de la compétition, aucune inscription ne sera retenue sur place même si des désistements sont constatés.
- ✓ Les scores des Championnats de France rentreront dans l'établissement du classement national.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres du championnat. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit. Le terrain d'échauffement doit être ouvert ½ heure avant le départ des premiers pelotons et fermé après le départ des derniers pelotons.

Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres. Les contrevenants seront avertis : en cas de non obtempération ou récidive, expulsion du terrain et disqualification.

Les parcours des Championnats de France individuels et par équipes doivent être réalisés sur des parcours totalement nouveaux au premier jour de la compétition.



### **B.3 L'ORGANISATION DES DEPARTS**

Le départ des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrains imposent des départs échelonnés. Les pelotons pourront être composés de 4 à 6 tireurs, afin de ne pas saturer un parcours.

### **B.4 LE CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage sera assuré, soit par un chronométriseur à poste fixe, un par cible, soit par un chronométriseur désigné par l'organisateur et accompagnant le peloton tout au long du parcours. Il notera, sur chaque feuille de marque, tous les temps de tir et signalera les dépassements. La commission des arbitres jugera les points à annuler. La double marque sera tenue, à tour de rôle, par les archers du peloton par rotation ; A, puis B, puis C, etc...

Le jour du championnat de France, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes, sur autorisation des organisateurs et de la commission des arbitres.

### **B.5 LES TITRES DECERNES EN TIR SUR CIBLES 3 D**

Un titre de "**CHAMPION DE FRANCE DE TIR SUR CIBLES 3D**" est décerné dans chacune des catégories citées dans le tableau officiel.

### **B.6 LES TENUES** (voir Chapitre 1 – Les Règlements Généraux – C.12.1)

Durant les parcours, des vêtements et des chaussures adaptés doivent être portés.

Mais pour la cérémonie d'ouverture et pour la remise des prix sur le podium, le port de la tenue de club, ou d'équipe, ou la tenue blanche est **impérative**. Il est rappelé aux compétiteurs qu'ils doivent se découvrir lors de la remise des médailles et durant les hymnes.

Note : Lors du championnat de France, un archer qui a participé à l'élaboration d'un parcours ne peut pas y participer.



## C. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE SUR CIBLES 3D PAR EQUIPES DEPARTEMENTALES

### C.1 LES GENERALITES

Cette compétition se propose de regrouper, en équipes, les meilleurs tireurs départementaux, ainsi que les archers des nations étrangères invitées ou désirant y participer.

La FFTA désigne le Président de la Commission des Arbitres, le Président du Jury d'Appel et le Délégué Technique. Elle prend en charge leur déplacement et leur hébergement.

La date du championnat est fixée par le Comité Directeur de la FFTA.

### C.2 LES EQUIPES

**Une équipe départementale** est composée de 6 personnes : 5 compétiteurs + 1 arbitre.

Si une équipe se présente lors de la compétition sans arbitre, elle ne sera pas classée.

**Chaque équipe départementale masculine** est composée de 5 tireurs dont au moins 1 jeune (benjamin, minime, cadet ou junior) tirant dans les catégories d'arc où ils sont reconnus ; chacune doit comporter les 5 types d'arc reconnus par le règlement général du Parcours 3D, à savoir : 1 arc nu, 1 arc à poulies nu, 1 arc chasse nu, 1 arc droit nu et 1 arc libre.

**Une équipe Dame**, intégralement féminine, est autorisée. Elle doit seulement respecter l'obligation liée aux 5 types d'arc utilisés.

Si un département ne présente qu'une seule équipe, le jeune peut être remplacé par une dame. L'équipe sera classée avec les équipes masculines (*Application au 01/01/2006*).

**Capitaine d'Equipe** : les Capitaines d'Equipes sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront cependant respecter les règles suivantes :

- un seul Capitaine d'Equipe par équipe ;
- le nom du Capitaine d'Equipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le Capitaine d'Equipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- le Capitaine d'Equipe peut suivre ses archers à tous les pas de tir auxquels l'équipe a accès : si l'équipe comprend un jeune, tous les membres de l'équipe peuvent aller jusqu'au piquet blanc et revenir en arrière s'ils le souhaitent, sans que le jeune ait tiré ses flèches. L'ordre des tirs reste au choix du Capitaine. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles.
- le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
  - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts - Etrangers) ;
  - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
  - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : à ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
  - d) il accompagne son équipe lors du contrôle de matériel ;
  - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours auprès du Jury d'Appel. (*Application au 01/01/2007*).

#### Sécurité lors des tirs en équipes :

Le premier tireur a le droit de s'engager avec sa première flèche encochée sur l'arc. En aucun cas, le tireur suivant ne doit positionner sa flèche, encochée ou non, sur l'arc, tant que le tireur qui le précède n'a pas dégagé le pas de tir et se trouve en sécurité : sa flèche doit demeurer dans le carquois (*Application au 01/01/2006*).

**Transfert** : Voir nouvelle règle au Chapitre I - Les Règlements Généraux - Article C.3.3.

### C.3 LA SELECTION

Les critères de sélection sont propres à chaque comité départemental.

Chaque département de moins de 500 licenciés peut présenter deux équipes dont une équipe féminine.

Chaque département de plus de 500 licenciés peut présenter trois équipes dont une équipe féminine.

Pour inscrire une deuxième équipe masculine, il faut obligatoirement avoir inscrit une équipe féminine



#### **C.4 LE DEROULEMENT**

Le championnat se déroule conformément au règlement général du Tir 3D.

Il se dispute sur un parcours de 40 cibles ou plus, selon le nombre de participants, sur proposition de l'organisateur et en accord avec le Président de la Commission Sportive Nationale Nature/3D.

La compétition peut se dérouler selon 2 modalités :

- soit sur 1 journée : la moitié des cibles le matin, l'autre moitié l'après-midi ;
- soit la moitié des cibles le samedi après-midi et l'autre moitié le dimanche matin. Dans ce cas, afin de libérer au plus tôt les compétiteurs, il est impératif que la manifestation soit close à 14 heures.

*(Application 15/09/2004)*

**Le départ** des pelotons se fait en simultané, sauf si les conditions de terrains imposent des départs échelonnés.

**Attribution des cibles** : sous la bienveillance du président de la commission des arbitres, l'attribution de chaque cible de départ sera, sans discrimination départementale ou régionale, attribuée par un tirage au sort.

Pour des raisons de sécurité, l'accès au terrain d'échauffement n'est autorisé que sous l'autorité de la Commission des Arbitres du championnat. En l'absence d'arbitre, le terrain d'échauffement est fermé et son accès interdit.

Si un archer doit se rendre, pour quelque raison que ce soit, au terrain d'échauffement, il doit en demander l'autorisation au Président de la Commission des Arbitres. Les contrevenants seront avertis : en cas de non obtempération ou récidive, expulsion du terrain et disqualification.

Chaque équipe départementale forme un peloton et est accompagnée tout au long du parcours par un même arbitre d'un département différent du leur qui chronomètre les archers et s'assure de la régularité du tir. Les arbitres peuvent être permutés après chaque parcours.

- Les archers d'une même équipe sont autorisés à communiquer entre eux.
- L'équipe dispose de 5 minutes pour tirer l'ensemble des 10 flèches (2 flèches par type d'arc).
- Le chronomètre démarre une fois que le premier tireur a franchi le piquet jaune. Ses coéquipiers peuvent le suivre.
- Un seul archer tire à la fois.
- La rotation de tir est à la convenance du peloton. Son organisation est modifiable durant la durée de la compétition.

Il n'y a pas d'incident de matériel.

#### **C.5 LES FEUILLES DE MARQUE**

La feuille de marque est commune à l'ensemble de l'équipe départementale.

Les points doivent être notés de façon collective sur des feuilles de marque spécifiques, par ordre décroissant des valeurs pour l'ensemble de l'équipe.

#### **C.6 LE CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage sera assuré, soit par un chronométreur à poste fixe, un par cible, soit par un chronométreur désigné par l'organisateur et accompagnant le peloton tout au long du parcours. Il notera, sur chaque feuille de marque, tous les temps de tir et signalera les dépassements. La commission des arbitres jugera les points à annuler.

La double marque sera tenue, à tour de rôle, par les archers du peloton par rotation : A, puis B, puis C, etc... Le jour du Championnat de France, les accompagnateurs sont interdits sur le terrain, sauf pour la presse et les photographes, sur autorisation des organisateurs et de la commission des arbitres.

#### **C.7 LE DEPASSEMENT DE TEMPS**

Les dépassements de temps sont gérés en termes d'équipes.

Un (1) dépassement de temps, avant sanction, est accordé à l'équipe par parcours de 20 cibles. Un arbitre, ayant observé un archer dépassant le temps limite imparti, l'avertira par une note signée sur la feuille de marque de l'équipe en indiquant l'heure de l'avertissement. Au second ou tout autre avertissement écrit suivant, lors de cette compétition, annulation d'autant de meilleures flèches en cibles que de flèches tirées hors délai. Le temps limite peut être étendu lors de circonstances exceptionnelles

*(Application au 01/01/2007).*



## **D. LE CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D : compétitions qualificatives**

### **D.1 LES COMPÉTITIONS QUALIFICATIVES DE TIR 3D PAR EQUIPES DE CLUBS**

Elles se déroulent en suivant les **règlements généraux du Tir 3D en vigueur**.

**Arcs concernés** : arc nu, arc à poulies nu arc droit, arc de chasse et Tir Libre.

#### **D.1.1 LES INSCRIPTIONS AUX COMPETITIONS DE QUALIFICATION**

Au cours d'un concours de Tir 3D inscrit au calendrier officiel de la FFTA, un Club peut présenter une ou plusieurs équipes. Les équipes sont composées de 3 tireurs (hommes et/ou femmes) de catégories seniors, vétérans ou juniors surclassés en seniors.

Pour les transferts, voir l'article C.3.3 des Règlements Généraux.

Chaque club déposera au greffe du concours, avant le début de la compétition sous le contrôle et la responsabilité de l'Arbitre, les noms de 3 ou 4 archers.

Le classement est établi sur le total des 3 meilleurs scores réalisés à condition qu'il y ait :

- **un arc nu ou un arc de chasse (homme ou femme) ;**
- **un arc droit (homme ou femme) ;**
- **un arc à poulies nu ou un arc tir libre (homme ou femme).**

A cet effet, le greffe du concours doit tenir à disposition des clubs des imprimés (Annexe 1) permettant de remplir avant le départ de la compétition la composition de l'équipe en conformité avec le présent règlement.

Ce critérium par équipes de clubs ne concerne que les compétiteurs tirant aux pas de tir des adultes : juniors – seniors – vétérans. Cependant, les cadets et les minimes peuvent également y participer, dans les catégories d'arc où ils sont reconnus, grâce à un surclassement selon la réglementation fédérale (certificat médical de simple ou double surclassement).

#### **D.1.2 LES MODES DE QUALIFICATION**

Deux possibilités :

- soit avoir été proclamée EQUIPE CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé. Une seule équipe Championne de Ligue ou de Division Régionale est autorisée ;
- soit avoir totalisé un plancher de qualification fixé par la FFTA sur le total des 3 scores de l'équipe inscrite.

**Pour le score qualificatif**, se reporter au Guide-Calendar des compétitions ou sur le site Internet de la FFTA.

Chaque Equipe de Club qualifiée remplit une fiche d'inscription (modèle dans la guide calendrier annuel) qui sera signée par l'Arbitre responsable du concours. Le club qualifié la fera suivre –selon instruction fédérale- à la FFTA avec copie au Président(e) de Ligue. Le club recevra un avis de réception de la FFTA.

C'est le Club qui est qualifié, par conséquent la composition de l'équipe peut être modifiée avant le Critérium de France.

La qualification pour le Critérium de France par équipes de clubs doit obligatoirement être réalisée sur un parcours de 40 cibles. Une qualification obtenue sur un parcours de 20 cibles tiré 2 fois ne sera pas prise en compte. **Cependant**, si l'organisateur (ne disposant que d'un terrain de 20 cibles) change, à la pause après le tir de la première série de 20 cibles, les cibles et les pas de tir (axes et distances), il s'agit d'un parcours différent du premier et le concours est alors qualificatif. Cette modification devra être certifiée par l'Arbitre Responsable.

**Une confirmation de participation de l'équipe du Club devra être envoyée à la FFTA**, 2 semaines au plus tard avant le Critérium de France. Elle comprendra les noms et les catégories des archers qui participeront au Critérium ainsi que le nom du capitaine d'équipe. Un club ne peut présenter qu'une équipe pour le Critérium.

#### **D.1.3 LA PERIODE DE QUALIFICATION**

Du lendemain du Critérium de France jusqu'à 10 jours avant le Critérium de France suivant.



## **E. LE CRITERIUM DE FRANCE DE TIR 3D PAR EQUIPES DE CLUBS**

### **E.1 LES GENERALITES**

La date du Critérium de France est fixée par le Comité Directeur pour l'année suivante.

En principe le Critérium de France 3D par équipes de clubs a lieu le lendemain des Championnats de France 3D individuels.

### **E.2 LES EQUIPES DE CLUBS**

Participent au Critérium de France :

- Dans chaque Ligue, l'équipe de Club proclamée CHAMPIONNE DE LIGUE ou de DIVISION REGIONALE quel que soit le score réalisé.
- L'équipe de Club qui aura réalisé un score cumulé égal au plancher mentionné dans les conditions prévues, telles qu'elles sont mentionnées sur les organes ou sites officiels de la FFTA.
- Les équipes sont composées de 3 archers (un arc de la catégorie arc à poulies nu ou Tir Libre homme ou dame, un arc nu ou un arc de chasse homme ou dame, un arc droit homme ou dame).
- Les clubs vainqueurs de ce Critérium de France sont qualifiés d'office pour l'épreuve de l'année suivante. Ils doivent confirmer leur participation à la FFTA en utilisant le coupon réponse en annexe 1.

**Capitaine d'équipe** : les capitaines d'équipe sont autorisés à accompagner leurs tireurs sur les terrains. Ils devront, cependant, respecter les règles suivantes :

- un seul capitaine par équipe ;
- le nom du capitaine d'équipe devra être communiqué au greffe, dans le dossier d'inscription de l'équipe ;
- le capitaine d'équipe devra être identifiable à tout instant par le port d'un badge spécifique ;
- le Capitaine d'Equipe peut suivre ses archers à tous les pas de tir auxquels l'équipe a accès : si l'équipe comprend un jeune, tous les membres de l'équipe peuvent aller jusqu'au piquet blanc et revenir en arrière s'ils le souhaitent, sans que le jeune ait tiré ses flèches. L'ordre des tirs reste au choix du Capitaine. La communication entre le Capitaine et son équipe est libre. Il peut conseiller le tireur sur sa technique de tir, sur l'estimation des distances et des difficultés de tir. Ensuite, il peut accompagner ses tireurs aux cibles.
- le Capitaine d'Equipe est responsable de son équipe concernant en particulier :
  - a) la conformité de la composition de l'équipe (transferts - Etrangers) ;
  - b) la conformité quant à la tenue vestimentaire et à l'équipement (arc, flèches,...) ;
  - c) il est l'unique interlocuteur avec l'arbitre : à ce titre, il présente l'ensemble des documents administratifs (licence, certificat médical, passeport) au greffe qui lui remet les dossiers personnels ;
  - d) il accompagne son équipe lors du contrôle de matériel ;
  - e) il a un devoir de sécurité pour lui-même et son équipe.

En cas de désaccord, il devra déposer un recours auprès du Jury d'Appel (*Application au 01/01/2007*).

En cas de sur-affluence (plus de 40 équipes) des groupes complémentaires seront constitués et intercalés comme il conviendra sur le parcours.

**Transferts** : voir la règle dans les Règlements Généraux en C.3.3.

### **E.3 L'ENTRAINEMENT OFFICIEL**

La veille du Critérium, et au moins 1/2 heure avant le départ des pelotons, l'organisateur doit prévoir un terrain sur lequel seront installés des pas de tir en nombre suffisant comportant des cibles d'échauffement à des distances variées.



## **II.6. – LES RENCONTRES JEUNES**

### **A. LES RENCONTRES JEUNES**

A.1 La pratique du tir à l'arc chez les Poussins

### **B. LES DISCIPLINES SUR CIBLES ANGLAISES**

B.1 Les généralités

B.2 Les niveaux

B.3 L'organisation

### **C. LES DISCIPLINES DE PARCOURS**

C.1 Les généralités

C.2 L'ordre des tirs

C.3 La marque

C.4 L'encadrement

C.5 Le matériel



## A. LES RENCONTRES JEUNES

Adopté par le Bureau de la FFTA (Décembre 2006)

Lors des compétitions, si les parents n'accompagnent pas leurs enfants, il est nécessaire que ces derniers soient munis de leur passeport sur lequel figure l'autorisation d'intervention chirurgicale en cas d'accident.

### A.1 LA PRATIQUE DU TIR A L'ARC CHEZ LES POUSSINS

Se référer au Manuel de l'Arbitre - Les Règlements Généraux :

- article C.3.1.1
- article C.3.2. point 6 concernant le surclassement
- article D Les dispositions médicales

ainsi que sur le site de la FFTA.

## B. LES DISCIPLINES SUR CIBLES ANGLAISES – LES RENCONTRES « SPECIAL JEUNES »

### B.1 LES GENERALITES

- **Les catégories**

- Poussins garçons et filles (arcs classiques uniquement).
- Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors (garçons et filles) : arcs classiques et arcs à poulies.

- **Les distances de tir en salle ou à l'extérieur**

- 10m pour les poussins
- 15m pour les autres catégories

- **Le temps de tir** : 2 minutes pour 1 volée de 3 flèches.

### B.2 LES NIVEAUX

5 niveaux sont reconnus :

- poussins
- niveau 3
- niveau 2
- niveau 1
- As

	<b>Poussins uniquement</b>				<b>Cadets + Juniors uniquement</b>
<b>Niveaux</b>	Poussins	3	2	1	As
<b>Distances de tir</b>	10m	15m	15m	15m	15m
<b>Blasons</b>	122cm	122cm	80cm	60cm	40cm

Au premier concours, les poussins débutent automatiquement en niveau Poussin. Les autres catégories débutent en niveau 3.

Un jeune ne peut pas participer à un concours "Spécial Jeunes" après avoir pris part à un concours donnant accès à un classement national.

Un jeune, se présentant sans justificatif de niveau, sera classé, sauf lors du premier tir :

- en niveau As (cadets et juniors)
- en niveau 1 (benjamins et minimes)

Il n'est pas possible de revenir à un niveau inférieur.

La présentation du "Passeport Jeune", de la licence fédérale et du certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc en compétition sont obligatoires. Ces documents doivent être en cours de validité.

Le passage des niveaux est visé par l'arbitre de la rencontre (qui peut être un arbitre jeune).



**Sortie des niveaux :**

- les poussins sortent du "Spécial Jeune" en niveau 2 ;
- les benjamins et les minimes sortent en niveau 1 ;
- les cadets et les juniors sortent en niveau As.

A partir de ce moment là, ils participent aux compétitions sélectives.

**B.3 L'ORGANISATION**

Deux possibilités au choix de l'organisateur :

- ▶ la compétition se déroule en une série de 10 volées de 3 flèches,
- ▶ la compétition se déroule en 2 séries de 7 volées de 3 flèches

suivie de finales en round (pas de duels, sauf en finale).

Les Poussins ne participent pas aux finales dans le niveau « Poussin ».

Chaque étape des rounds (1/32, 1/16, 1/8, 1/4, 1/2 et finale) se tire en 3 volées de 3 flèches.

Les égalités sont départagées :

- au nombre de 10
- puis au nombre de 9

Flèches de barrage en finale uniquement.

Les concurrents ayant perdu en 1/2 finales sont classés selon leur score en 1/2 finales

Les filles et les garçons, les arcs classiques et les arcs à poulies sont classés ensemble dans les niveaux. Cependant, en fonction du nombre de participants, souvent lié à la taille de la ligue, il est possible de les séparer dans un ou plusieurs niveaux.

Les arcs à poulies utilisent le "10 réduit"

**Rappel :** les arcs à poulies ne sont pas autorisés pour les poussins.

**Les planchers de passage des niveaux**

Changement de niveau (filles et garçons)	Scores à réaliser sur 2x7 volées	Scores à réaliser sur 10 volées	Couleur de flèche requisse pour changer de niveau
Niveau Poussin à niveau 3	336	240	
Niveau 3 à 2	336	240	Flèche blanche
Niveau 2 à 1	308	240	Flèche noire
Niveau 1 à As	280	200	Flèche bleue
As	252	180	Flèche rouge

**Les planchers de sortie du "Spécial Jeunes"**

Pour changer de niveau, il faut :

- soit réaliser 1 fois le score de changement de niveau
- soit obtenir la flèche de progression correspondante

Changement de niveau (filles et garçons)	Scores à réaliser sur 2x7 volées	Scores à réaliser sur 10 volées	Couleur de flèche requisse pour changer de niveau
Sortie pour les Poussins	308	220	Flèche noire
Sortie pour les B et M	280	200	Flèche bleue
Sortie pour les C et J	252	180	Flèche rouge



## C. LES DISCIPLINES DE PARCOURS

### C.1 LES GENERALITES

- **Les catégories**

- Poussins garçons et filles (arcs classiques uniquement).
- Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors (garçons et filles) : arcs classiques et arcs à poulies.

Ces rencontres se réalisent sur un Parcours de 12 cibles :

- 6 cibles de Tir en Campagne sur blasons de 20, 40, 60 et 80cm :
  - 3 cibles à distances connues (20, 40, 60cm)
  - 3 cibles à distances inconnues (40, 60, 80cm)
- 3 cibles de Tir 3D
- 3 cibles de Parcours Nature

L'implantation des cibles peut être panachée.

### C.2 L'ORDRE DE TIR

#### *Parcours Nature*

Les archers tirent **2 flèches** des piquets correspondant à leur niveau (flèches ou plumes) :

- Flèches jaunes et rouges :

1 <sup>ère</sup> flèche	<b>piquet rouge</b>	de 5 à 25m
2 <sup>ème</sup> flèche	<b>piquet bleu</b>	de 5 à 20m
- Flèches bleues et noires :

1 <sup>ère</sup> flèche	<b>piquet bleu</b>	de 5 à 20m
2 <sup>ème</sup> flèche	<b>piquet blanc</b>	de 5 à 15m
- Flèches blanches et Plumes : Les deux flèches du **piquet blanc** de 5 à 15m

#### *Tir sur Cibles 3D*

Les archers tirent **2 flèches** des piquets correspondant à leur niveau (flèches ou plumes) :

- Flèches jaunes et rouges : **piquet rouge** de 5 à 25m
- Flèches bleues et noires : **piquet bleu** de 5 à 20m
- Flèches blanches et plumes : **piquet blanc** de 5 à 15m

#### *Tir en Campagne*

Les archers tirent **3 flèches** des piquets correspondant à leur niveau (flèches ou plumes) :

- Flèches jaunes et rouges : **piquet rouge**

- distances inconnues :	entre 10/15m	10/20m	15/25m
- distances connues :	10m	15m	20m
- Flèches noires et bleues : **piquet bleu**

- distances inconnues :	entre 5/10m	5/15m	10/20m
- distances connues :	5m	10m	15m
- Flèches blanches et Plumes : **piquet blanc**

- distances inconnues :	entre 5/10m	5/10m	10/15m
- distances connues :	5m	5m	10m



### **C.3 LA MARQUE**

- Tir en Campagne : 5 zones de 1 à 5 points
  
- 3D :

2 cercles dans la zone vitale	10 points
Reste de la zone vitale	8 points
Reste de l'animal	5 points
Sabots, cornes et hors cible	0 point
  
- Tir Nature :

Zone "tué"	1 <sup>ère</sup> flèche	20 points
	2 <sup>ème</sup> flèche	15 points
Zone blessée	1 <sup>ère</sup> flèche	15 points
	2 <sup>ème</sup> flèche	10 points

### **C.4 L'ENCADREMENT**

1 marqueur (adulte) par peloton ou par cible = 12 personnes.

### **C.5 LE MATERIEL**

- 3 cibles 3D, par exemple : lynx, ours debout, cerf, marcassin, etc.
- 9 buttes de tir (mousse ou autre).
- 2 jeux de blasons de tir en campagne de diamètre 20, 40, 60 et 80cm.
- 3 blasons animaliers.
- Piquets de tir : 3 x 12 = 45 piquets + 12 piquets pour le pas "stop".
- 4 talkies-walkies.
- Feuilles de marque.

